

60

millions de consommateurs

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

ENQUÊTE page 62

ACHATS EN LIGNE

Comment être
bien livré à Noël

EXCLUSIF page 50

Les jouets dangereux à éviter



ESSAI page 40

TABLETTES

Le meilleur rapport
qualité-prix

ARSENIC, MERCURE, PESTICIDES...

SAUMON

Carton rouge pour le bio



NOS TESTS LABO
NOTRE ENQUÊTE page 14



Champagnes

De la qualité
en supermarché

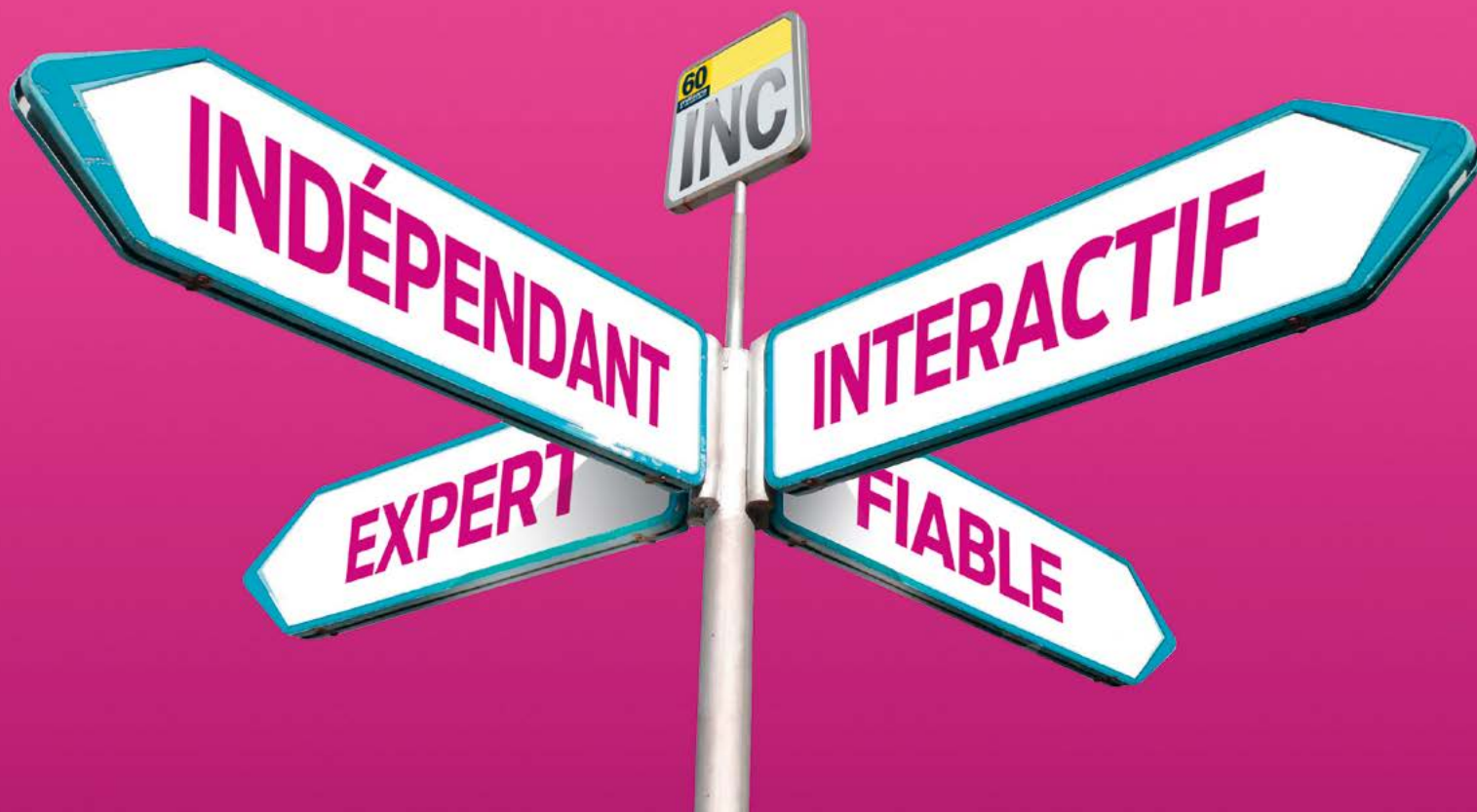
Produits truffés

Attention aux
fausses promesses !





60 Millions de consommateurs le magazine de l'Institut national de la consommation



Un magazine sans publicité commerciale, à l'abri de toute pression

Des tests sur des produits achetés de façon anonyme

**Des journalistes spécialisés, qui s'appuient sur le travail des experts de l'INC :
ingénieurs, juristes, économistes, documentalistes...**

Un réseau de lecteurs correspondants

60 Millions de consommateurs, le magazine réalisé pour vous et avec vous

Pour vous aider à bien choisir, à dépenser mieux et moins

Pour faire valoir vos droits

Pour contribuer à améliorer la qualité des produits et des services

60
millions
de consommateurs

Mensuel édité par
L'Institut national de la consommation
18, rue Tiphaine, 75732 Paris Cedex 15
Tél. : 01 45 66 20 20
www.conso.net

Directrice de la publication
Agnès-Christine Tomas-Lacoste

Rédactrice en chef
Sylvie Metzeldard

Rédactrice en chef déléguée (hors-série)
Adeline Trégoût

Rédacteur en chef adjoint (mensuel)
Benjamin Douriez

Directrice artistique
Véronique Touraille-Sfeir

Secrétaire générale de la rédaction
Martine Fédor

Rédaction
Fanny Guibert, Fabienne Loiseau,
Lionel Maugain (chefs de rubrique),
Patricia Chairopoulos, Victoire N'Sondé,
Florent Pommier

Secrétariat de rédaction
Bertrand Loiseaux et Jocelyne Vandellos
(premiers secrétaires de rédaction), Vincent Mui

Maquette
Valérie Lefeuvre (première rédactrice graphiste),
Guillaume Steudler

Responsable photo
Michèle Héline

Site Internet : www.60millions-mag.com
Fabienne Loiseau (coordinatrice),
Matthieu Crocq (éditeur Web),
Brigitte Glass (relations avec les internautes)
redactionweb@inc60.fr

Diffusion
William Tétré (responsable), Gilles Taillandier (adjoint),
Chloé Leroi (assistante)

Relations presse
Anne-Juliette Reissier-Algrain, tél. : 01 45 66 20 35

Chef du centre d'essais comparatifs
Christian de Thuin

**Chef du service juridique, économique
et de la documentation**
Patricia Foucher

Directeur administratif et financier
Jean-François Andréoletti

Contact dépositaires, diffuseurs et réassortis :
Promévente, tél. : 01 42 36 80 84

Service abonnements
4, route de Mouchy, 60438 Noailles Cedex
Tél. : 01 55 56 70 40

Tarifs des abonnements annuels
11 numéros mensuels + Spécial impôts : 46 € ;
étranger : 59,50 € ;
11 mensuels + Spécial Impôts +
7 hors-séries : 78 € ; étranger : 103 €

Ce numéro comporte un encart d'abonnement
sur une partie du tirage

Photogravure : Key Graphic

Impression : groupe Maury

Distribué par : Presstalis

Dépôt légal : Novembre 2016

Commission paritaire : 0917 E 89330
ISSN : 1267-8066

J. DULEY



Bio, mais sans vertu

Avec le saumon, depuis trois ans et le scandale des poissons d'élevage en Norvège, c'est un peu "je t'aime, moi non plus". On a un temps délaissé sa jolie chair rose pour celle, immaculée, du cabillaud, moins compromis. Mais les prix sur les étals étant ce qu'ils sont - très élevés - et nos goûts, si bien établis, que nous y sommes revenus.

Les Norvégiens jurant, en plus, la main sur le cœur, qu'on ne les reprendrait plus à forcer sur les antibiotiques et les pesticides, on y a donc repiqué. Personnellement, en optant le plus souvent possible pour le bio. Autant limiter les dégâts, au cas où... Grosse naïveté. Comme en témoignent nos tests, le bio au rayon frais est loin d'être exemplaire. Si les pavés conventionnels s'en tirent plutôt bien, on retrouve davantage de traces de mercure, d'arsenic mais aussi de quatre pesticides (naturellement parfaitement interdits) chez ceux qui devraient être à l'abri de tout soupçon. La faute à quoi, à qui ? Avec nos confrères de Thalassa, partenaire de *60 Millions* sur cette étude, nous avons mené l'enquête que vous allez découvrir en pages intérieures. Les problèmes viendraient de... l'alimentation même des saumons. Un comble. Les élevages labellisés bio ne distribueraient pas une nourriture 100 % sécurisée. À l'amende, les huiles et farines issues de la pêche durable données dans les bassins !

La seule consolation est de voir que nos analyses ne révèlent pas de résidus de médicaments, contrairement à ce qui avait mis le feu aux poudres fin 2013. Le "saumon gate" d'alors aura au moins servi à cela. Reste à espérer que ce "bio trash" de cette fin 2016 débouche sur une alimentation aussi vertueuse que les poissons présentés comme tels. Joyeux Noël à tous et nourrissez-vous bien !!

SYLVIE METZELDARD
RÉDACTRICE EN CHEF

« Les élevages labellisés bio ne distribueraient pas une nourriture 100 % sécurisée ! »

Restons connectés !

Retrouvez «60» chaque jour sur les réseaux sociaux

facebook <https://www.facebook.com/60millionsdeconsommateurs>

twitter @60millions et @alerte_rappel60

(compte dédié aux rappels de produits)

Un ouvrage EXCEPTIONNEL, sans équivalent pour les PARTICULIERS

60

millions
de consommateurs

ACHAT EN LIGNE
CLIQUEZ ICI

39,90 €
seulement

Achetez-le en priorité !

> Les problèmes de la vie courante,
> les difficultés juridiques,
> la défense de vos intérêts et de vos droits
sont les domaines de compétence reconnus
de 60 Millions de consommateurs comme
des Éditions Francis Lefebvre. En s'associant,
ces deux grands spécialistes proposent pour
la troisième fois un ouvrage à la fois pointu
et accessible à la portée du grand public.

Nouveautés de l'édition 2017

- Médiation en matière de litiges
de la consommation
- Réforme du droit des contrats
- Le nouveau régime de protection
des majeurs vulnérables



60

millions
de consommateurs

Vos droits au quotidien

GUIDE PRATIQUE

Édition 2017

Nouvelle édition
1 650 PAGES

BON DE COMMANDE

À compléter et à renvoyer dans une enveloppe non affranchie à :
60 Millions de consommateurs - Service Abonnements
Autorisation 73405 - 60439 Noailles Cedex

J'indique mes coordonnées :

Mme M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : [] Ville :

Tél. : []

Vous disposez d'un droit de rétractation de 14 jours
à réception de votre commande.

EXCLUSIF

AMEGVD2017

**OUI, je souhaite bénéficier de votre OFFRE EXCLUSIVE
pour commander un exemplaire du guide pratique
"Vos Droits au quotidien".**

Cet ouvrage de 1 650 pages est coédité par les Éditions
Francis Lefebvre et 60 Millions de consommateurs.

Ci-joint mon règlement de 46,90 €

(ouvrage : 39,90 € + frais de livraison
France métropolitaine : 7 €) par :

chèque bancaire à l'ordre de 60 Millions
de consommateurs

CB

N° de carte []

Date d'expiration []

Cryptogramme []

(Notez les 3 derniers chiffres du
n° inscrit au dos de votre carte.)

Date et Signature
obligatoires

Je recevrai l'ouvrage sous un délai de 2 semaines
à réception de mon bon de commande.

Offre valable jusqu'au 31/08/2017

60

millions
de consommateurs

Conformément à la loi « Informatique et libertés », vous disposez d'un
droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès du
service Abonnements. Ces données peuvent être communiquées à des
organismes extérieurs. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

SOMMAIRE interactif



Pour accéder directement à votre article **CLIQUEZ** sur le titre ou sur le bouton 



Pour revenir au sommaire **CLIQUEZ** sur 



Le mois de 60

ACTUALITÉS /

Le regard de «60» sur l'actualité de la consommation **page 6**



CARTON ROUGE /

Le syndic exerçait dans l'illégalité **page 11**



À LA RÉFLEXION /

L'hyper Noël va passer **page 12**



À LA UNE /

Saumon

Tout n'est pas rose dans le saumon **page 14**

L'alimentation pointée du doigt **page 16**

Bien choisir le saumon fumé **page 19**

Alimentation & santé

LE PETIT JOURNAL /

Toutes les infos sur le commerce, la nutrition, la santé et la beauté **page 20**



ESSAI / PRODUITS TRUFFÉS

Attention aux fausses promesses ! **page 24**



DÉGUSTATION / CHAMPAGNES



Une marque de distributeur pour trinquer **page 30**

Équipement & loisirs

LE PETIT JOURNAL /

Toutes les infos sur l'équipement de la maison, le high-tech, les transports et les loisirs **page 36**



ESSAI / TABLETTES TACTILES

Surfer, jouer, visionner... en toute liberté **page 40**



PRATIQUE /

Des pneus pour braver les frimas **page 46**



BIEN CHOISIR /

Une lampe de luminothérapie **page 48**



ENQUÊTE /

Des jouets qui peuvent faire mal **page 50**

Budget & droits

LE PETIT JOURNAL /

Toutes les infos sur la gestion de vos dépenses et vos droits de consommateur **page 56**



ENQUÊTE /

Mais où sont passés nos colis ? **page 62**



LA MARCHÉ À SUIVRE /

Contester la hausse de son loyer **page 66**



ENQUÊTE /

Ne laissez pas perdre vos cartes-cadeaux **page 68**



COURRIERS, COURRIELS, COUPS DE GUEULE /

Vos questions, nos réponses **page 70**

LE BLOC-NOTES DE MADAME 60 /

Une consommatrice qui ne s'en laisse pas conter ! **page 74**

Vous voulez vous abonner : voir page 45. **Vous recherchez un article ou un ancien numéro :** voir pages 54 et 55 ou www.60millions-mag.com
Le programme des émissions de consommation du mois sur France 2, France 3 et France 4 : voir page 10



Faites vos comptes

Traverser l'Atlantique low cost ! Vraiment ?

EasyJet et Ryanair étaient pionniers sur le court et le moyen-courrier. D'autres investissent sur les long-courriers low cost... Après la Norwegian, qui a lancé en février l'aller simple vers New York à partir de 179 €, voici la compagnie française French Blue, filiale d'Air Caraïbes : elle a ouvert en septembre ses liaisons vers Punta Cana (République dominicaine) à partir de 199 € l'aller simple, et vers La Réunion à partir de 249 €. Ces prix attractifs cachent de sérieuses déconvenues car les repas et les bagages ne sont pas compris. Or, vers La Réunion ou Punta Cana, qui peut voyager dix

à douze heures sans manger et sans bagage en soute ? Il est possible de prévoir sa pitance, le tout dans un seul bagage cabine. Mais la grosse majorité des voyageurs opteront pour un bagage en soute (35 € de supplément) et éventuellement un second (75 €), et pour un repas (entre 12 et 24 €). Choisir le siège revient à 15 €. Et c'est ainsi que le tarif de 249 € pour La Réunion enfile à 300 €, voire 400 €... en période creuse ! Il est parfois plus intéressant d'opter pour un billet au tarif supérieur, qui comprend déjà un repas et un bagage. Avant d'acheter, il reste indispensable de comparer plusieurs compagnies. || F. P.

43 %
d'anomalies
SUR
l'étiquetage



En eaux troubles

Des poissonniers discrets sur les pratiques de pêche

Pas évident d'être bien informé sur le poisson que l'on achète ! Pourtant, l'affichage d'un certain nombre d'informations est obligatoire : zone de capture, mode de production, indication scientifique de l'espèce... Depuis 2015, les professionnels doivent aussi être plus précis sur la zone de pêche, pour l'Atlantique nord-est et la Méditerranée, et indiquer les catégories d'engins de pêche utilisés. Certains, comme les chaluts et les filets maillants, sont accusés de causer plus de dommages à l'environnement.

Ces deux nouvelles obligations sont mal respectées, selon la Répression des fraudes, qui s'est rendue dans plus de 1 600 établissements : elle a constaté des anomalies d'étiquetage sur les zones de pêche chez 43 % des distributeurs, et des anomalies sur la mention de l'engin de pêche chez 36 % d'entre eux.

En outre, l'enquête a relevé des tromperies sur les mentions valorisantes (label Rouge, IGP, pêche locale...) ou sur les dénominations (sole au lieu de sole tropicale, par exemple). || P. C.

On croit rêver

L'INSÉCURITÉ DES DONNÉES... CDISCOUNT

Voilà qui fleure bon l'amateurisme. Chez Cdiscount, les numéros de cartes bancaires de 4 000 clients étaient stockés de façon non sécurisée. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) l'a révélé mi-octobre, listant de nombreux autres manquements dans la sécurité des données. Le site de vente en ligne omettait aussi d'obtenir le consentement des internautes pour l'envoi de courriels publicitaires ou pour la conservation de leurs données bancaires. Enfin, il conservait les comptes de ses anciens clients sans limitation de durée.

Excès de zèle



ORANGE BLOQUE GOOGLE PAR ERREUR

Drôle de surprise pour les abonnés d'Orange, le 17 octobre au matin. En voulant se connecter à Google ou à Wikipedia, les internautes voient s'afficher la page de blocage destinée aux sites... faisant l'apologie du terrorisme ! Un gros raté chez Orange, qui a reconnu une « erreur humaine » lors de l'actualisation de la liste des sites à bloquer, transmise par les autorités à tous les opérateurs. L'erreur aura duré quelques heures.

Sans état d'âme

SERVICES À DOMICILE : LES IMPOSTURES SONT NOMBREUSES

Allégations mensongères, tarifs fallacieux, qualifications bidon et logos officiels usurpés : les trois quarts des opérateurs contrôlés par la Répression des fraudes ne reculent devant rien pour tromper l'utilisateur.



75 %
d'opérateurs
épinglés

Sur les 396 établissements visités, cela a donné lieu à 239 avertissements, 87 injonctions et 7 procès-verbaux et assignations.

Ils proposent une baby-sitter, une aide ménagère, un jardinier ou encore la livraison des repas. Les principaux opérateurs privés de services d'aide à la personne ont fait l'objet d'une enquête nationale de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Le moins qu'on puisse dire, c'est que les manquements sont nombreux et fréquents.

ILS EXERCENT SANS AGRÉMENT...

Le plus grave est probablement l'usage frauduleux d'agréments officiels : certains prestataires s'auto-attribuent un agrément, pour exercer certains services, sans l'avoir obtenu. Dans le même genre, les enquêteurs ont découvert dans certaines brochures des certifications pas encore homologuées ou alors expirées. Ils ont de plus constaté la « présence délictueuse » de logos institutionnels sur certains sites ou dans des prospectus.

L'expérience des intervenants à domicile est souvent fallacieuse : les qualifications, diplômes

ou expertises mentionnés ne correspondent pas toujours à la réalité des parcours. Tout cela vise à rassurer les usagers de manière trompeuse.

DE FAUX AVANTAGES FISCAUX

« Les obligations réglementaires sont très peu respectées par les professionnels, et assez mal comprises », affirme, par ailleurs, le rapport d'enquête qui constate une information sur les prix souvent imprécise et incomplète.

Enfin, les opérateurs n'hésitent pas à promettre l'obtention d'avantages fiscaux alors que la loi prévoit différents plafonds de remboursement selon les prestations. Ces fausses promesses vont jusqu'à la publication de tarifs faussement minorés. Et l'on vous fait grâce des clauses illégales et abusives retrouvées dans 30 % des contrats. Bref, un festival de tromperies, d'autant plus dommageables que ces opérateurs s'adressent à des personnes souvent âgées et vulnérables. L'administration a déjà annoncé une nouvelle vague de contrôles pour tenter d'assainir le secteur. ||

LIONEL MAUGAIN

Vous en prenez une tranche ?

Le foie gras, encore plus cher cette année



Pour Noël, préparez-vous à payer environ 0,40 € de plus par portion de 40 g de foie gras (plus de 10 € au kilo). Soit une hausse de près de 20 % par rapport à 2015, selon les professionnels. En cause : une baisse de la production due à l'épidémie de grippe aviaire, au printemps dernier, et les coûts des mises en conformité qu'elle a entraînés.

Il n'y a pas d'âge

Toujours bon conducteur

Le site d'un courtier proposait une assurance auto à prix attractif réservée aux « bons conducteurs ». Et, pour ces professionnels, on ne devient un bon conducteur qu'à 25 ans révolus, et on cesse de l'être le lendemain de ses 75 ans. Il s'agissait en tout cas, des conditions de souscription du contrat. Saisi par un (excellent) chauffeur accusant un peu plus de 75 printemps, le Défenseur des droits Jacques Toubon a estimé cette offre discriminatoire et a recommandé au courtier de supprimer de ces conditions de souscription toutes les restrictions liées à l'âge. || L. M.



En colère

L'AFFAIRE BRÛLANTE DU GALAXY NOTE 7

En plus d'être un fiasco industriel, c'est une catastrophe en termes de relation clients. Mi-octobre, Samsung a annoncé le rappel de tous les Galaxy Note 7 en circulation. Ce smartphone haut de gamme avait une fâcheuse tendance à prendre feu. Les consommateurs concernés, après avoir déboursé près de 900 €, ont vécu deux mois de galère, avec un premier échange de l'appareil pour un nouveau, censé être plus sûr, avant le rappel général. Entre les difficultés à joindre le service clients, les informations floues sur la procédure à suivre, les incertitudes sur le remboursement des accessoires, les griefs sont nombreux. L'image de marque du constructeur coréen va largement en pâtir...

CONTRAT PIÉGÉ

Confusion

Le "Duo" d'Engie, un problème

Marie-Laure a reçu un courrier d'Engie, son fournisseur de gaz, avec un contrat à signer : « J'ai cru que nous devions le faire car il avait changé de nom (Engie est le nouveau nom de GDF Suez). » Mais quelques semaines plus tard, Marie-Laure a reçu une facture de résiliation d'EDF, son fournisseur d'électricité. Le contrat qu'elle avait renvoyé était une offre Duo avec un nouvel abonnement pour le gaz et l'électricité. Comme de nombreux fournisseurs, Engie pratique un démarchage intensif. Il propose

donc des offres Duo, mais leur présentation pose problème. En les adressant directement à ses clients "historiques" avec un contrat pré-rempli qui reprend leurs données de consommation, il y a un risque de confusion. Pourquoi Engie n'explique-t-il pas clairement, dans son courrier, qu'il s'agit d'un nouvel abonnement qui implique de quitter son fournisseur d'électricité ? Et non d'une « simple mise à jour », comme un représentant l'a pourtant dit à un autre client démarché à domicile... || F. G.

Ça vous est arrivé !

Du vélo au violon

Ce dimanche-là, Laurie et son mari se promènent chez Easy Cash, un magasin d'achat-revente au comptant d'articles d'occasion. Ils craquent pour une bicyclette à 39 €. Un achat aussitôt regretté : ils la remettent en vente sur Le Bon Coin le soir même. Quelques jours après, un acheteur se présente, accompagné de policiers. Laurie comprend que le vélo a été volé puis revendu au magasin. Et le propriétaire légitime l'a reconnu sur le site d'annonces... « Malgré sa preuve d'achat, mon mari a dû le suivre jusqu'au commissariat. »

Rien n'indique sur le ticket de caisse que l'achat correspond à un vélo : le mari de Laurie est mis en cause pour recel. Prise d'empreintes, photos, interrogatoire : il est relâché au bout de plusieurs heures. Easy Cash daigne rembourser les 39 € « à titre exceptionnel », et explique que, ce genre de mésaventure, « ça arrive ». Le magasin demande pourtant à chaque acheteur sa carte d'identité, et la transaction est enregistrée sur un livre de police transmis chaque mois aux autorités. Ce qui n'empêche pas que des ratages, « ça arrive »... || L. M.

Ça continue

PETITES SURFACES ET GROS ABUS À PARIS

L'association CLCV a mené une étude portant sur 800 annonces de logements à louer à Paris. Un quart de celles publiées par les agences immobilières ne respecte pas les règles liées à l'encadrement des loyers à Paris. Cette proportion grimpe à près de la moitié pour les annonces émanant de particuliers. Les infractions concernent surtout

les studios et les T1. La ministre du Logement a immédiatement diligenté une enquête auprès de la Répression des fraudes.





Plus vite, plus souple

C'est plus clair pour les lunettes de vue !

Les conditions de délivrance des lunettes de vue, sans passer par la case ophtalmologiste, viennent d'être assouplies... à la grande satisfaction des opticiens. Le décret n° 2016-1381 allonge la durée de validité de l'ordonnance établie par l'ophtalmo : elle passe à cinq ans pour les personnes âgées de 16 à 42 ans (mais reste à trois ans au-delà de 42 ans, et à un an avant 16 ans).

Autre mesure phare : en cas de perte ou de casse, s'il s'agit d'une situation d'urgence, l'opticien peut désormais renouveler les verres, même sans ordonnance. Fait suffisamment rare pour être souligné, tant les deux professions sont d'ordinaire à couteaux tirés : du côté du Syndicat national des ophtalmologistes de France aussi, on trouve que ce décret va dans le bon sens. Il faut dire que les délais d'attente pour un rendez-vous chez l'ophtalmologiste deviennent grotesques : six à neuf mois dans certaines régions selon un rapport officiel de 2015. Ce qui justifiait de prendre des mesures pour tenter de débloquer la situation. || V. N'S.

Bis repetita

Nouveau rattrapage sur les factures d'électricité



La facture d'électricité de nombreux clients va être alourdie d'une trentaine d'euros au cours des prochains mois au titre d'un rattrapage tarifaire. Un autre rattrapage avait déjà été appliqué début 2015, suscitant une vague de protestations. Mais ces procédures sont légales.

Elles font suite à des décisions

du Conseil d'État qui sanctionnent le gouvernement pour n'avoir pas appliqué des hausses suffisantes du tarif réglementé de l'électricité.

La période concernée pour ce nouveau rattrapage court d'août 2014 à juillet 2015. Tous les clients qui avaient alors un contrat de fourniture d'électricité au tarif réglementé ou indexé sur le tarif réglementé sont concernés. Ils recevront une facture de rattrapage, même s'ils ont depuis changé de contrat et/ou de fournisseur. En cas de décès toutefois, les fournisseurs renoncent, en principe, à poursuivre les héritiers... || F. G.

LE KIOSQUE INTERNATIONAL

PAYS-BAS

Triche sur la viande

Trois ans après l'affaire de la viande de cheval, *Consumentengids* a analysé 150 produits. Et une fois sur cinq, l'aliment retrouvé n'est pas celui annoncé. La moitié des kebabs et des currys d'agneau sont essentiellement constitués de bœuf ou de dinde. Les Hollandais ont aussi découvert du colin à la place de la morue, des feuilles d'olivier se substituant à de l'origan et des huiles d'olive médiocres au lieu de l'extra vierge. OCTOBRE 2016



AUSTRALIE

Il brasse vraiment de l'air

Citadins, votre air est pollué ! Prenez donc une inspiration d'air de la montagne avec le spray Green & Clean, un véritable oxygène de Tasmanie. *Choice*, dubitatif, a interrogé un épidémiologiste, qui estime très improbable le moindre bénéfice, sachant que l'on respire 5 à 8 litres d'air par minute au repos. *Choice* a calculé qu'un adulte devrait déboursier 35 millions de dollars sur 42 ans pour espérer un effet bénéfique, à condition de ne respirer que par le spray. OCTOBRE 2016



ALLEMAGNE

Saucisses vegan, ça carbure !

Concilier tradition et conviction : voilà l'origine du succès, outre-Rhin, des saucisses, schnitzels et autre fricadelles végétariennes, à base de protéines de soja. *Test* en a mis une vingtaine sur le gril. Les résultats gustatifs sont inégaux mais, surtout, six d'entre elles contiennent des hydrocarbures d'huiles minérales, cancérigènes et mutagènes. Probablement une migration depuis l'enveloppe de cellulose dans laquelle ces saucisses sont bouillies. OCTOBRE 2016





LES NOUVELLES

ÉMISSIONS DU MOIS



2 Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi à **13 h 45**

3 Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi à **10 h 45**
samedi à **11 h 15**

4 Lundi, mardi, jeudi, vendredi à **12 h 30**
samedi à **10 h 15**

5 Mardi, mercredi, vendredi à **8 h 55**
mercredi à **22 h 20**
samedi à **9 h 50**

0 Tous les jours à **12 h 15**

SPÉCIAL PLACEMENTS

Avec l'Autorité des marchés financiers (AMF)

TRADING SUR INTERNET : NE PAS CROIRE AU GAIN FACILE

Première diffusion le jeudi 1^{er} décembre

REDOUBLER DE VIGILANCE SUR LES PLACEMENTS ATYPIQUES

Première diffusion le vendredi 2 décembre

BIEN CHOISIR SON ÉLECTROMÉNAGER

Avec l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)
Première diffusion le lundi 12 décembre

LA SURFACE DU LOGEMENT DANS LE BAIL D'HABITATION

Avec la Confédération générale du logement (CGL)
Première diffusion le mardi 13 décembre

CONSUMER CLASSROOM : COMMENT ENSEIGNER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Avec Expertise France
Première diffusion le mercredi 21 décembre

L'ASSURANCE AFFINITAIRE

Avec l'association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs (ALLDC)
Première diffusion le jeudi 22 décembre

LA GÉNÉRALISATION DE LA MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Avec l'association Force ouvrière consommateurs (Afoc)
Première diffusion le vendredi 23 décembre

RETOUR D'UN PRODUIT ACHETÉ SUR INTERNET QUI NE CONVIENT PAS

Avec l'Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur (Adeic)
Première diffusion le lundi 26 décembre

LES SOLDES : COMMENT ÇA MARCHE SUR INTERNET

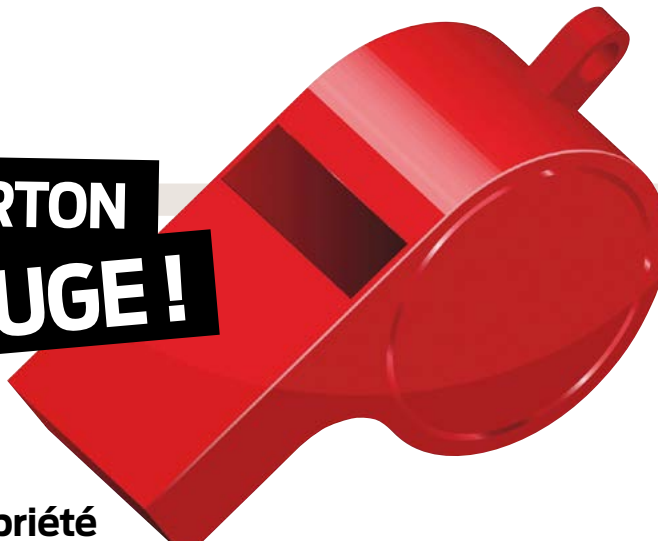
Avec l'Institut national de la consommation (INC)
Première diffusion le mardi 27 décembre

CLUBS DE REMISE EN FORME : MODE D'EMPLOI

Avec l'Institut national de la consommation (INC)
Première diffusion le mercredi 28 décembre



CARTON ROUGE !



Copropriété

Le syndic exerçait dans l'illégalité

Des Vincennois ont été victimes de leur syndic, le cabinet Perlat, qui a disparu en engloutissant la trésorerie des immeubles. Il a exercé sans carte professionnelle durant des années.

Les soupçons de Patrick, copropriétaire dans un petit immeuble de Vincennes (Val-de-Marne), sont apparus lorsque certains fournisseurs se sont manifestés, en colère. Le chauffagiste attendait depuis un an le règlement de sa (grosse) facture.

À l'occasion d'un petit dégât des eaux, les copropriétaires découvrent que leur immeuble n'est plus assuré, car la prime n'a pas été réglée. Il faut se rendre à l'évidence : le cabinet Perlat, leur syndic, encaisse les charges mais ne paye plus rien. Patrick se renseigne alors auprès de la préfecture : Perlat travaille sans carte professionnelle, donc sans garantie, ni fonds de caution en cas de faillite... « Nous avons mis fin au contrat. Mais Perlat n'a pas restitué la trésorerie de la copropriété lors du changement de cabinet. » Les résidents ont été contraints de régler eux-mêmes les factures en souffrance, alors qu'ils s'étaient déjà acquittés de leurs charges. Préjudice pour les sept copropriétaires de l'immeuble : plus de 20 000 €.

AUCUNE SUITE N'A ÉTÉ DONNÉE DEPUIS 2006

Le cabinet Perlat est accusé d'avoir "oublié" de rendre la trésorerie d'une vingtaine d'immeubles. « Je me suis épuisé à colmater des brèches. Mes facultés de décision étaient altérées, je n'ai plus vu d'issue », nous explique le gérant. Il est convoqué à une audience correctionnelle le 8 décembre.

Informé de la situation depuis 2003, le préfet du Val-de-Marne a saisi le procureur en 2006, mais aucune suite

n'a été donnée. À nouveau interpellé par l'Association des responsables de copropriétés (Arc), qui a découvert le problème Perlat en 2012, le préfet a invité les copropriétaires à saisir eux-mêmes la justice. Bref, cette affaire montre qu'un syndic peut travailler sans carte durant des années, au su de l'administration et de la justice. Émile Hagège, directeur de l'Arc, déplore « un laxisme général face aux pratiques des syndics ». Selon l'association, l'exercice sans carte se développe.

Le numéro de la carte de votre syndic doit être mentionné en tête du contrat.

Depuis juillet 2015 et l'instauration d'un contrat type de syndic, chaque cabinet doit pourtant mentionner le numéro de sa carte en tête du contrat. Cette carte "transaction, gestion ou syndic" est désormais délivrée tous les trois ans par les chambres de commerce et d'industrie (CCI), et non plus par les préfectures, afin de soulager l'administration. Pour éviter cette mésaventure, vérifiez la validité de la carte auprès de la CCI, qui tient le registre à jour sur son site Web. Vérifiez également si votre gestionnaire possède personnellement l'habilitation nécessaire à son activité. || LIONEL MAUGAIN

LE PROCÉDÉ

Un cabinet de syndic exerce ses activités sans carte professionnelle. Ce qui signifie que les copropriétaires ne sont pas couverts en cas de défaillance.

CE QUE DIT LA LOI

Article 3 de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 : « Les activités [de syndic de copropriété] ne peuvent être exercées que par les personnes (...) titulaires d'une carte professionnelle, délivrée (...) par le président de la chambre de commerce et d'industrie (...) »



L'hyper Noël va passer

Pour l'économiste Philippe Moati, la société est malade de l'hyperconsommation. La débauche de dépenses que suscitent les fêtes de fin d'année permet de prendre conscience des outrances de la société de consommation. Pour mieux les combattre ?



Philippe Moati
Professeur d'économie à l'Université Paris-Diderot, il a co-fondé l'ObSoCo (Observatoire société et consommation). Au printemps dernier, il a publié l'ouvrage *La société malade de l'hyperconsommation* (éditions Odile Jacob, 22,90 €).

Dans votre ouvrage, vous analysez l'extension continue de la sphère marchande dans nos vies et nos sociétés. Elle modifie jusqu'à notre manière de faire des cadeaux pour Noël. Comment ?

Philippe Moati : Je trouve frappante la manière dont, au cours des dix dernières années, notre rapport aux cadeaux a changé. De plus en plus, on donne de l'argent ou des chèques-cadeaux.

C'est symptomatique d'une société où la hiérarchie des valeurs évolue : on donne du pouvoir d'achat, on donne les moyens à la personne de satisfaire son envie consummatrice. On peut évoquer une autre pratique du cadeau, assez surprenante : la revente des cadeaux. Aujourd'hui, ce n'est plus tabou. Retransformer en monnaie ce que l'on a reçu d'un autre. Un cadeau devient de la monnaie qui circule.

En soi, tout cela n'est pas grave, mais c'est une illustration d'une tendance plus générale : l'extension de la rationalité marchande - un processus entamé il y a très longtemps, depuis la révolution industrielle, mais qui colonise sans cesse de nouveaux territoires.

Cadeaux, dépenses pour les repas... Noël est une période de consommation à outrance. Faut-il s'en réjouir ou s'en inquiéter ?

P. M. : Je suis assez partagé. Nous manquons de moments de vie collective. Le vivre-ensemble, au niveau national, est à la peine ; il est maltraité par la communautarisation de la société, par l'émergence d'une sociabilité de l'entre-soi.

On a besoin d'avoir des moments où l'on vibre tous ensemble pour les mêmes choses. Il n'y en a pas beaucoup. Un événement comme la Coupe du monde de foot en est un, par exemple. Il y a aussi des moments

rare où la débauche consummatrice rythme la vie collective et nourrit un vivre-ensemble. C'est le cas des soldes, ou de Noël justement. C'est l'un des moments où tous les médias, où tout le monde va parler de la même chose. De ce point de vue-là, c'est plutôt sympathique.

Mais il y a des aspects négatifs, aussi...

P. M. : Oui. Comment ne pas être frappé par ce flot de consommation, je dirais même d'hyperconsommation, qui se matérialise d'ailleurs dès le 25 décembre, sur les trottoirs, avec tous ces cartons, ces emballages qui sont jetés, avec tous ces jouets auxquels les enfants vont jouer pendant deux jours avant de les oublier dans le coffre à jouets en attendant déjà les prochains... On est manifestement ici dans le quantitatif, qui nous fait toucher du doigt les limites du système.

Quelles limites précisément ?

P. M. : La première limite, c'est l'environnement. On sait qu'il nous faudrait cinq ou six planètes si chaque terrien devait consommer comme un Occidental. Ce n'est rien d'autre que l'avenir de l'humanité qui est en cause.

Il y a d'autres limites. Aujourd'hui, on n'a sans doute jamais été aussi efficace dans la stimulation du désir d'achat.

Le marketing devient scientifique. Or, depuis dix ans, le niveau de vie médian n'a quasiment pas bougé. Il y a un paradoxe à vivre aujourd'hui dans une société devenue experte dans la capacité à stimuler le désir mais qui ne donne plus les moyens de le satisfaire.

Comment cela se traduit-il ?

P.M. : Mettez un enfant dans cette situation - de lui montrer quelque chose en lui disant : « *Ce n'est pas pour toi* » -, on sait ce que cela donne. Cela crée de la frustration, de la colère... Au niveau de la société, cela peut donner des émeutes dans les banlieues, des gamins qui basculent dans la délinquance - des trafics en tout genre pour trouver de l'argent pour consommer encore - ou dans des voies encore plus radicales...

Vous faites le lien entre certains désordres sociaux et la société de consommation...

P.M. : C'est l'hypothèse centrale de mon livre. Comme beaucoup, je suis interloqué par la situation actuelle, par ces milliers de jeunes tentés de partir faire le djihad, par la religion qui s'affiche partout, dans sa dimension communautaire... La place qu'a prise la consommation dans notre vie individuelle et collective est partiellement responsable de certaines évolutions. En gros, l'hyperconsommation a contribué à créer le vide, un vide qui rend difficile, pour les individus les plus fragiles, la construction de leur identité. L'hyperconsommation nous sépare. La consommation nous a rassemblés à l'époque de l'émergence de la consommation de masse. Aujourd'hui, comme les besoins de base sont satisfaits, il faut trouver d'autres manières de nous donner envie d'acheter. Donc on va jouer sur la subjectivité, sur la valeur symbolique, l'instinct tribal... Chacun vit dans sa bulle et avec d'autres qui lui ressemblent. Cela met à mal le sens de la communauté. Cela peut faire une société composée de groupes qui s'ignorent, voire qui s'affrontent.

Le constat est pessimiste. Faut-il arrêter de consommer ?

P.M. : Je n'ai pas écrit que la société était malade de LA consommation. C'est l'hyperconsommation qui est problématique, les valeurs qu'elle promeut : l'individualisme, le matérialisme, l'hédonisme... Le bonheur, le vrai, est dans la réalisation personnelle, dans la satisfaction à dépasser ses limites... Beaucoup plus que dans l'achat du dernier iPhone7, qui va vous faire plaisir une minute, le temps d'ouvrir le paquet ! Le problème est que la culture de l'hyperconsommation, une culture du bonheur immédiat, du plaisir facile, nous en détourne.

Il y a des raisons d'espérer ?

P.M. : Oui, les consommateurs sont en attente d'un "consommer mieux". De nouveaux *business model* d'entreprise émergent, plus centrés sur la finalité de la consommation - les effets utiles et les solutions - que sur les produits. Les excès de l'hyperconsommation conduiront peut-être à son propre dépassement. Espérons-le... ||

PROPOS RECUEILLIS
PAR BENJAMIN DOURIEZ



À la une

Tout n'est pas rose dans le saumon

Frais ou fumé, le saumon d'élevage frétille en tête de nos achats de poisson.

Les doutes sur sa "propreté" n'en sont pas pour autant levés, surtout en ce qui concerne la filière bio... En témoignent les résultats de nos nouvelles analyses.

Apprécié de tous, presque sans arêtes, bon pour la santé, le saumon a de nombreux atouts.

Le désamour aura été de courte durée. Après le gros avis de tempête sur le saumon norvégien suscité, fin 2013, par un reportage télé où les conditions sanitaires des élevages étaient dénoncées, le poisson préféré des Français était rétrogradé à la deuxième place. Dépassé par le cabillaud. Mais le challenger n'aura pas gardé sa première place très longtemps, puisque le saumon réapparaît déjà en tête des ventes. Et sous sa forme fumée, il demeure un incontournable des tables de fêtes pour 72 % des Français (enquête CSA). Certes, ce retour en grâce peut

s'expliquer notamment par l'augmentation considérable du prix du cabillaud.

PLUTÔT ACCESSIBLE, CÔTÉ PRIX

Pour sa part, le chouchou à chair rose devrait résister à la valse des étiquettes liée à la forte hausse des matières premières. « Cette augmentation sera faible,

mais inévitable pour le consommateur puisque le poisson représente de 55 à 75 % du prix de revient d'un saumon fumé », explique Pierre Commère, délégué général du syndicat les Entreprises du traiteur frais (ETS). Apprécié de toutes les générations, dénué

d'arêtes ou presque, facile à préparer, le saumon est, par ailleurs, plutôt accessible : en moyenne 14,70 € le kilo pour le saumon frais et 28 € pour le saumon fumé, selon les estimations de France Agrimer sur 2015. Il offre, de surcroît, d'excellents atouts nutritionnels. Les effets bénéfiques des acides gras longs insaturés de type oméga 3 sont largement démontrés pour la santé cardio-vasculaire et le développement neurologique de l'enfant. Ils ont pour caracté-

ristique d'être obligatoirement apportés par l'alimentation, ce qui fait du saumon une source idéale. Ajoutons à cela un sérieux apport en protéines et en vitamines E, A et D, des nutriments indispensables pour maintenir la masse musculaire et un bon état de santé général.

LA FILIÈRE NORVÉGIENNE A REDRESSÉ LA BARRE

Alors, oublié le "saumon gate" de 2013 ? La filière norvégienne s'efforce en tout cas de donner des gages de rigueur et de transparence. Elle rappelle régulière-

ment les résultats de l'Institut de recherche et de nutrition des produits de la mer de Norvège (Nifes), organisme indépendant qui analyse quelque 12 000 échantillons par an. « Aucune des substances recherchées ne dépasse les seuils autorisés, explique

Maja Teskeredzic, chef de projet du Centre des produits de la mer en Norvège.

Si l'on prend le taux de dioxines et de PCB [NDLR : polychlorobiphényles], par exemple, il a été réduit de 70 % en dix ans et le mercure a diminué de moitié dans le même temps. » Soit. Cela n'empêche pas de vouloir se rassurer en optant peut-être pour des saumons d'élevage bio... Le label bio garantit l'achat d'un produit à l'impact minime sur l'environnement et la santé, et pour lequel l'usage de produits chimiques est limité.

CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

Nos tests

Nous avons analysé 10 pavés de saumon et 15 saumons fumés,

d'origine Norvège, Irlande ou Écosse, conventionnels et bio, certains avec label Rouge ou certifiés filière responsable :

- Analyse de la matière grasse, et profil des acides gras, dont les acides gras essentiels oméga 3 et oméga 6.
- Mesure des teneurs en métaux : plomb, mercure, arsenic.
- Mesure des teneurs en dioxines et PCB.
- Recherche de résidus de diverses familles de pesticides.
- Résidus de médicaments vétérinaires, en grande partie des antibiotiques.
- Analyse sensorielle des 15 saumons fumés, menée avec l'aide de 60 consommateurs mangeant régulièrement ce produit.

Sauf que dans le cas du saumon d'élevage, cette garantie ne semble pas absolue, loin s'en faut ! On peut retrouver des résidus de PCB, de métaux lourds et de pesticides, en particulier dans les saumons frais.

LE BIO PLUS CONTAMINÉ AU RAYON FRAIS

Il ne s'agit pas là d'une découverte - on sait qu'un poisson gras, même bio, est susceptible de contenir des substances chimiques. Non seulement nos analyses, réalisées en partenariat avec Thalassa, confirment cette tendance relevée en 2014, lors de nos précédents tests (voir n° 495, juillet-août), mais elles pointent encore plus nettement la différence pour le moins surprenante entre les bio et les conventionnels. À savoir que ces derniers apparaissent plus vertueux en termes de contamination. Contre toute attente, la raison tiendrait non pas à l'environnement, mais à l'alimentation des poissons. ||

Nos analyses pointent une différence incroyable entre le saumon bio et le conventionnel.

L'alimentation pointée du doigt

Les résultats de nos analyses montrent deux choses: d'abord que les saumons conventionnels vont mieux qu'il y a deux ans. Ensuite, que les saumons bio, particulièrement les frais, sont plus contaminés que les conventionnels. Pourquoi ? Notre enquête.

La présence de pesticides comme des autres polluants tient aux filières d'approvisionnement.

Deux ans après nos précédentes analyses (voir n° 495, juillet-août 2014), le constat s'est aggravé : les saumons frais d'élevage bio sont clairement plus contaminés que leurs homologues standard. Et ce, que les poissons viennent de Norvège ou d'Irlande, fief de l'aquaculture biologique. Premier résultat, la contamination en métaux (mercure et arsenic) s'avère plus forte pour les quatre saumons frais bio de notre panel. Concernant le mercure, que l'on se rassure : les teneurs retrouvées restent bien en deçà de la limite réglementaire (0,5 mg/kg de poisson frais), le maximum étant atteint avec la référence Olsen avec 0,05 mg/kg.

Concernant l'arsenic, les teneurs sont très variables. Le produit Auchan, le moins touché du panel, est six fois moins contaminé que le Monoprix bio.

ARSENIC, UNE PRÉSENCE INEXPLIQUÉE

« Ce contaminant est un peu nouveau et notre étude de l'alimentation totale, parue en 2011, pointait les risques de dépassement des seuils toxicologiques en particulier chez les enfants », explique Charlotte Grastilleur, en charge de l'alimentation à la direction de l'évaluation des risques de l'Agence de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses). Et le poisson est aujourd'hui reconnu comme un

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

Origine
Label
Conditionnement
Prix indicatif
Prix indicatif au kilo
Nutrition (30 %)
Contamination (70 %)
Métaux
Dioxines et PCB
Pesticides
Médicaments vétérinaires
Note globale (100 %)

* Les produits jugés insuffisants pour le

contributeur assez important. »

L'arsenic provenant en grande partie de la croûte terrestre, on peut comprendre que la chair des poissons sauvages en contienne. Mais pour les autres ?

Les différents experts que nous avons sollicités sont formels : l'environnement a un effet minime sur la contamination des poissons d'élevage. « Indéniablement, un certain nombre de polluants sont apportés par la nourriture, explique Fabrice Teletchea, spécialiste de la domestication des poissons à l'université de Lorraine. Elle est composée en partie de farines et d'huiles animales, issues de poissons sauvages susceptibles d'accumuler ces résidus. »

HUILES ET FARINES AU BANC DES ACCUSÉS

Comme les métaux s'associent surtout aux protéines, il est plus que probable que cette contamination de saumons vient des farines de poisson, très riches



Les saumons sont élevés dans des cages en mer. La promiscuité favorise la prolifération des poux de mer.



SAUMONS FRAIS

LIDL	LOC MARÉE (Aldi)	LE POISSONNIER (Auchan)	CORA	FILIÈRE QUALITÉ (Carrefour)	POMONA TERRE AZUR	OLSEN	CASINO BIO	MONOPRIX BIO	NATURE OCÉANE
Norvège	Norvège	Norvège	Norvège	Norvège	Écosse	Irlande	Irlande	Norvège	Irlande
	ASC	Filière responsable		ASC	Label Rouge	Bio	Bio	Bio	Bio
280 g	250 g	280 g	560 g	560 g	280 g	170 g	250 g	280 g	170 g
4,50 €	4 €	6,50 €	14 €	15,10 €	14 €	7 €	9 €	11,50 €	6,70 €
16 €	16 €	23,20 €	25 €	27 €	50 €	41,20 €	35,80 €	41,10 €	39,60 €
+++	++	+++	++	+++	++	++	+	+	+
+++	+++	+++	+++	++	++	+	-	-	--
+++	+++	+++	+++	++	++	+	-	-	-
++	+++	++	++	++	++	+	+	-	-
+++	+++	+++	+++	+++	+++	-	-	--	--
+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	--
18/20	17,5/20	17,5/20	17,5/20	16,5/20	16/20	12/20	9,5/20*	8,5/20	6,5/20**

critère "Contamination" ne peuvent être au plus qu'insuffisants. ** Les produits jugés très insuffisants pour le critère "Contamination" ne peuvent être au plus que très insuffisants.

en protéines. Ce n'est pas tout. Avec les huiles de poisson, les saumons ingèrent des dioxines et des PCB reconnus cancérigènes avérés pour l'homme par le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) ainsi que perturbateurs endocriniens. Interdits depuis 1987, ces polluants persistent dans le milieu aquatique et se concentrent dans les tissus gras des poissons.

Si tous les saumons du panel, frais et fumés, s'affichent bien en deçà des seuils réglementaires, les références bio sont, sur ce critère également, les plus contaminées. Comme l'avance Jean-Pierre Cravedi, directeur de recherche à l'Inra, « la matière première est un peu différente d'un élevage à l'autre, ne serait-ce que parce que les huiles et farines destinées aux bassins bio doivent être issues de pêche durable ». Or, toutes les zones de pêche ne sont pas équivalentes en pollution de dioxines et PCB,

cela dépend en partie de la proximité des activités industrielles ayant utilisé ces substances. Autre explication : la part de la ration animale dans l'alimentation des saumons s'avère plus importante en élevage bio qu'en conventionnel. Pour des raisons avant tout économiques, les ingrédients d'origine végétale (huile de colza, farine de soja, gluten de maïs et de blé...) prennent de plus en plus de place.

BIO... MAIS AVEC QUATRE RÉSIDUS DE PESTICIDES

« Alors que le conventionnel tourne autour de 70-75 % de ration végétale, les élevages bio sont limités à un maximum de 60 % », explique Marine Levadoux, directrice du Comité interprofessionnel des produits d'aquaculture.

Mais le plus surprenant de nos résultats est la présence de quatre résidus de pesticides dans les seuls saumons frais bio. Comme la réglementation

européenne ne mentionne - étonnamment - pas de limites maximales de résidus pour le poisson, nous nous sommes référés aux limites réglementaires du lait, le produit d'origine animale présentant les plus faibles limites. Résultat : la contamination atteint 50 % de cette limite pour certaines substances, voire 100 % pour un pesticide. Tous ces pesticides de type organochloré sont interdits depuis plusieurs années. Leur persistance dans le milieu naturel - ou leur usage frauduleux - peut toutefois entraîner des résidus tant dans les matières premières agricoles que celles d'origine marine. Autrement dit, la présence de pesticides, comme des autres polluants d'ailleurs, tient aux filières d'approvisionnement. Or, sur ce point, aucune indication n'est donnée sur les emballages. Satisfecit, en revanche, sur les résidus de médicaments. Excepté le Nature Océane, aucun des



Les poux de mer, le fléau

Pour lutter contre les poux de mer, les pisciculteurs peuvent utiliser le diflubenzuron, un pesticide potentiellement cancérigène pour l'homme et retenu en partie dans la chair du saumon. Aucun résidu de ce type n'a été retrouvé dans nos analyses. Mais d'autres solutions, plus naturelles, se développent, comme l'intégration dans les bassins de poissons nettoyeurs ou encore un pistolet laser, capable d'éradiquer les poux en quelques millisecondes.

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



SAUMONS FUMÉS

	KRITSEN	U SAVEUR	DELPEYRAT	OCEAN SEA (Lidl)	MONOPRIX GOURMET	FAUCHON	CORA
Origine	Norvège	Écosse	Écosse	Norvège	Irlande	Norvège	Irlande
Label	-	Label Rouge	-	-	Bio	-	-
Type de fumage	Pas de précision	Hêtre	Chêne	Hêtre	Hêtre	Hêtre	Hêtre
Conditionnement	140 g	80 g	195 g	200 g	150 g	80 g	150 g
Nombre de tranches	4	2	6	4	4	2	4
Prix indicatif	5,50 €	4,10 €	4,40 €	3,50 €	10,70 €	4,80 €	5,70 €
Prix indicatif au kilo	39,30 €	51,30 €	22,80 €	17,50 €	71 €	60,30 €	37,90 €
Nutrition (20 %)	++	++	++	++	++	++	++
Contamination (30 %)	+++	++	+++	++	++	+++	+++
Dégustation (50 %)	++	+++	++	++	++	++	++
Note globale (100 %)	17/20	16/20	16/20	15,5/20	15/20	15/20	15/20

saumons frais de notre panel n'en contient. Preuve que l'usage des antibiotiques en aquaculture n'est plus systématique. Dans l'ensemble, les saumons fumés sont moins contaminés. À la base, il s'agit pourtant des mêmes produits.

LES SAUMONS FUMÉS S'EN SORTENT MIEUX

« La différence vient vraisemblablement des modes de préparation, explique Camille Knockaert, ancien chercheur à l'Ifremer et spécialiste de l'aquaculture. Ainsi, le retrait de la peau et des parties ventrale et dorsale, riches en tissus gras, peut conduire à une diminution de l'ordre de 40 à 50 % des apports en contaminants. »

Fumé ou frais, le saumon est une source incontournable d'acides gras essentiels. Notre note "Nutrition" englobe la quantité et la qualité des matières grasses. Sur la quantité totale des lipides, le Nature Océane est le plus "maigre" des saumons frais, avec 8,7 g/100 g. Les saumons fumés sont tous moins gras - excepté

Kaspia (15,8 g/100 g) - que les pavés, avec le record à 4,1 g/100 g détenu par Astara. Côté oméga 3 et oméga 6 - évalués d'après les apports recommandés pour chacun de ces acides gras essentiels - les champions sont les poissons les plus gras, à savoir les saumons frais.

En cette période festive, le saumon fumé occupe une place de choix dans les assiettes. On attend qu'il soit sain et régale aussi les convives.

NOS TESTEURS PAS TOTALEMENT EMBALLÉS

Pour vous aider à choisir, nous avons soumis nos quinze saumons fumés à un test consommateurs. La note de dégustation de chaque produit inclut l'appréciation globale et l'intention d'en consommer à nouveau.

Il faut savoir que, de toutes les étapes, c'est le fumage qui, selon l'essence de l'arbre, la température et le taux d'humidité, façonne le plus le goût du saumon. Un seul des produits a été jugé "Très bon". Il s'agit du saumon U saveurs ; sa texture, ni trop

grasse ni trop sèche, et sa couleur ont convaincu les testeurs. Il est talonné par le Delpeyrat et le Kritsen. À l'autre bout, le Kaspia, l'un des saumons fumés les plus chers de notre panel. Il déçoit par sa texture jugée trop grasse et son goût, pas assez fumé. Si le Leader Price n'est guère plus apprécié, il a au moins l'apanage du prix le plus bas. ||

PATRICIA CHAIROPOULOS
Ingénieur : FARID BENSALD

Le mode de préparation du saumon peut réduire de 50 % les apports en contaminants.

web+ Plus de résultats sur la dégustation de nos 15 saumons fumés sur notre site Internet : www.60m.fr/52114



Faute de lire la mention « Salage au sel sec », vous êtes en présence d'un saumon salé par injection de saumure.



NATURE OCÉANE	PÉTROSIAN	LABEYRIE	ASTARA	CARREFOUR BIO	OLSEN	LE PRIX GAGNANT (Leader Price)	KASPIA
Irlande	Écosse	Écosse	Irlande	Écosse	Écosse	Norvège	Norvège
Bio	—	—	Bio	Bio	Bio	—	—
Hêtre	Pas de précision	Chêne	Hêtre	Hêtre	Hêtre	Hêtre	Pas de précision
160 g	300 g	150 g	200 g	80	300 g	180 g	320 g
4	6	4	4	2	4	4	4
11 €	54 €	4,50 €	31,90 €	4,20 €	30 €	2,20 €	34 €
68,70 €	180 €	29,90 €	159,50 €	51,90 €	100 €	12,30 €	106,30 €
++	++	++	++	++	++	++	++
++	+++	+++	++	++	++	++	++
++	+	+	++	+	+	-	-
15/20	14,5/20	14/20	14/20	13,5/20	13/20	12,5/20	12/20

Bien choisir le saumon fumé

Pour obtenir un bon saumon fumé « *il ne faut pas qu'il soit trop gras, ni qu'il ait subi un stress chronique, explique Camille Knockaert, Sinon, la chair n'a pas de tenue, elle se délite en feuillets et n'est pas apte au fumage.* » D'autres facteurs, comme l'importance de la masse musculaire, la qua-

lité de l'alimentation et son profil en acides gras peuvent jouer.

NOS CONSEILS POUR ÉVITER LA DÉCEPTION

Autant dire qu'en rayon, avoir des éléments sur tous ces paramètres est impossible. En revanche, il y a quelques conseils à suivre pour éviter la déception dans l'assiette :

■ **Éviter les saumons dont l'emballage indique « Ne pas recongeler ».** Cela signifie qu'il a subi une congélation, ce qui peut altérer sa qualité gustative et sa texture, plus sèche.

■ **Seul le sel est autorisé en France.** Privilégier la mention valorisante « *salage au sel sec* ». Sans cette précision, le saumon a probablement été salé par injection de saumure, ce qui a pour effet de ramollir la chair.

■ **Comme le saumon est gras, il rancit rapidement, même emballé.** Et plus encore le saumon bio, pour lequel l'usage de l'astaxanthine, un pigment qui donne

la couleur rose orangé et possède aussi un effet antioxydant, n'est pas autorisé. L'idéal est de ne pas dépasser deux ou trois semaines après la date de fabrication.

■ **Veiller à ce que la couleur soit uniforme.** N'hésitez pas à soulever un peu l'emballage en carton, s'il y en a un.

Si le poisson suinte, affiche des bordures de couleur marron ou encore si les lignes claires dessinées sur le saumon sont trop larges, signe d'une forte teneur en gras, mieux vaut éviter d'acheter. ||

PATRICIA CHAIROPOULOS



BURGER/PHANIE

3 Retrouvez nos tests le vendredi 25 novembre à 20 h 55 dans le reportage de

thalassa

« Planète saumon : enquête sur le poisson préféré des Français. »



ALIMENTATION & SANTÉ

Prévention

Variez les aliments des tout-petits

Un rapport sur l'alimentation des plus jeunes pointe la présence préoccupante de plusieurs substances toxiques. Doit-on en finir avec les petits pots ?

Sans aucun doute, l'alimentation destinée aux tout-petits apporte les nutriments nécessaires à leur croissance et leur développement. Mais elle contient aussi des substances chimiques potentiellement à risques : résidus de pesticides, mycotoxines, métaux, phyto-estrogènes, etc.

Durant six ans, les experts de l'Agence de sécurité alimentaire (Anses) les ont traquées dans plus de 5 500 produits alimentaires consommés par les enfants de moins de 3 ans - du lait maternel aux

préparations infantiles en passant par les petits pots et autres purées maison. Sur les 670 contaminants analysés, « le risque peut être écarté pour la plupart des substances », souligne cette Étude de l'alimentation totale infantile (EATi).

LA FACE CACHÉE DES PETITS POTS

Il y en a toutefois seize « à surveiller », dont neuf jugées préoccupantes et pour lesquelles « un nombre non négligeable d'enfants présente une exposition supérieure aux valeurs toxicologiques de référence ». C'est le cas, par exemple, de l'arsenic inorganique, que l'on retrouve dans les céréales infantiles à base de riz ainsi que dans les petits pots à base de poisson et de légumes. Ces mêmes petits pots sont également pointés du doigt pour des teneurs parfois importantes d'acrylamide ou de mycotoxines, retrouvées aussi dans les boissons lactées à base de céréales, les biscuits et les pots de fruits.

« Il faut raison garder et ne pas priver les enfants d'aliments conçus spécifiquement pour leurs besoins nutritionnels », modère le Pr Patrick Tounian, chef du service de Nutrition pédiatrique à l'hôpital Trousseau (Paris). Dans tous les cas, la meilleure stratégie pour les parents est de varier les aliments et d'alterner les modes de préparation, entre les produits industriels et les purées maison. ||

PATRICIA CHAIROPOULOS



limiter les contaminants

L'Anses rappelle quelques précautions à prendre avec l'alimentation des tout-petits :

- Commencer la diversification alimentaire à partir de 6 mois, et jamais avant 4 mois révolus.
- Avant un an, seuls le lait maternel ou les préparations infantiles sont adaptés aux besoins du nourrisson ; le lait courant est à proscrire.
- Varier les aliments consommés ainsi que les origines des produits (bruts et transformés)



Plus de 17 000 femmes

décèdent chaque année des suites du tabagisme, selon les dernières estimations de l'agence Santé publique France. Les femmes paient un tribut de plus en plus lourd au tabac, puisque ce chiffre a été multiplié par deux entre 2000 et 2013.

Cosmétiques

Les eaux florales

De rose, de lavande ou de bleuet, les eaux florales connaissent un regain d'intérêt comme produits de beauté.

C'EST QUOI ?

Le processus de distillation d'une plante aromatique génère deux phases : une phase huileuse qui contient l'huile essentielle (actif concentré très prisé), et une phase aqueuse appelée hydrolat (ou eau aromatique). Longtemps négligés, les hydrolats de certaines fleurs ont à nouveau le vent en poupe en cosmétique sous l'appellation « eau florale ».

En France, l'usage veut que les eaux florales soient vendues dans des bouteilles transparentes bleu foncé de 200 ml. Les puristes les préféreront sans ajout de conservateurs. Ils devront alors les conserver au frais, car les eaux florales sont sensibles aux contaminations microbiennes.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Pour une qualité optimale, mieux vaut privilégier le bio. Pour un spray de 200 ml d'eau de bleuet bio, l'une des plus courantes, il vous en coûtera rarement moins de 10 €. Comptez davantage pour une eau issue d'une matière première plus compliquée à cultiver ou à récolter.



POUR QUELS USAGES ?

Pure, elle peut s'appliquer en brume ou en lotion imbibée sur un carré de coton. On prête à chaque eau des qualités spécifiques : décongestionne les yeux pour l'eau de bleuet, redonne de l'éclat à la peau pour l'eau de rose, etc. Les plus courantes (rose, bleuet, lavande, camomille, fleur d'oranger...) ne présentent pas de contre-indications. Elles peuvent aussi entrer dans la composition de cosmétiques à faire à la maison et même aromatiser des cocktails, sorbets et autres entremets. II

VICTOIRE N'SONDÉ

EN BREF



ÉTIQUETAGE Afficher l'origine à partir de 8 % de viande

Dès 2017, les produits transformés contenant au moins 50 % de lait ou 8 % de viande devront afficher l'origine de ces ingrédients. Ce seuil de 8 %, fixé par le ministère de l'Agriculture, écarte de fait de nombreux produits comme les pizzas, les raviolis en boîte ou les hachis Parmentier, en particulier ceux d'entrée de gamme.

MENTIONS L'étiquetage nutritionnel obligatoire

À partir du 13 décembre, les emballages devront présenter la valeur énergétique et les quantités d'acides gras saturés, de lipides, glucides, sucres, protéines et sel dans un tableau lisible. Le tout exprimé pour 100 g, 100 ml ou par portion.

PORTABLES Il est interdit d'interdire !

Bientôt, les panneaux interdisant l'usage des portables à l'hôpital devraient disparaître. Du moins dans certaines zones. Car leur interdiction totale n'est pas justifiée, a conclu l'agence nationale de sécurité sanitaire dans un rapport. L'Agence plaide pour l'établissement de différentes zones où les appareils sources de radiofréquences seraient autorisés, limités ou interdits.

RESTAURATION Des sénateurs refusent le bio à la cantine



Début octobre, les sénateurs ont rejeté un amendement visant à introduire 40 % d'alimentation durable dans la restauration collective, dont 20 % de produits bio. L'association Agir pour l'environnement a lancé une pétition en ligne, en faveur de cet amendement.



Diagnostic

Cancer de la thyroïde, trop de traitements inutiles !

En vingt ans, beaucoup de patients ont été traités pour des cancers de la thyroïde qui ne présentaient pourtant pas de risque pour leur santé.



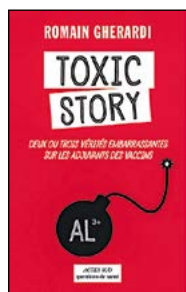
A partir des années 1980, on a observé une augmentation importante de la fréquence du cancer de la thyroïde. Sauf que cette "épidémie" s'explique surtout par ce que l'on appelle des surdiagnostics, alerte une étude du Centre international de recherche contre le cancer (Circ). On parle de surdiagnostic quand un diagnostic de cancer est posé et des traitements mis en œuvre alors que ce cancer

n'aurait pas évolué, ou du moins trop lentement pour mettre en jeu la vie du patient. Cette étude a été menée dans douze pays. En France, pour la forme de cancers de la thyroïde la plus courante, 70 à 80 % des cancers diagnostiqués chez les femmes - un peu moins chez les hommes - entre 1988 et 2007 (les chercheurs ne disposent pas de données plus récentes), relèveraient du surdiagnostic. Sur cette période, 46 000 personnes seraient concernées.

DES CONSÉQUENCES PARFOIS LOURDES

L'ampleur de ces surdiagnostics s'expliquerait surtout par le développement de techniques d'imagerie médicale permettant de détecter des tumeurs à des stades très précoces. Leurs conséquences ne sont pas anodines. « La majorité des patients chez qui a été diagnostiqué un cancer de la thyroïde dans les pays que nous avons étudiés ont subi une ablation totale de la thyroïde et des traitements lourds comme des dissections et de la radiothérapie », insistent les chercheurs. || VICTOIRE N'SONDÉ

Limitier les rayonnements ionisants
L'exposition croissante aux rayonnements ionisants, liée aux examens d'imagerie médicale et dentaire, pourrait également expliquer l'augmentation des cas de cancers de la thyroïde, selon l'Institut français de veille sanitaire (InVS). Il conviendrait de limiter ces examens, en particulier durant l'enfance.



VU/LU POUR VOUS

Quand le doute doit profiter aux patients

Dans son livre, le Pr Gherardi, neurologue, ne remet pas en cause l'intérêt des vaccins.

Mais il milite pour la reconnaissance des effets indésirables de certains de leurs adjuvants. Médecin et chercheur, spécialiste des maladies neuromusculaires, il raconte comment tout a basculé après avoir croisé la route de patients atteints d'un syndrome mystérieux qui s'est avéré lié à l'injection de vaccins à l'hydroxyde d'aluminium. Ce livre, où l'on accompagne ce chercheur atypique dans un parcours dressé d'embûches par le puissant lobby pharmaceutique, est passionnant.

Toxic story, Romain Gherardi, Éditions Actes Sud, 252 pages, 21 €.

Nutrition

Des aliments plus beaux mais plus pauvres

Sel, farine, riz... Ces aliments raffinés ont en commun d'être blancs comme neige. Pour ce faire, les industriels utilisent divers procédés passant par l'emploi de produits chimiques pour le sel, par des étapes de broyage et tamisage pour la farine avec ajout d'agents de blanchiment et d'agents oxydants, ou encore par des techniques d'abrasion pour le riz. Le raffinage rend certes les aliments plus



"beaux", plus faciles à digérer et plus riches en énergie que leur version complète. Mais il a aussi pour effet de diminuer leur valeur nutritive, en les appauvrissant en fibres, en vitamines et en minéraux normalement contenus dans les enveloppes et les germes des grains ou dans le sel "au naturel". || P. C.



Catherine Renard Responsable de l'unité Sécurité et qualité des produits d'origine végétale de l'Inra à Avignon

Les fruits secs contiennent-ils plus de vitamines ?

« **Non**, qu'il s'agisse des fruits secs issus des fruits humides, tels les abricots ou des oléagineux de type noix, noisettes... Si les premiers conservent l'intégralité de leurs sucres et de leurs fibres, ils perdent une grande partie de leurs micronutriments. Certains antioxydants comme les caroténoïdes et les polyphénols sont toutefois bien préservés en présence de sulfites, utilisés par l'industrie pour rehausser la couleur des fruits secs. Inutile, en revanche, de miser sur la vitamine C, elle disparaît complètement lors du séchage des fruits. Quant aux fruits oléagineux, ils sont intéressants pour leur richesse en acides gras polyinsaturés et en vitamine E. Mais ces substances sont mal assimilées parce que l'on avale souvent ces fruits sous la forme de gros morceaux, inaccessibles aux enzymes digestifs. Il suffit de mieux mâcher pour bénéficier de tous leurs avantages. » ||

Logos

La Slow cosmétique, intéressant, mais...



Privilégier les cosmétiques bio et naturels, c'est bien. Notamment pour écarter les ingrédients les plus préoccupants pour la santé et l'environnement. Ces produits sont reconnaissables, car le label qui garantit leur composition est apposé sur l'emballage.

Sans vouloir se substituer à ces labels qui certifient ces cosmétiques bio et naturels, l'association Slow cosmétique dit vouloir aller plus loin. Elle décerne sa mention éponyme à une marque

et non à un produit. De plus, pour obtenir une, deux ou trois étoiles Slow cosmétique, la marque doit être engagée dans une démarche écologique, mais aussi dans un marketing plus vertueux. Une gamme de produits restreinte et centrée sur les besoins essentiels de la peau, l'absence de fausses promesses, un rapport qualité/prix raisonnable... ces critères économiques et marketing comptent autant que la composition des produits dans la charte établie par l'association.

La démarche est intéressante. Mais l'association vendant les produits sur son site Internet, elle peut apparaître comme juge et partie. || **V. N'S.**



Marketing

Évitez les lunettes anti-lumière bleue

Si vous ne portez pas encore de lunettes, sachez que les opticiens vont encore essayer de vous placer des verres sur le visage avec leur dernière innovation : les lunettes anti-lumière bleue.

Quésaco ? Il s'agit de lunettes équipées de verres traités pour filtrer la lumière bleue. « *Le verrier Essilor les rend disponibles à toutes les enseignes d'optique* », nous explique-t-on chez Kryss. La lumière bleue est émise par les lampes LED et par les écrans très fins des smartphones, tablettes et télévisions dernier cri qui disposent de la technologie dite OLED. Effectivement, en cas d'exposition trop prolongée, cette lumière bleue est soupçonnée de pouvoir à terme altérer la rétine.

Mais n'en déplaise à Essilor, les fameuses lunettes anti-lumière bleue ne présentent qu'un intérêt limité. « *Les meilleurs filtres actuels n'arrêtent que 20 % de la lumière bleue*, prévient le Pr Gilles Renard, le directeur scientifique de la Société française d'ophtalmologie. *En matière de prévention, mieux vaut limiter le temps d'exposition.* » Par exemple, deux heures au maximum par jour pour un smartphone placé à 20-25 cm de l'œil. || **V. N'S.**

Mieux prévenir et traiter la maladie de Lyme

Appli pour smartphone, installation de panneaux d'information à l'entrée des forêts, ouverture de centres spécialisés... Pour améliorer la prévention de la maladie de Lyme,



cette maladie infectieuse transmise par la tique, un plan national vient d'être lancé.



Choix
de
60
millions
de consommateurs



**Le meilleur
foie gras**

Comtesse du Barry | Le foie gras de canard entier truffé du Sud-Ouest | 24,90 € | **17,5/20**

Ce foie gras sans antioxydant ni conservateur obtient la meilleure note grâce à l'utilisation d'une variété de truffe intéressante du point de vue sensoriel, malgré le pourcentage très moyen. L'étiquetage est optimal.



**La meilleure
sauce**

Maison Pébeyre | Sauce aux truffes 7,5 % | 33 € | **17,5/20**

Cette sauce possède un bon pourcentage de truffe de qualité, puisqu'il s'agit de truffe noire du Périgord, la "diva" des truffes françaises. Elle n'utilise pas d'arômes et respecte les règles d'étiquetage.

PRODUITS TRUFFÉS

Attention aux fausses promesses !

« À la truffe », « truffé », les rois de l'alimentaire savent nous allécher à l'approche des fêtes avec des foies gras, risottos, et autres pâtes agrémentés. Mais peu de produits sont à la hauteur de ce que l'on pourrait prétendre savourer, surtout au regard des prix pratiqués.

On l'appelle aussi le "diamant noir". Un surnom que ce champignon aussi rare que coûteux et délicat au palais n'a pas volé. Rare parce que la truffe pousse discrètement à l'ombre de certains chênes, noisetiers, charmes ou tilleuls. Et comme elle est enterrée, il faut s'aider de cochons ou aujourd'hui de chiens bien entraînés pour la débusquer. Un produit coûteux car, à raison de moins de 50 tonnes récoltées chaque année en France, il se vend au bas mot entre 500 et 1 000 € le kg. Attention, on parle ici de la truffe noire du Périgord (*Tuber melanosporum*), la "diva" des truffes françaises.

Outre la star périgourdine, une vingtaine d'autres variétés est récoltée sur nos sols, comme la truffe brumale (*Tuber brumale*), la truffe de Bourgogne (*Tuber uncinatum*) ou la truffe blanche d'été (*Tuber aestivum*) - à ne pas confondre avec la truffe blanche d'Alba d'origine italienne (*Tuber magnatum*).

UN PRODUIT TRÈS CONVOITÉ

Mise à part cette dernière dont le prix peut dépasser celui de la truffe noire du Périgord, les autres variétés s'écoulent autour de 80-100 € le kilo. Si leur saveur permet d'agrémenter un plat, elle n'a pas la puissance de la truffe noire. Afin de profiter de tout son parfum, l'idéal est de pouvoir acheter la truffe entière, fraîche ou en conserve. Mais pour le porte-monnaie, il est plus digeste de la déguster déjà incorporée à un autre produit comme les pâtes, le foie gras ou les sauces.

Le fait même de lire le mot "truffe" sur l'emballage d'une denrée confère à cette dernière une aura de luxe. Les industriels ne s'y trompent pas. En atteste la diversité des produits « à la truffe » ou « truffés » que l'on trouve en rayon, tout du moins à l'approche des fêtes. Comment résister à l'appel d'une belle truffe noire et dodue telle qu'elle figure généralement sur les produits ? On sait pourtant qu'entre l'emballage et la réalité du contenu, il y a souvent un gouffre...

DES RÈGLES STRICTES MAIS...

Outre la quantité réelle de truffe incorporée - souvent bien en deçà de celle attendue - il faut être vigilant sur l'espèce utilisée. Sans compter que pour être goûteuse, la truffe doit contenir des spores en bon état et en quantité suffisante. Sur ce point, seules des analyses en laboratoire font foi.

Pour éviter les tromperies, un décret de 2012, complété par un arrêté en 2015, impose un certain nombre de règles. Ainsi, la dénomination de vente d'un produit à la truffe doit indiquer le nom usuel de l'espèce utilisée, par exemple « truffe du Périgord » ou « truffe blanche d'été ». De plus, ce texte fixe des seuils de quantité minimum selon le type de marchandise. De quoi rassurer les consommateurs... si ce n'est que, d'après nos analyses menées sur trente produits à base de truffe, certains industriels ont une fâcheuse tendance à faire fi de ces contraintes. Aux dépens du consommateur, persuadé d'acheter une denrée d'exception. ||

**CENTRE D'ESSAIS
COMPARATIFS**

Nos tests

Nous avons analysé 30 produits à la truffe, répartis dans six familles : foies gras, pâtes, pâtes et écrasés de pommes de terre, risottos et sauces.

- La nature des truffes a été déterminée après prélèvement manuel de morceaux et de brisures de truffes. Chaque échantillon a été observé au microscope à différents grossissements afin de caractériser les asques (cellules abritant les spores) et les spores.

- L'analyse histologique a permis de nous assurer que le produit dans son ensemble correspondait bien aux listes d'ingrédients. Pour ce faire, chaque échantillon, après coloration, a été observé au microscope.

- L'analyse des étiquettes visait à vérifier la bonne appellation du produit en fonction de la truffe utilisée, le pourcentage de truffe et l'ajout ou pas d'arômes, d'antioxydants ou de conservateurs.

- Le profil nutritionnel a été établi pour les pâtes et risottos via le Nutriscore (échelle colorée de A à E)

Des industriels pas toujours scrupuleux

Risottos, pâtes, foies gras... À l'approche des fêtes, la truffe apparaît à la carte d'une foudrude de produits. Mais on ne truffe pas n'importe comment. Les industriels doivent obéir à des règles strictes, en particulier sur le pourcentage et la variété des tubercules utilisées. Depuis 2012, la loi exige que tout produit portant la mention "truffé" contienne un minimum de 3 % de truffes. Ce seuil descend à 1 % quand il s'agit d'un produit étiqueté « à la truffe ». Pour savoir si ces règles étaient bien suivies et si la qualité était au rendez-vous, nous avons passé trente produits au crible de nos analyses.

Les foies gras s'en tiennent au minimum

Bonne nouvelle, les sept références de notre panel contiennent bien, comme annoncé, de la truffe noire du Périgord.

→ **Domage, toutefois, qu'aucun de nos foies gras** ne dépasse le fameux seuil minimum de 3 % imposé aux produits truffés.

→ **L'étiquetage est plus inégal.** Les références Maison de la truffe, Vidal et Georges Bruck sont carrément hors des clous régle-

mentaires : elles indiquent seulement « truffe » dans leurs listes d'ingrédients, sans donner plus de précisions sur la variété employée (blanche, noire du Périgord...).

→ **La majorité de nos produits** contient par ailleurs un antioxydant ou un conservateur, voire l'un et l'autre pour le trio en queue de classement. Satisfecit, en revanche, pour le Vidal et le Comtesse du Barry, qui ont le bon goût de se passer d'additifs.

Sur les pâtes, les grandes marques sont à la traîne

Nous n'avons pas été enthousiasmés par les pâtes aux truffes. Même la référence Picard, en tête du peloton, plafonne à 12,5/20.

→ **Toutes les références utilisent de la truffe blanche d'été**, moins onéreuse, mais aussi moins goûteuse que la truffe noire du Périgord. Qui plus est, la truffe de La Pasta di Angelo ne recèle aucune spore, ce qui signe l'absence, ou presque, de goût.

→ **Déception également sur les quantités affichées.** Sur les étiquettes, on oscille entre



Des doses homéopathiques

Quels que soient les produits, les fabricants usent de la truffe à doses homéopathiques. C'est ce que nous avons également observé pour trois pâtes (Lucien Georgelin, Maison de la truffe, Vidal) et deux écrasés de pommes de terre (Picard et Artisan de la truffe). Pour les premiers, le seuil ne dépasse pas les 3 %. Quant aux purées, à raison de 1 % et 2 % de truffe, on peut se demander si ce produit sert à autre chose que de justifier un prix plus élevé.



- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

	FOIE GRAS						
	COMTESSE DU BARRY	HÉDIARD	VIDAL	GEORGES BRUCK	ÉDOUARD ARTZNER	ARTISAN DE LA TRUFFE	MAISON DE LA TRUFFE
	Le foie gras de canard entier truffé du Sud-Ouest	Foie gras de canard entier, truffé à 3 % de Strasbourg	Foie gras de canard entier du Périgord, truffé à 3 %	Foie gras de canard entier truffé de Strasbourg	Foie gras de canard entier truffé	Foie gras de canard entier truffé	Foie gras de canard entier truffé
Espèce étiquetée	Tuber melanosporum	Tuber melanosporum	Truffe	Truffe	Truffe noire du Périgord	Tuber melanosporum	Truffe
Pourcentage de truffe	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Conditionnement	70 g	180 g	125 g	200 g	90 g	90 g	50 g
Prix indicatif	24,90 €	54 €	36 €	66,50 €	24,90 €	27 €	19 €
Prix indicatif au kilo	355,70 €	300 €	288 €	332,50 €	276,70 €	300 €	380 €
Étiquetage (50 %)	+++	++	++	+	+	+	-
Quantité et nature de la truffe (50 %)	++	++	++	++	++	++	++
Note globale (100 %)	17,5/20	15,5/20	15,5/20	13,5/20	13,5/20	13,5/20	9,5/20*

* Les produits notés "Insuffisants" pour le critère Étiquetage ne peuvent être au plus qu'insuffisants.

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

PÂTES				
	PICARD Tagliatelles aux truffes blanches d'été et aux champignons de Paris	THIRIET Tagliatelles à la truffe blanche d'été 4,1 %	ARTISAN DE LA TRUFFE Raviolis aux champignons à la truffe d'été (1,1 %)	LA PASTA DI ANGELO Mezzaluna ricotta e tartufo bianco
Espèce de truffe étiquetée	Tuber aestivum	Tuber aestivum vitt.	Tuber aestivum	Truffe blanche
Pourcentage de truffe	3,20 %	4,10 %	1,10 %	0,0044 %
Conditionnement	250 g	250 g	250 g	250 g
Prix indicatif	3,90 €	3,80 €	13,90 €	4,90 €
Prix indicatif au kilo	15,40 €	15,20 €	55,60 €	19,70 €
Nutrition (20 %)	++	++	++	+++
Étiquetage (30 %)	+++	++	++	-
Quantité et nature de la truffe (50 %)	-	-	--	--
Note globale (100 %)	12,5/20	11,5/20	9/20	7/20

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

RISOTTOS						
	THIRIET Risotto à la truffe noire 2 %	ARTISAN DE LA TRUFFE Risotto à la truffe d'été 2 %	MAISON DE LA TRUFFE Risotto à la truffe d'été 1,2 %	GALLO Risotto pronto gourmet à la truffe	CASALE PARADISO Risotto al tartufo 1%	ARTISAN DE LA TRUFFE Risotto à la truffe d'été 0,6 %
Espèce étiquetée	Tuber melanosporum	Tuber aestivum	Tuber aestivum	Tuber aestivum	Tuber aestivum	Tuber aestivum
Pourcentage de truffe	2 %	2 %	1,2 %	0,017 %	1 %	0,6 %
Conditionnement	300 g	350 g	240 g	210 g	300 g	175 g
Prix indicatif	8 €	12,50 €	24,50 €	2,40 €	8,80 €	9,90 €
Prix indicatif au kilo	26,50 €	35,70 €	102,10 €	11,20 €	29,30 €	56,60 €
Nutrition (20 %)	+	++	+	+++	+++	++
Étiquetage (30 %)	++	++	++	++	-	-
Quantité et nature de la truffe (50 %)	+	-	--	--	--	--
Note globale (100 %)	11/20	10,5/20	8,5/20	8,5/20	8/20	7/20

4,10 % pour les pâtes Thiriet et... 0,0044 % – autant dire rien – pour La Pasta di Angelo. Une référence qui ne respecte donc absolument pas le seuil de 1 % prévu par la loi pour les produits "à la truffe".

→ **Excepté pour la référence Picard**, des arômes sont systématiquement ajoutés. Signe que la qualité gustative des truffes n'est pas suffisante pour régaler les papilles.

→ **Sur le plan nutritionnel, la référence La Pasta di Angelo**, par ailleurs mauvaise élève sur les critères de l'étiquetage et de la quantité et la nature des truffes, tire son épingle du jeu : elle a l'avantage d'être peu grasse et assez riche en protéines. Les autres produits de notre essai pèchent par un apport trop élevé en graisses saturées, sachant que leur excès nuit à la santé cardio-vasculaire.

La moitié des risottos est hors-jeu

Les six risottos référencés sont particulièrement décevants du point de vue de leur teneur en truffes.

→ **Au moins récoltent-ils un bon point** pour la conformité de leurs truffes : nos analyses ont confirmé qu'elles correspondaient bien à l'espèce annoncée.



- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

SAUCES

	LA GRANDE ÉPICERIE DE PARIS La Sauce à la truffe noire 7,5 %	MAISON PÉBEYRE Sauce aux truffes 7,5 %	VIDAL Sauce Périgieuse 3 % de truffes	SACLA Pesto à la truffe blanche d'été	SACLA Caviar de tomates à la truffe noire d'été	LA CUNA CONSERVAS Pâte champignons à la truffe blanche	ALBERT MÉNÈS Sauce Périgieuse aux truffes 1 %	MAISON DE LA TRUFFE Sauce Périgieuse aux truffes 1 %
Espèce étiquetée	Tuber melanosporum	Tuber melanosporum	Tuber melanosporum	Tuber aestivum vitt.	Tuber aestivum vitt.	Truffe blanche	Truffe noire	Brisures de truffe
Pourcentage de truffe	7,5 %	7,5 %	3 %	2 %	7,5 %	0,3 %	1,0 %	1,0 %
Conditionnement	200 g	200 g	100 g	190 g	190 g	200 g	200 g	200 g
Prix indicatif	42 €	33 €	12 €	4,70 €	3,80 €	7,50 €	9,70 €	13 €
Prix indicatif au kilo	210 €	165 €	120 €	24,60 €	20,20 €	37,50 €	48,50 €	65 €
Étiquetage (50 %)	+++	+++	+++	++	-	++	-	-
Quantité et nature de la truffe (50 %)	++	++	+	-	++	--	-	-
Note globale (100 %)	17,5/20	17,5/20	15/20	10/20	9,5/20*	8/20	7,5/20	7,5/20

* Les produits notés "Insuffisants" pour le critère Étiquetage ne peuvent être au plus qu'insuffisants.

Domage, cependant que certains produits soient de piètre qualité : les spores sont immatures, voire absentes.

→ **Thiriet est le seul de nos risottos** à intégrer de la truffe noire du Périgord, tout en étant un des moins chers de notre échantillonnage.

→ **Comme avec les pâtes, les quantités** de truffe sont très variables. Thiriet et Artisan de la truffe à 2 % contiennent... 120 fois plus de truffe que le risotto de Gallo, le moins riche.

→ **Le moins que l'on puisse dire est que leurs fabricants** ne s'encombrent pas avec les règles d'étiquetage. La moitié de nos risottos est hors-jeu. Soit parce que le pourcentage de truffe indiqué est sous le seuil des 1 % exigé par la réglementation pour les produits à la truffe, soit à cause d'une appellation inexacte.

→ **Excepté le Gallo**, tous les produits utilisent des arômes et qui plus est, souvent artificiels.

→ **D'un risotto à l'autre, la qualité** nutritionnelle se joue surtout sur l'apport en graisses saturées, particulièrement élevé pour celui de la Maison de la truffe.

Du rifi sur l'étiquette de certaines sauces

Là encore, les fabricants de sauces ne s'étouffent pas avec des scrupules, quant à la véritable nature des truffes.

→ **Ainsi La Cuna conservas** étiquetée « à la truffe blanche » peut laisser penser à

de la très prisée truffe blanche d'Alba, alors qu'il s'agit en réalité de celle d'été (*Tuber aestivum*), bien moins onéreuse. Autre déception avec les sauces Albert Ménès et Maison de la truffe : elles contiennent un mélange de deux variétés – truffe noire du Périgord et truffe brumale – alors que l'on pouvait attendre de la seule truffe noire du Périgord

→ **À raison de 7,5 % de truffe, les sauces** La Grande épicerie de Paris, Maison Pébeyre et Sacla sont les produits les plus généreux de tout l'essai. À la différence près qu'il s'agit

de vraie truffe noire pour les deux premières. Loin derrière, La Cuna conservas contient 25 fois moins de ce précieux champignon.

→ **Notons que près de la moitié de nos sauces** ne respecte pas les règles d'étiquetage. Ainsi, la « truffe noire d'été » du caviar de tomates Sacla n'est pas un nom reconnu en France. Quant aux fabricants des sauces Albert Ménès et Maison de la truffe, ils ont "oublié" de préciser les noms des truffes utilisées. ||

PATRICIA CHAIROPOULOS
Ingénieur : FARID BENSALD



- **Rares sont les produits à la truffe** convenables en quantité et en qualité. Quelques sauces sortent du lot. Certains foies gras aussi, mais on regrette qu'il n'y ait pas davantage de truffe dans les recettes.
- **Pour les pâtes et les risottos, les fabricants** ont la main très légère. Certains produits en contiennent si peu qu'ils sont hors des clous réglementaires.
- **Plus d'un tiers des produits** ne respecte pas les règles d'étiquetage.
- **Le prix est loin d'être une garantie** de qualité, surtout pour les pâtes et les risottos !

**Vous êtes déjà lecteur !
Rejoignez-nous sur**

60millions-mag.com

+ d'actus, d'essais, d'enquêtes, d'interactivité...



**témoigner
s'informer
échanger des avis
alerter**

site 100 % indépendant
accessible sur PC, tablettes et smartphones





Choix
de
60
millions
de consommateurs



La bonne affaire

Delagne & Fils

(Intermarché)

16 € | 15/20

Un champagne séducteur, rond et frais à la fois, qui saura accompagner une volaille à la crème ou du brie.



La valeur sûre

Comte de Lavigny

(Casino)

21 € | 15/20

La complexité aromatique ne devrait pas décevoir les convives les plus exigeants.



“LE” cadeau

Deutz

36 € | 15,5/20

Un champagne fin et vineux qui permet de jouer les prolongations après l'apéritif.

CHAMPAGNES

Une marque de distributeur pour trinquer

Se faire plaisir pendant les fêtes en débouchant un champagne ne passe pas forcément par le coup de bambou d'une grande marque. Notre dégustation à l'aveugle de trente champagnes bruts sans année montre qu'à partir de 15 €, le bonheur peut être dans la flûte.

Le champagne reste associé aux grandes occasions. L'achat est rare et saisonnier : 2,4 bouteilles en moyenne par an et par foyer. Les fêtes de fin d'année représentent le moment phare : un tiers des consommateurs n'en achète qu'à cette période-là. Mais de quel champagne parle-t-on ? La famille comprend des milliers de marques, et un grand éventail de prix. Trois catégories d'expéditeurs existent : les maisons (372), les coopératives (39) et les vigneronnes (4 455). Ces derniers sont les plus nombreux et pourtant ils sont plus rares à dénicher en grande distribution, en raison de leurs plus faibles volumes.

L'ART DU MÉLANGE

Les maisons offrent des champagnes fidèles à un style, reproductibles chaque année, pour des millions de bouteilles, grâce notamment à l'effet liqueur de dosage (voir page 35). Les coopératives savent composer des gammes en fonction des demandes et s'approvisionnent en raisins dans toute l'appellation. Les vigneronnes mettent en avant leur terroir avec leurs seules vendanges. Tout ce petit monde vit en bonne entente autour d'une même recette qui a fait leur fortune : l'assemblage. Entre les cépages, les terroirs, les années, l'ajout de liqueur, il existe des centaines de paramètres pour élaborer des champagnes. L'art du mélange commence dans le brut non millésimé (désigné par les Champenois « brut sans année » ou « BSA »). Le cœur du marché,

c'est lui : il représente 86,7 % des volumes vendus en France en 2015. Dans cette catégorie de champagnes peuvent figurer plusieurs cépages : pinot noir, pinot meunier, chardonnay. Et depuis quelques années, des noms plus confidentiels se font remarquer chez certains vigneronnes : pinot blanc, pinot gris, arbane et petit meslier. Les vins de l'année sont mélangés aux vins de réserve des années antérieures. Ce système sauve les producteurs lors des années de faibles vendanges comme 2016.

DES RÉSULTATS QUI SURPRENNENT

Pour notre dégustation, nous avons choisi de nous concentrer sur les bruts non millésimés. Les trente références que nous avons testées comprennent neuf bouteilles de marques de distributeurs et vingt-et-une bouteilles de marques nationales, dont celles figurant dans le Top 10 des plus vendues du magazine spécialisé *Rayons boissons* (fin juillet 2016), soit par ordre décroissant : Nicolas Feuillatte, Canard Duchêne, Mumm, Charles Lafitte, Alfred Rothschild, Heidsieck & Cie Monopole, GH Martel, De Castellane, Charles de Cazanove et Mercier. Toutes ces bouteilles sont commercialisées en grande distribution, le premier circuit de ventes des champagnes (31,4 % des volumes) et pour certaines références chez les cavistes, (5 % des ventes en 2015, selon le Comité interprofessionnel des vins de Champagne). Une nouvelle fois, les consommateurs sensibles aux noms de marques seront surpris par les résultats de notre dégustation... ||

CENTRE D'ESSAIS
COMPARATIFS

La dégustation

Les échantillons ont été présentés anonymement, dans des verres Inao numérotés avec trois chiffres. La note résulte d'une moyenne pondérée et arrondie : un bonus (ou un malus) a été appliqué à la moyenne des notes obtenues, selon que l'échantillon a été le plus (ou le moins) apprécié par les jurés.

Notre jury était composé de :

- Konstantinos Anagnostopoulos, sommelier ;
- Agnès Bruguère, œnologue ;
- Jean-Michel Deluc, maître-sommelier ;
- Jérôme Gagnez, sommelier ;
- Catherine Gerbod, journaliste ;
- Christophe Guitard, sommelier-consultant ;
- Fabrice Hoerter, courtier juré-expert piqueur ;
- Michel Letrange, courtier juré-expert piqueur ;
- Vinny Mazzara, sommelière ;
- Stéphane Philippe, courtier juré-expert piqueur ;
- Michèle Piron-Soulat, technicienne en œnologie ;
- Bénédicte Plaige, conseillère technique ;
- François Préa, œnologue ;
- Aurélie Soulat, professionnelle du vin ;
- Jacques Vivet, expert judiciaire près la cour d'appel de Paris.

Des marques parmi les moins chères en haut de l'affiche

Achetés et dégustés anonymement, les champagnes réservent, cette année encore, des surprises. Les trois meilleurs, qui atteignent ou dépassent la note de 15/20, survolent une production globalement très moyenne.

Sur les 30 champagnes en lice, l'écrasante majorité a été jugée moyenne. « C'est comme si ces champagnes étaient faits pour impressionner quelques secondes avant de disparaître », confie sévèrement l'un des jurés. Heureusement, un quart des "candidats" tient suffisamment longtemps en bouche pour se classer dans la catégorie des bons champagnes (au moins 13/20), avec, en tête, la marque nationale Deutz (15,5/20).

La performance de la grande distribution

→ **Quatre MDD dans les huit premières places.** Les champagnes de marques de distributeurs (MDD) ne sont pas toujours identifiables par le consommateur, c'est pourquoi nous indiquons systématiquement entre parenthèses leur provenance. Les quatre premiers de notre classement ont participé à donner d'excellentes impressions gustatives à nos jurés : « généreux », « gourmand », « délicat », « bien fait ».

→ **Des prix moitié moins chers.** Les consommateurs se régaleront d'apprendre que les tarifs de trois produits MDD dans le haut du palmarès sont à moins de 16 € (ceux d'Intermarché, de Carrefour et de E.Leclerc) ! Un tarif appréciable quand on relève que de nombreux champagnes de grandes marques testés ont été achetés (certes, hors promotion) à un prix approchant les 30 €. Contrairement à 2015, où la performance des MDD n'était pas au rendez-vous, cette année, Carrefour, Casino, Intermarché et E.Leclerc se hissent en haut du podium et obtiennent même des notes supérieures à des marques comme Moët & Chandon, Henriot, Taittinger et Veuve Clicquot.

→ **Une supériorité remise en cause chaque année.** Mais attention, plus de la moitié des champagnes MDD se retrouve aussi dans la même moyenne, et la bouteille du distributeur U termine en dernière position avec 9,5/20. Moralité, encore faut-il savoir bien piocher, et garder en tête que les notes peuvent changer d'une année sur l'autre.

(Suite page 34)



En fin de maturation, les bouteilles sont remuées. Les lies descendent dans le goulot puis sont expulsées.

A. S. FLAMENT/ANDIA.FR - PHOTOS PRODUITS : J. CHISCANO/60»



Deutz | 36 €

Fin et complexe (apéritif, repas) : robe jaune paille ; nez élégant (froment, pomme, citron confit, noisette, cire d'abeille) ; bouche équilibrée, saveurs de fruits compotés, d'agrumes, de miel, et de la longueur.



Billecart-Salmon | 41,50 €

Équilibré (apéritif) : robe jaune paille ; nez de fruits frais (pomme, poire) et de fleurs blanches (acacia) ; dosage suffisamment fondu en bouche pour laisser s'exprimer la fraîcheur et les saveurs fruitées.



Moët & Chandon Impérial | 29,50 €

Simple et harmonieux (apéritif) : robe brillante or gris ; nez discret (miel, citron, poire, amande) ; attaque vive, matière fruitée (pomme-poire), peu dosée ; amertume agréable en finale.



Charles Lafitte | 20 €

Décevant (table) : robe or gris ; nez fin et ouvert (jasmin, citron vert, notes briochées à l'aération) ; attaque vive avec un dosage marqué qui altère la première impression de fraîcheur ; finale pâteuse.



Veuve Clicquot | 33,50 €

Tendu (apéritif et repas) : robe jaune paille ; nez discret, floral, herbacé, note d'agrumes ; bouche végétale (verveine), avec une tension équilibrée par le dosage bien présent ; finale longue et acidulée.

**Comte de Lavigny** | (Casino)
21 €

15/20

Généreux (apéritif, repas) : robe or jaune ; nez complexe et évolué (lactique, agrumes, pomme reinette, beurre, brioche, amande) ; bouche ample et fraîche, équilibrée, avec une finale saline.

**Delagne & fils** | (Intermarché)
16 €

15/20

Gourmand (apéritif et repas) : robe jaune paille ; nez riche (mirabelle, beurre, brioche, miel, épices douces) avec une pointe mentholée ; bouche ronde, où l'acidité reste discrètement sous-jacente ; de la persistance.

**Charles de Courance**
(Carrefour) | 15 €

13,5/20

Délicat (apéritif et repas) : robe or jaune ; nez ouvert (floral, fruité, coing, agrumes, poire, abricot, amande, vanille) ; un équilibre des couples sucre-acide, rondeur-fraîcheur, sur une finale de zeste de pamplemousse.

**Pol Carson Premier cru**
(E.Leclerc) | 14,50 €

13,5/20

Bien fait (apéritif) : robe or gris ; nez discret et élégant (minéral, floral, fruits au sirop, agrumes, levain) ; bouche ronde et fruitée, acidulé en milieu de bouche, qui s'achève sur un zeste de citron.

**Laurent-Perrier** | 28,50 €

13/20

Fin et désaltérant (apéritif) : robe jaune paille ; nez discret (guimauve, pomme-poire, miel) ; bouche fraîche, au dosage bien intégré, enjolivée de notes florales ; longueur moyenne.

**Alfred Rothschild** | 19,50 €

13/20

Ample (repas) : robe jaune paille ; nez assez discret (beurre, fruits acidulés, miel, ananas, vanille) ; une bouche vineuse, largement dosée, où les bulles apportent de la fraîcheur ; de la longueur.

**Taittinger** | 31 €

12,5/20

Lisse et consensuel (apéritif) : robe or gris ; nez discret de beurre et de fruits (pomme-poire) ; texture légère en bouche même si le dosage est généreux ; finale pamplemousse.

**Canard-Duchêne** | 20,50 €

12,5/20

Désaltérant (apéritif) : robe or gris ; nez discret, minéral, floral et miellé à l'aération ; bouche fraîche et tendue avec des accents amers d'agrumes et le sucre en guise d'élément pondérateur.

**Chanoine Frères** | 18,50 €

12,5/20

Honnête (apéritif) : robe or jaune ; nez qui combine à la fois fraîcheur (menthe) et maturité (agrumes confits, brioche) ; bouche fraîche, sans ampleur et à la longueur modérée.

**Heidsieck & Cie Monopole**
22 €

12/20

Sans prétention (apéritif) : robe or gris ; nez discret, fruité (pomme-poire) et floral avec un côté crayeux ; attaque sucrée, sans grande longueur, finale mordante.

**Veuve Émile** | (Auchan)
15,50 €

12/20

Accessible (apéritif) : robe or jaune brillante, un nez vif et minéral (crayeux, agrumes, tilleul, fruits blancs, anis étoilé) ; en bouche, le dosage écrase un peu le fruit, mais la finale reste fraîche.

**G.H Martel et Cie** | 17,50 €

12/20

Assez complexe (apéritif et repas) : robe or jaune ; des notes de vins de réserve (fleurs séchées, fruits confits, fruits secs) ; bouche avec un dosage présent et des saveurs de noisette et d'agrumes.

**Repaire de Bacchus** | 25 €

12/20

Polyvalent (apéritif et repas) : robe jaune paille ; nez complexe fumé, notes torréfiées, abricot, fruits secs, poivre blanc ; bouche fraîche et équilibrée avec de la finesse.

**Pommery** | 28,50 €

11,5/20

Correct sans plus (repas) : robe or jaune ; nez mature (miel, fruits secs et confits, épices) ; attaque souple, bouche fortement dosée, finale zestée ; longueur moyenne.

**Henriot** | 30 €

11,5/20

Sans éclat (apéritif) : robe or gris ; nez discret (liqueur de fruits macérés, céréales séchées, fougères) ; attaque fraîche qui s'efface trop vite au profit du dosage marqué ; sans longueur.


(Suite page 34)



11,5/20

Demoiselle Vranken | 23 €

Peu harmonieux (apéritif) : robe or gris ; nez simple avec des notes terreuses et médicinales ; bouche qui manque de fondue entre le sucre et l'acidité ; longueur moyenne.



11/20

Mumm | Cordon rouge | 29 €


Évanescent (apéritif) : robe jaune paille ; nez fin sans persistance (beurre frais, mélisse, agrumes) ; bouche honnête, sans plus, avec un côté minéral et citronné en finale.



11/20

Nicolas | (Nicolas) | 17,50 €


Simple et classique (apéritif) : robe jaune paille ; nez avec des notes d'évolution (pâtisserie, biscuit) ; bouche ample avec des saveurs de fruits à noyau et un manque de fraîcheur.



10,5/20

Mercier | 20,50 €

Rustique (apéritif) : robe or jaune ; nez végétal et herbacé peu plaisant avec ses notes de sulfites ; bouche à la fois mordante et sucrée, avec une amertume structurante, mais qui nuit à la finesse.



9,5/20

Lanson | 25 €

Sans intérêt : robe jaune paille ; nez peu plaisant de sirop de sucre, de guimauve, de fruits cuits et d'amande ; bouche marquée par l'amertume, dosage pesant et finale asséchante.



11,5/20

Denis Père & fils | (Monoprix) | 22 €

Un peu court (repas) : robe jaune paille ; nez discret assez élégant (fruits blancs et fleurs, brioche, épices douces) ; bouche décevante chargée en sucre et à la finale amère.



11/20

De Castellane | 21 €

Sans vice ni vertu (apéritif) : robe or vert ; nez herbacé et végétal (foin, herbe coupée, mélisse), fruits secs, poire au sirop après aération ; bouche ronde et souple sans expression aromatique ni persistance.



10,5/20

Nicolas Feuillatte | 20 €

Déséquilibré (apéritif) : robe or gris ; nez de pomme cuite, de caramel et d'amande plus avenant que la bouche, alourdie par le sucre qui enrobe les papilles, et qui s'achève sur l'amertume.



10/20

Charles de Cazanove | 26 €

Lourd (repas) : robe vieil or ; nez boisé et oxydatif (poire blette, moka, bois brûlé) ; bouche ample, dosée, pâteuse sur des saveurs de sucre caramélisé et de grillé.



9,5/20

Danremont | (U) | 15 €

Un lot fatigué (deux mêmes bouteilles) ; robe jaune paille ; nez oxydatif (pomme blette, coing) ; en bouche des fruits trop mûrs ; le genre de bouteille qu'il ne faudrait plus trouver sur les rayons !



→ **Un verdict souvent inattendu.** Voilà pourquoi il y a toujours un moment de stupeur chez les experts de notre jury, au moment où, après la dégustation à l'aveugle, les moyennes établies, les étiquettes sont dévoilées. Le verdict est souvent brutal ; de grands noms trébuchent, des inconnus se découvrent.

À la recherche de l'objectivité maximale

→ **L'art de la dégustation.** Pour être le plus objectif possible, chacun des 15 jurés déguste sa série dans un ordre différent afin de gommer l'effet induit par l'ordre de passage. Notons qu'il n'a pas été observé entre les jurés hommes et femmes, de différence significative dans les avis.

→ **Achat anonyme.** Toutes les bouteilles sont achetées anonymement dans le commerce (systématiquement deux bouteilles par marque). Sur trente références, six ont été jugées douteuses et ont nécessité l'ouverture d'une seconde bouteille pour lever l'incertitude. Soit un taux de déviance de 20 %. Une bouteille sur cinq ! Attention, lorsque vous faites vos courses, pensez à garder systématiquement le ticket de caisse afin de pouvoir échanger le breuvage problématique le cas échéant. ||

MARYSE SARGIS
AVEC FARID BENSÂÏD, ingénieur



- Cette année, près de la moitié des champagnes de marques de distributeurs arrivent dans le peloton de tête.
- Le prix n'est pas une garantie de bon breuvage. À moins de 16 €, certains champagnes peuvent faire aussi bien, voire mieux qu'à 30 €, voire 40 €.
- Les trois quarts des bouteilles présentent des contenus moyens, voire déséquilibrés par un mauvais dosage.

Du sucre et des bulles



Le champagne est un vin particulier. Pas seulement à cause de l'effervescence, mais parce que du sucre est ajouté dans quasiment toutes les cuvées. La liqueur sucrée peut "casser" un champagne...

Le champagne doit être prêt à être bu lorsqu'il part de chez le vigneron pour sa commercialisation », annonce Cédric Moussé, vigneron à Cuisles, dans la vallée de la Marne. La méthode champenoise est donc construite autour de la nécessité suivante : équilibrer l'acidité des raisins avec le sucre. L'ajout d'une liqueur concentrée en sucre est légal et s'effectue à deux reprises. Après la fermentation alcoolique, une première liqueur (de tirage) sert à produire la mousse. Puis, avant la commercialisation, au moment où les levures mortes sont retirées - c'est ce qu'on appelle le dégorgement -, une seconde liqueur dite de dosage ou d'expédition est versée. Selon l'importance de cette dernière, le champagne est plus ou moins sucré (voir *Bon à savoir ci-contre*).

L'IMPORTANCE DE LA DATE DE DÉGORGEMENT

« La liqueur doit apporter un équilibre pour respecter le côté mature et frais d'un bon champagne », précise James Darsonville, œnologue-conseil. Cédric Moussé ajoute : « La liqueur doit arrondir la bouche sans fermer le nez, cela se joue au gramme près ». La liqueur prend quelques mois à se fondre. « Il faut compter au minimum six mois après le dégorgement pour obtenir une bonne intégration de la liqueur », estime Cédric Moussé. Ce vigneron fait partie de ceux qui ont choisi d'indiquer, au dos de la bouteille, la teneur en sucre et la date de dégorgement. Cette information est demandée par les grands amateurs pour savoir quand déguster un champagne. Une bouteille, expédiée quinze jours ou un mois seulement après, sera déséquilibrée au moment où le consommateur la boira. Par ailleurs, il existe un autre paramètre important : le risque d'évolution. La liqueur de



Une liqueur concentrée en sucre dite de dosage ou d'expédition est versée avant l'embouteillage.

dosage, en effet, est réalisée avec des "vins vieux" stockés les années précédentes, auxquels est mélangé du sucre (de betterave ou de canne), voire de l'alcool. Chaque maison a son savoir-faire. Cette liqueur présente un avantage pour les négociants : elle permet de lisser le goût de toutes les bouteilles. Mais le gros inconvénient est que « les vins de réserve constitutifs de la liqueur peuvent accélérer, d'une manière imprévisible, l'évolution des cuvées ; c'est un pétard qui peut devenir un bâton de dynamite ! », souligne James Darsonville. Bref, l'affaire est ardue. Mais à en croire les spécialistes, le meilleur moment de dégustation se situerait, entre six mois et un an, après le dégorgement. **||** M. S.



Faites votre menu...

Voici les catégories de champagne, du moins sucré au plus sucré :

- « Brut nature » ou « Pas dosé » ou « Dosage zéro » : moins de 3 grammes de sucre (résiduels) par litre. Pour les grands amateurs.
- « Extra-brut » : moins de 6 g/l. Idéal pour boire au long du repas.
- « Brut » : moins de 12 g/l. Parfait pour l'apéritif.

Plutôt pour les desserts :

- « Extra-dry » : entre 12 et 17 g/l.
- « Sec » : entre 17 et 32 g/l.
- « Demi-sec » : entre 32 et 50 g/l.
- « Doux » : plus de 50 g/l.

La réglementation qui fixe ces seuils (règlement CE n° 607/2009 du 14 juillet 2009) admet une marge d'erreur de 3 grammes par litre.

RETROUVEZ CETTE ENQUÊTE LE JEUDI 15 DÉCEMBRE DANS

LA QUOTIDIENNE



Présentée par MAYA LAUQUÉ et THOMAS ISLE du lundi au vendredi à 11 h 45 en direct sur France 5



ÉQUIPEMENT & LOISIRS

Étiquetage

Vêtements : comment offrir du vrai Made in France ?

Les marques de vêtements mettant en avant la production hexagonale se multiplient. Mais la promesse est parfois à la limite de la tromperie. Revue de détails avant d'acheter.

Vous voulez acheter à coup sûr un vêtement ou sous-vêtement fabriqué en France ? Pas si facile, tant les marques jouant sur cet aspect marketing peuvent être évasives, laissant le consommateur dans l'inconnu. Une étude de la Fédération indépendante du Made in France (Fimif) souligne de réelles différences de pratiques entre les marques se plaçant sur le créneau Made in France. Ainsi, Bleu Forêt, Le Slip français et Garçon français vendent exclusivement des produits conçus et confectionnés dans l'Hexagone (à Troyes pour Garçon français, par exemple).

En revanche, Armor Lux, Bruce Field, Petit Bateau et Saint James fabriquent en partie en France et importent d'autres pièces de leur gamme. Saint James est transparent sur ce point, il affiche « Made in France » sur les produits qui le sont, sinon la mention n'apparaît pas ailleurs.

LA COMMUNICATION PRÊTE À CONFUSION

Mais chez Armor Lux, Bruce Field et Petit Bateau, ce qui est fabriqué ou non en France n'est pas clair. « Les produits Armor Lux ne sont pas étiquetés, il est donc impossible de savoir ce qui a été fabriqué à Quimper et Troyes, précise la Fimif. Concernant Bruce Field, seules les chemises seraient fabriquées en France. Et seulement 20 % de la production de Petit Bateau est réalisée en France, contre 80 % au Maghreb. »

Bien entendu, si l'origine française de la confection peut être un critère d'achat, elle ne dit rien sur la qualité ou la durabilité du vêtement. **II** FLORENT POMMIER



En y regardant de plus près...

Nous avons retenu sept marques parmi les plus citées spontanément dans un sondage réalisé par la Fédération indépendante du Made in France auprès de 1 014 personnes sensibles à la question de la fabrication en France. L'offre est partielle quand une partie des vêtements est fabriquée à l'étranger.



	Type de produits	Fabrication Made in France
Armor Lux	Prêt-à-porter	Partielle
Bleu Forêt	Chaussettes et collants	Intégrale
Bruce Field	Chemises et costumes	Partielle
Garçon français	Sous-vêtements et accessoires	Intégrale
Le Slip français	Sous-vêtements et accessoires	Intégrale
Petit Bateau	Prêt-à-porter	Partielle
Saint James	Prêt-à-porter	Partielle

SOURCE : FIMIF (AVRIL 2016)



Impression

L'encre pas chère dans le collimateur de HP

L'entreprise américaine Hewlett Packard (HP) a réussi à relancer la bataille des cartouches d'encre, entre celles conçues par les fabricants d'imprimantes eux-mêmes et les modèles compatibles proposés par des concurrents indépendants.

En mars 2016, HP annonçait une mise à jour d'un micrologiciel (*firmware* en anglais). Effective en septembre, cette mise à jour a fait hurler des utilisateurs qui ont vu leur imprimante bloquée parce qu'ils se servaient de cartouches concurrentes de HP.

L'entreprise a avancé des raisons de sécurité (une puce équipe chaque cartouche) et de « *propriété intellectuelle* ». Façon pudique de dire qu'elle protège son business, qui repose davantage sur la vente de ses cartouches que sur celle de ses imprimantes. Mais

face à la bronca d'associations et d'utilisateurs, aux États-Unis principalement, l'entreprise a fait machine arrière. « *La nouvelle version du firmware permettra de ne plus bloquer les cartouches, qu'elles soient reconditionnées ou rechargées, qu'elles soient des copies légales ou pas* », précise-t-elle.

De manière générale, les prix des cartouches de la marque de l'imprimante sont très élevés, parfois des centaines d'euros au litre – plaçant le prix de l'encre au même niveau que celui d'un parfum de luxe. Seule l'Autorité de la concurrence peut sanctionner des fabricants d'imprimantes d'abus de position dominante, mais le consommateur, lui, est exaspéré par les prix pratiqués. Le recul de HP montre la fébrilité dans le secteur. || F. P.

Sécurité domestique

Gare aux vieux détecteurs de fumée en magasin

Les détecteurs de fumée sont obligatoires dans les logements depuis mars 2015. De grandes quantités de produits ont été mises en rayon à cette période et certains y seraient toujours. Deux fabricants nous ont en effet signalé la présence de vieux détecteurs. Le risque, pour les consommateurs, est d'acheter un appareil neuf avec une pile presque épuisée alors qu'elle était prévue pour durer un an. Ou dont la durée de vie est déjà bien entamée alors qu'elle devait durer cinq ou dix ans.

Cela vaut donc la peine de regarder la date de fabrication de l'appareil, voire de vérifier la pile avant de sortir du magasin et de demander si nécessaire son remplacement ou celui du détecteur si la pile est scellée. Conserver le ticket de caisse est aussi recommandé pour pouvoir revenir au magasin si le signal « *pile épuisée* » retentit seulement quelques semaines après l'installation. || F. G.

EN BREF

TRANSPORT AÉRIEN Bientôt Internet en vol

La plupart des compagnies européennes vont installer les équipements permettant un accès à l'Internet sans fil. Le groupe Lufthansa était déjà bien avancé. Désormais, d'autres grandes compagnies ont annoncé de gros investissements à partir de 2017.

AUTOMOBILE Hybrides avec ou sans bonus

Le bonus pour les voitures hybrides non rechargeables, qui s'élève à 750 € cette année, vit ses dernières semaines. Le projet de loi de finances a prévu sa disparition en 2017. Les hybrides

rechargeables, elles, devraient continuer à bénéficier d'un bonus d'environ 1 000 €.

RECYCLAGE Des mobiles qui dorment...

Les Français possèderaient 100 millions de vieux téléphones portables chez eux, souligne le rapport de la sénatrice Marie-Christine Blandin. Parmi les explications, la réticence à se séparer de ces appareils, mais aussi l'information trop lacunaire des consommateurs sur les possibilités de reprise et de recyclage.



Baisse

La fréquence des bris de glace

La quasi-totalité des voitures (91,2 %) sont couvertes par une assurance contre le bris de glace. La fréquence de ce sinistre est globalement en baisse depuis 2011, avec un nouveau recul de 1,3 % en 2015, selon les statistiques de l'association SRA qui réunit l'ensemble des assureurs.

L'indemnisation des bris de glace

Le coût moyen des bris de glace augmente (+ 4,7 % en 2015). Selon SRA, l'augmentation ne s'explique qu'en partie par l'utilisation de vitrages toujours plus sophistiqués. De plus, les constructeurs augmentent les prix : ceux d'un échantillon de 150 pare-brise ont progressé de 1,2 %, à référence égale.

Hausse



Services

Que vaut le pressing à domicile ?

Si vous êtes trop occupé pour passer au pressing, un nouveau service en ligne comme Zipjet.fr propose de récupérer votre linge à domicile et de le livrer lavé et repassé. Faut-il se laisser tenter ? Certes, se faire livrer rapidement est pratique, mais ce n'est pas donné ! Il faut compter 16 € pour un costume deux-pièces, 8 à 12 € pour un chemisier ou 8 € pour un pantalon, hors frais de livraison : 15 € dans les 24 heures et 2,50 € dans les 48 heures... Dès lors que la livraison s'effectue dans les 72 heures, il n'y a plus de frais de transport. Moins vous êtes pressé et plus c'est intéressant financièrement. Et pour des pièces volumineuses comme les couettes, plus difficiles à transporter lorsqu'on n'a pas de voiture, il faut compter 22 €. Malheureusement, si ce service vous intéresse, il faudra attendre son extension dans d'autres villes que Paris et sa grande couronne. || F. P.



Un sapin naturel est plus écolo qu'un sapin artificiel

Pas forcément. Certes, épicéa et nordmann sont naturels, alors que leurs équivalents artificiels nécessitent des matières plastiques (donc du pétrole !) pour leur fabrication. Mais le sapin naturel a ce défaut qu'il faut en racheter un chaque année. En fait, quel que soit le type de sapin, vous pouvez agir pour limiter l'impact environnemental. Si vous choisissez un modèle artificiel, « prenez-le solide de façon à pouvoir le garder aussi longtemps que possible », insiste l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Pour un sapin naturel, il faut chercher à limiter l'impact lié à son transport : le mieux est de choisir un sapin français, comme la majorité de ceux qui sont vendus en France (80 % sont cultivés dans le Morvan ou le Jura), et d'éviter de rouler des kilomètres et des kilomètres pour aller l'acheter. ||

COMMENT FAIRE
POUR...

Choisir des gants de moto conformes



Depuis le 20 novembre, le port des gants est obligatoire pour les conducteurs et les passagers de deux-roues motorisés. Leur absence peut être sanctionnée par la perte d'un point du permis et une amende de 68 €.

CHERCHEZ LE MARQUAGE CE

Il ne suffit pas de porter des gants, il faut aussi qu'ils apportent une bonne protection. C'est pourquoi les pouvoirs publics ont imposé le port de gants « conformes à la réglementation sur les équipements de protection individuelle ». L'arrêté du 19 septembre 2016 précise que cette conformité est attestée par le marquage CE.

COMPRENEZ LE LOGO "PETIT MOTARD"

Les exigences à respecter pour les gants de moto sont prévues dans une norme qui vient d'être révisée. Les fabricants ont deux ans pour mettre toute leur gamme en conformité. Mais certains avaient pris les devants avec un protocole qui prévoyait déjà des tests de résistance à l'abrasion, aux frottements, à la perforation ou à la coupure. Le respect de ce protocole leur permettait déjà, avant l'arrivée de la norme, d'apposer le mar-

quage CE en y ajoutant un petit logo représentant un motard de profil. À terme, tous les gants conformes porteront ce marquage avec logo et la référence à la norme EN 13594/2015.

N'OUBLIEZ PAS LE CONFORT

Les consommateurs pourront se fier au marquage pour acheter des gants qui leur assurent une bonne protection. C'est essentiel, mais il est aussi important d'avoir des gants à la taille adéquate et plus généralement confortables. Ce confort peut être apporté par une bonne imperméabilité, une manchette longue ou mi-longue qui recouvre bien le poignet, un bon système de serrage. Le cuir est prisé, mais certains textiles auraient désormais une résistance à l'abrasion tout aussi élevée. Le confort, ce peut être aussi deux paires de gants, une pour l'hiver, une pour l'été. ||

FANNY GUIBERT

THINKSTOCK - DR

Internet mobile

Le meilleur opérateur pour surfer sur les rails

Pourra-t-on bientôt surfer convenablement depuis son téléphone en gare comme à bord ? Celles et ceux qui prennent le train matin et soir l'espèrent, car la couverture en 3G et 4G des lignes ferroviaires reste très parfaite. Mais il suffit parfois de changer d'opérateur pour mieux "capoter" l'Internet mobile...

En effet, les écarts de performances sur la couverture des lignes ferroviaires sont considérables d'un opérateur à l'autre. Un rapport publié l'été dernier par le régulateur des télécoms, l'Arcep, en donne une idée précise. S'appuyant sur des milliers de mesures réalisées sur les lignes TER, RER et Transilien les plus empruntées, il montre l'avance d'Orange : 80 % des mesures couronnées de succès contre un peu plus de 70 % pour SFR et Bouygues Telecom et seulement 46 % chez Free.

D'une ligne à l'autre, les résultats varient : ainsi Bouygues Telecom devance Orange sur la ligne



Aix-Marseille, tandis que les voyageurs empruntant Rennes-Saint-Malo auront plutôt intérêt à se tourner vers SFR. Free, qui n'est pas si mauvais sur Annecy-Chambéry, est en revanche complètement largué sur le RER A en région parisienne... 39 lignes de trains du quotidien, dont 12 en Île-de-France, ont ainsi été auscultées. Pour connaître les résultats de celles que vous empruntez, consultez notre animation interactive sur notre site www.60m.fr/train-surf || B. D.



L'iPhone7, ce cancre

La batterie du nouvel iPhone est à la traîne. Selon les tests de nos confrères britanniques de Which!, elle dure bien moins longtemps que celles des modèles haut de gamme des concurrents.

Avec l'Internet 3G, l'iPhone 7 flanche au bout de 10 h 15, contre 11 h 17 pour la Galaxy S7 et plus de 13 heures pour la HTC 10.

Jeux vidéo

La réalité virtuelle, ça fait mal !

Resteront-ils des joujoux réservés aux geeks disposant d'un portefeuille bien garni ? Pour l'instant, c'est ce que sont les casques de réalité virtuelle (VR) en démonstration pour Noël dans de nombreux magasins.

En vedette, le casque Playstation VR dédié à la console PS4. Il est vendu 400 €, sans la manette et la caméra indispensables à son utilisation. Sony annonce déjà plus de vingt jeux compatibles VR, qui offrent une immersion totale dans la partie, grâce à la vision à 360°.

Les modèles concurrents, destinés aux jeux sur PC, ne sont pas forcément plus abordables, qu'il s'agisse du Oculus Rift (lancé à 700 €) ou du HTC Vive (950 €). Les joueurs intéressés doivent par ailleurs vérifier leur équipement : seuls les ordinateurs les plus puissants seront capables de faire tourner des jeux en réalité virtuelle... || B. D.



QUESTION AUTOMOBILE

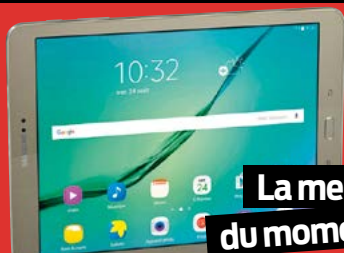
Des électriques toujours plus autonomes ?

Les voitures électriques étaient à la fête lors du dernier Mondial de l'automobile. Renault et BMW en ont profité pour annoncer le lancement de versions plus autonomes : 400 km contre 210 km pour la Zoé, 300 km contre 190 km pour la i3. Cette course est cependant un peu vaine. Le parcours quotidien moyen est d'une trentaine de kilomètres. Au-delà, l'important est de trouver des bornes pour effectuer des recharges rapides. Plus que l'autonomie de la batterie, c'est le réseau de bornes qu'il est indispensable de développer. D'ailleurs, un signe montre que la batterie n'est pas un critère d'achat aussi déterminant que cela : BMW et Nissan, ont conservé dans leur catalogue les versions antérieures de l'i3 et de la Leaf. Un peu moins autonomes et un peu moins chères, elles pourraient trouver leur public. ||





Choix
de
60
millions
de consommateurs



**La meilleure
du moment**

Samsung | Galaxy Tab S2 | 420 à 500 € | 17,5/20

Tenue en main très agréable car légère (380 g), très bon écran (lumière, réactivité, etc.), très bon clavier virtuel. Ce modèle offre la meilleure qualité vidéo de notre essai et la batterie la plus endurante. Une qualité qui a un coût. Dommage qu'elle ne dispose pas d'un port de sortie vidéo HDMI.



**Un bon modèle
à prix maîtrisé**

Lenovo | Tab 2 (A10-70) | 180 à 230 € | 15/20

Pour un prix abordable, l'écran est de bonne qualité, le chargement des pages Internet rapide et les réglages nombreux pour les modes photo et vidéo. Sa batterie fait partie des plus endurantes de l'essai. En revanche, son poids est non négligeable (520 g) et la qualité d'enregistrement vidéo moyenne.

TABLETTES TACTILES

Surfer, jouer, visionner... en toute liberté

Les tablettes ont trouvé leur place dans des millions de foyers. Pour vous aider à faire votre choix, nous en avons testé dix d'environ 10 pouces. Les trois meilleures dépassent les 400 €, mais il est possible de trouver un modèle performant à prix abordable.

En une poignée de secondes, on met en route sa tablette pour trouver rapidement une recette de cuisine en ligne, vérifier sa messagerie électronique, faire défiler les photos de ses dernières vacances ou encore écouter un de ses morceaux favoris...

L'écran, plus grand que celui d'un smartphone et en général plus petit que celui d'un ordinateur, permet d'y voir clair et de naviguer confortablement. L'usage nomade dans son logement et au cours de ses déplacements devient possible, notamment en raison de son poids assez léger et de batteries plutôt durantes.

Depuis 2010, pas loin de 18 millions se sont vendues en France, selon le cabinet d'études GfK. Le marché s'est stabilisé en 2014, désormais les ventes baissent un peu.

DÉFINISSEZ VOS USAGES

Pour vous aider à choisir un modèle répondant à vos attentes, nous avons testé dix tablettes de 9 à 10 pouces (entre 23 et 26 cm de diagonale), coûtant entre 90 € et 600 €. Une marque de distributeur (Boulangier) côtoie les grandes marques. Trois tablettes permettent l'ajout d'un clavier physique propre à chaque fabricant (à acheter en plus) : la XPeria Z4 Tablet (Sony), l'iPad Air 2 (Apple) et le ZenPad 10 (Asus).

Première chose avant d'acheter : définissez vos usages. Vous passez plus de temps à naviguer sur Internet, à regarder des photos et des films, à jouer ? Selon vos habitudes, le modèle ne sera

pas le même. Si vous recherchez par exemple une tablette performante pour les jeux, optez pour la XPeria Z4 (Sony) ou l'iPad Air 2 (Apple). La qualité des composants influe inévitablement sur le prix, tout comme la marque et son réseau de service après-vente. À moins de 100 €, les tablettes testées sont décevantes. À plus de 200 €, il y a moins d'incertitude. La capacité de stockage de la tablette, une fois déduit le "poids" du système d'exploitation et des logiciels pré-installés, a aussi un effet sur le prix : une grande capacité (64 ou 128 gigaoctets) augmente la facture, mais vous stockez évidemment davantage de fichiers.

MANIPULEZ-LES AVANT D'ACHETER

Le choix du système d'exploitation reste toujours une question centrale. Si vous êtes déjà familier et amateur d'un univers en particulier (Android de Google, iOS d'Apple, Fire d'Amazon ou Windows 10 de Microsoft), notre conseil est d'y rester fidèle, pour des raisons pratiques.

Si vous n'avez pas d'habitudes particulières, faites vos propres tests sur des tablettes de proches ou d'amis. Il y a déjà quelques années que l'iPad n'est plus seul à offrir de très belles performances. Dans notre essai, le modèle d'Apple est sur la troisième marche du podium, derrière Samsung et Sony.

Derniers critères avant de vous décider : le poids et la finesse de l'appareil plus ou moins grande (manipulez-en plusieurs en magasin) et la possibilité ou non d'ajouter de la mémoire de stockage (carte microSD). ||

**Nos tests**

- Nous avons d'abord évalué la qualité des dalles des tablettes, au niveau de la photométrie (luminosité et contraste) et de la colorimétrie (fidélité des couleurs). Trois experts de l'image ont apporté un avis complémentaire.
- Les prises de vue photo et vidéo ont été analysées sur un écran étalonné d'ordinateur.
- Un expert en ergonomie a particulièrement étudié la facilité d'utilisation des tablettes (la mise en œuvre de l'interface graphique et des fonctionnalités principales).
- Un jury a noté la puissance et la qualité du son.
- Des logiciels de tests de jeux nous ont permis de mesurer les performances des cartes graphiques.
- Pour finir, nous avons évalué les performances de la puce de connexion à l'Internet sans fil et observé l'autonomie des batteries lors de visionnage de vidéos et en mode Wi-Fi.



Pour être aussi à l'aise qu'un geek sur votre tablette et découvrir nos produits high-tech stars, retrouvez en kiosque notre hors-série, n° 186 **SOS Informatique.**

Le prix fait la différence

Premier enseignement de notre essai : le prix fait vraiment la différence. Les deux tablettes les moins chères de notre test ont de grandes faiblesses : un écran de piètre qualité, une commodité d'emploi et des fonctionnalités laissant à désirer. Autour de 200 €, les performances commencent à s'améliorer, mais seule la Lenovo sort vraiment du lot. La tablette d'Acer est lourde, la qualité de son écran moyenne et ses fonctions photo et vidéo décevantes. Boulanger (Essentiel B) fait l'effort de sortir une tablette abordable mais les photos et vidéos manquent de définition, elle n'est pas équipée de puce GPS, la navigation sur Internet est lente... Pour avoir une vraie qualité, il faut monter en gamme. Au-dessus de 400 €, vous disposez de tablettes puissantes, fines, légères et bien équipées.

Des caractéristiques qui comptent

- **Mode multi-utilisateurs.** Il permet d'ouvrir une session par personne manipulant la tablette au quotidien. Pratique.
- **Puce GPS.** Elle est utile pour la navigation routière, par exemple. Sept modèles en possèdent sur les dix testés.
- **Extension de mémoire.** Tous les modèles ne permettent pas d'augmenter la capacité de stockage. Pourtant, c'est un véritable plus.

La moitié des écrans de bonne qualité

→ **Apple et Samsung** proposent des couleurs très justes, de très bons détails et un angle de vision très large. Sony a également été très appréciée avec une dalle très cristalline et très détaillée mais est en retrait sur la gestion des couleurs. Quant à Logicom, elle figure en dernière place avec un rendu très fade, une colorimétrie peu fidèle...

Vous êtes plutôt Internet, jeux, photos, vidéos, multimédia ?

→ **Photos, vidéos...** Leur qualité dépend en partie du nombre de pixels des capteurs. Ainsi, il n'est pas étonnant que les meilleures photos soient prises par les tablettes équipées d'un capteur de 8 mégapixels, surtout

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0



Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

	SAMSUNG Galaxy tab S2	SONY Xperia Z4 Tablet	APPLE iPad Air 2
Prix indicatif	420 à 500 € (32 Go)	550 à 600 €	440 € (32 Go)
Capacités disponibles	32/64 Go ⁽¹⁾	32 Go ⁽¹⁾	32/128 Go ⁽¹⁾
Mémoire restante	25 sur 32 Go	20 sur 32 Go	27 sur 32 Go
Système d'exploitation ⁽²⁾	Android 6.0.1	Android 6.0.1	iOS 10
Mode multi-utilisateurs	Oui	Oui	Non
Dimensions (H x L x P en mm)	237 x 169 x 6	254 x 167 x 6	240 x 169 x 6
Poids	380 g	385 g	440 g
Diagonale de l'écran	9,7"	10,1"	9,7"
Résolution de l'écran (en pixels)	2 048 x 1 536	2 560 x 1 600	2 048 x 1 536
Puce GPS	Oui	Oui	Non
Connecteur micro USB	Oui ⁽³⁾	Oui ⁽³⁾	Non ⁽³⁾
Extension de mémoire (micro SD)	Oui	Oui	Non
Sortie vidéo HDMI	Non	Non	Non
Webcam	2,1 Mpix	5 Mpix	1,2 Mpix
Appareil photo	8 Mpix	8 Mpix	8 Mpix
Définition vidéo (en pixels)	2 560 x 1 440	1 920 x 1 080	1 920 x 1 080
Qualité de l'écran (20 %)	+++	++	+++
Fonctionnalités (20 %)	++	+	++
Photo	++	+	++
Vidéo	++	-	++
Caméra frontale	++	+	++
Haut-parleurs	++	+	+
Qualité du micro	+	++	+
Compatibilité des fichiers multimédia ⁽⁴⁾	+	+	-
Jeux	++	+++	+++
Commodité d'emploi (45 %)	+++	+++	++
Prise en main	+++	+++	++
Clavier virtuel	+++	+++	++
Appairage clavier Bluetooth	+	+	+++
Utilisation photo/vidéo	+++	+++	+
Rapidité de chargement d'Internet	++	+++	+++
Installation de comptes mails	++	++	+++
Autonomie (15 %)	+++	+++	++
Note globale (100 %)	17,5/20	16/20	16/20

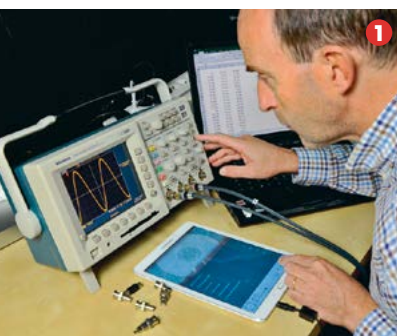
Caractéristiques communes : connexion Wifi et Bluetooth, à l'exception de Logicom pour le Bluetooth. (1) Les mêmes capacités (3) Le connecteur fait également office de connecteur hôte pour lire un système de stockage externe. (4) Avec les lecteurs multi



LENOVO Tab 2 (A10-70)	AMAZON Fire HDX 8,9	ASUS ZenPad 10 (Z300CX)	ACER Iconia Tab 10 (A3-A40)	ESSENTIEL B (Boulangier) SmartTab 1004XS	ARCHOS 101e Neon	LOGICOM L-Ement Tab 1045
180 à 230 €	545 € (32 Go)	180 €	200 €	250 €	90 €	90 € (8 Go)
16 Go	32/64 Go	16 Go	32 Go	32 Go	16 Go	8/32 Go
11 sur 16 Go	22 sur 32 Go	11 sur 16 Go	24 sur 32 Go	25,5 sur 32 Go	10 sur 16 Go	4 sur 8 Go
Android 5.0.1	Fire OS 5.1.2	Android 5.0.2	Android 6.0	Android 5.1.1	Android 5.1	Android 5.1.1
Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui
248 x 172 x 10	231 x 158 x 8	252 x 172 x 9	259 x 168 x 11	243 x 177 x 8	260 x 153 x 11	260 x 149 x 10
520 g	390 g	515 g	535 g	520 g	510 g	520 g
10,1"	8,9"	10,1"	10,1"	10,1"	10,1"	10,1"
1920 x 1080	2560 x 1600	1280 x 800	1920 x 1200	1920 x 1080	1024 x 600	1024 x 600
Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Oui ⁽³⁾	Oui	Oui ⁽³⁾	Oui ⁽³⁾	Oui ⁽³⁾	Oui ⁽³⁾	Oui ⁽³⁾
Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Non	Non ⁽⁵⁾	Non	Oui	Non	Oui	Non
5 Mpix	0,9 Mpix	0,3 Mpix	2 Mpix	2 Mpix	0,3 Mpix	0,3 Mpix
8 Mpix	8 Mpix	2 Mpix	5 Mpix	5 Mpix	2 Mpix	1,9 Mpix
1 920 x 1 080	1 920 x 1 080	1 280 x 720	1 920 x 1 080	1 280 x 720	1 920 x 1 088	720 x 480
+++	++	+	+	+	-	--
+	++	+	-	-	-	--
++	++	+	--	+	-	--
-	+	+	--	+	-	--
++	++	--	+	+	--	--
-	++	+	+	--	-	+
+	++	-	+	-	+	--
++	++	-	+	+++	+	++
+	++	-	+	--	-	--
++	++	++	+	+	-	--
++	+++	++	-	++	+	+
+	+	+++	+	+	+	+
+	+	+++	+	+	+	-
++	+	+++	++	-	++	--
++	++	-	++	-	+	--
-	+	++	+++	--	+	--
+++	++	+	+	+	+	-
15/20	14/20	12,5/20	11/20	10/20	9,5/20	5,5/20

P. FOUVAL/460

existent en modèle 3G/4G. La tablette Amazon dispose d'un port microSIM pour de la 4G. (2) Nous indiquons la version testée. Certains modèles ont pu bénéficier d'une mise à jour depuis nos tests média natifs. (5) Slimport (port microUSB) pour connexion à un téléviseur.



1 Nous avons étudié la qualité et la puissance des haut-parleurs et de la sortie casque (1). Nous avons aussi analysé la qualité de l'image. Des photos prises sous différents éclairages ont permis d'évaluer les caméras dorsale et frontale (2).



l'iPad Air 2 et la Fire d'Amazon, la Sony étant un peu en retrait.

La caméra frontale est un composant différent de la caméra dorsale, mieux vaut le savoir si vous avez des conversations vidéo.

→ **Haut-parleurs.** Si vous comptez regarder des films, seule la tablette Samsung réunit qualité d'image et qualité sonore grâce à de bons haut-parleurs.

→ **Jeux.** Les amateurs ont le choix entre quatre bons modèles, Sony et Apple en tête puis Samsung et Amazon. Leurs cartes graphiques suivent merveilleusement bien et nous avons apprécié les détails et la grande fluidité dans les mouvements. Les résolutions d'écran permettent une bonne précision et une belle réactivité. Les autres tablettes offrent bien moins de confort et de plaisir dans le jeu.

Pourquoi pas ?

La tablette hybride

Pas toujours simple de choisir entre un smartphone grand écran, une tablette et un ordinateur portable. Dans notre essai, trois modèles sont proposés avec un clavier dédié (les autres, à l'exception du Logicom, permettent d'appairer un clavier quelconque grâce au Bluetooth). La tablette se transforme ainsi en petit ordinateur nomade et léger.

Avantage: ce type de tablette permet de s'installer à une table et de rédiger de façon plus rapide et souple grâce au clavier et à l'écran relevé, comme sur un ordinateur.

Idéal pour des travaux sur traitement de texte ou tableur de calcul. Comparativement à un smartphone, la navigation sur Internet et la lecture sont facilitées grâce à un écran plus large.

Bien entendu, une tablette transformable ne sera jamais aussi pratique qu'un ordinateur, surtout si vous avez beaucoup de travail de bureau à effectuer ou si votre activité informatique demande de la puissance de calcul. Et elle ne sera jamais un téléphone que vous glisserez dans votre poche. **II**

Samsung et Sony, les plus légères et les plus pratiques

→ **Prise en main.** En termes de commodité d'emploi, Samsung et Sony se disputent la première place du podium. Ces tablettes sont les plus légères (380 g), d'où une excellente prise en main, leur clavier virtuel est impeccable avec l'intégration d'une ligne pour les chiffres en haut du clavier alphabétique (la frappe est plus rapide et fluide), et l'appareil photo et la caméra sont faciles à utiliser. Sony et Apple sont les plus performantes en mode navigation sur Internet, mais Samsung, Lenovo, Amazon et Acer se comportent bien.

→ Installation des comptes mails.

Le paramétrage s'est amélioré par rapport à notre précédent essai, mais il reste compliqué avec Lenovo, Essentiel B et Logicom : l'utilisateur doit entrer des informations qui dépassent parfois ses compétences (numéro de port du serveur, nom du serveur d'envoi, type de sécurisation, etc.).

De cinq heures à douze heures d'autonomie

→ **Le test d'autonomie a permis de mettre en avant** cinq modèles aux batteries puissantes et durantes qui se rechargent assez vite (entre quatre et cinq heures, tout de même). Comme les performances s'amourissent forcément avec le temps, il vaut mieux partir de haut. Samsung et Lenovo permettent de regarder des vidéos pendant douze heures en continu. En mode vidéo, Logicom et Essentiel B n'offrent que cinq heures d'autonomie pour des tests réalisés sur des batteries neuves... **II**

FLORENT POMMIER
Ingénieur: THIERRY MARTIN

web+ En complément de notre essai, découvrez les points forts et les points faibles des dix tablettes testées en vous rendant sur notre site Internet: www.60m.fr/52140



→ **La haute qualité se paie: les trois meilleures tablettes coûtent plus de 400 €. À moins de 100 €, n'espérez pas de grandes performances. Aux alentours de 200 €, la tablette Lenovo est un bon compromis entre qualité et prix abordable.**

→ **Les performances de l'écran, la qualité des captures photo et vidéo et la fluidité des jeux sont vraiment discriminantes dans le choix d'un modèle.**

AUTOMOBILE

Des pneus pour braver les frimas

Dans certains départements, chausser sa voiture de pneus hiver jusqu'en mars ou avril est une sage précaution. Cet équipement représente un investissement lourd. Nos conseils pour bien les choisir.

En France, les pneus hiver ne sont pas obligatoires. « Les conditions climatiques très variées que l'on rencontre dans notre pays ne justifient pas d'instaurer une obligation générale d'équipement en pneus neige pour tous les véhicules circulant sur nos routes », assurait clairement le ministère des Transports en 2011. Pas de quoi empêcher les manufacturiers de mener campagne pour nous convaincre d'adopter les pneus hiver, en jouant notamment sur le changement d'heure, associant heure d'hiver aux pneus hiver et heure d'été aux pneus été.

VIVEMENT CONSEILLÉS DANS LES RÉGIONS "FROIDES"

Mais il y a hiver et hiver et les Bretons ou les Provençaux ne sont pas logés à la même enseigne que les Jurassiens ou les Lozériens. Les seconds, comme tous ceux qui roulent dans des régions avec un ou deux mois de températures froides par an, n'hésitent pas, en général, à s'équiper.

Les pneus été ont l'inconvénient de durcir avec le froid, ce qui entraîne une adhérence moindre. Ceux d'hiver, eux, restent souples plus longtemps et continuent

donc à coller à la route. En général, ils sont aussi dotés de sculptures profondes qui assurent une bonne évacuation de l'eau. On recommande d'ailleurs que ces sculptures soient au moins de 4 mm.

Comme les pneus d'été, ceux d'hiver doivent garantir de bonnes conditions sur route sèche et sur route mouillée. Mais ils doivent aussi se révéler performants sur la neige et le verglas. Tout en ayant le moins d'impacts possibles sur la consommation de carburant, le bruit et l'usure.

Comment reconnaître les modèles qui répondent le mieux à toutes ces exigences ? On trouve deux marquages sur le flanc des pneus. Les lettres M+S "Mud

and Snow" (qui veut dire boue et neige) signalent un pneu neige. Mais elles sont apposées par les fabricants et les performances en condition hivernale ne font l'objet d'aucun test officiel. L'autre marquage est un flocon de neige encadré par une montagne à trois pics. Il ne peut être utilisé que si le pneu a franchi une série de tests prévus par la réglementation.

DIX-HUIT CRITÈRES ÉTUDIÉS POUR RÉALISER LES TESTS

Il garantit donc qu'il s'agit bien d'un pneu approprié à l'hiver. Mais cela ne suffit pas pour savoir s'il est meilleur que d'autres. Depuis 2012, chaque pneu porte aussi une étiquette semblable

PNEUS 185/65 R15 88T (type Fiat Punto ou Renault Clio)

MARQUE	TYPE	PRIX INDICATIF	ÉVALUATION*
Goodyear	UltraGrip 9	75 €	★★★★★
Michelin	Alpin A4	60 €	★★★★★
Nokian	WR D4	57 €	★★★☆☆
Vredestein	Snowtrac 5	52 €	★★★☆☆
Hankook	i*cept RS2 W452	45 €	★★★☆☆
Bridgestone	Blizzak LM001	53 €	★★★☆☆
Pirelli	Cinturato Winter	61 €	★★★☆☆
Dunlop	SP Winter Response 2	69 €	★★★☆☆
Nexen	Winguard Snow'G WH2	44 €	★★★☆☆
Uniroyal	MS plus 77	47 €	★★★☆☆
Barum	Polaris 3	51 €	★★★☆☆
Viking	SnowTech II	48 €	★★★☆☆
Firestone	Winterhawk 3	44 €	★★☆☆☆
Kleber	Krisalp HP2	50 €	★★☆☆☆

* Les tests ont été réalisés par le Touring club suisse (TCS). Voici la notation : ★★★★★ Excellent ; ★★★★☆ Très recommandé ; ★★★☆☆ Recommandé ; ★★☆☆☆ Recommandé avec réserve ; ★☆☆☆☆ Non recommandé.



PNEUS 225/45 R17 91H (type Audi 3 ou Mercedes Class A)

MARQUE	TYPE	PRIX INDICATIF	ÉVALUATION
Dunlop	Winter Sport 5	114 €	☆☆☆☆
Pirelli	Winter SottoZero3	141 €	☆☆☆☆
Firestone	Winterhawk 3	94 €	☆☆☆☆
Goodyear	UltraGrip Performance Gen-1	118 €	☆☆☆☆
Hankook	i*cept evo2 W320	105 €	☆☆☆☆
Nokian	WR D4	119 €	☆☆☆☆
Uniroyal	MS plus 77	95 €	☆☆☆☆
Bridgestone	Blizzak LM001	116 €	☆☆☆☆
Viking	Snow Tech II	77 €	☆☆☆☆
Vredestein	Wintrac Extreme S	103 €	☆☆☆☆
Yokohama	W.drive V905	112 €	☆☆☆☆
Matador	MP92 Sibir Snow	71 €	☆☆
BF Goodrich	g-Force Winter	101 €	☆☆

* Les tests ont été réalisés pas le Touring club suisse (TCS). Voici la notation : ☆☆☆☆ Excellent ; ☆☆☆ Très recommandé ; ☆☆☆ Reconnu, ☆☆☆ Reconnu avec réserve ; ☆ Non recommandé.

à celles que l'on trouve sur les appareils d'électroménager. Mais elle ne renseigne que sur trois critères: la résistance au roulement (plus elle est forte, plus elle entraîne de consommation de carburant), le bruit extérieur et l'efficacité du freinage sur sol mouillé. Les informations restent donc très partielles. D'où l'intérêt de se reporter à des tests en bonne et due forme comme celui réalisé par le Touring club suisse (TCS). Il utilise

dix-huit critères pour ces pneus hiver étudiés dans deux dimensions.

LES RÉSULTATS POUR DEUX DIMENSIONS DE PNEUS

Nos tableaux présentent le classement final. La plus petite dimension correspond à des voitures type Fiat Punto ou Renault Clio. Deux pneus, le Goodyear et le Michelin, décrochent les quatre étoiles du TCS, réussissant toutes les

épreuves de sécurité. Ils se différencient sur la consommation de carburant: le Michelin est le moins bon, il n'en reste pas moins satisfaisant et décroche par ailleurs la meilleure note pour la résistance à l'usure.

Dix autres pneus obtiennent trois étoiles. Mais il y a tout de même des différences que l'on pourra scruter en détail sur le site de TCS (www.tcs.ch/fr/). On retiendra que les premiers trois étoiles n'ont que de légers points faibles, alors que les derniers sont moins performants sur sol sec pour l'Uniroyal et sur sol mouillé pour le Barum et le Viking. Deux modèles, enfin, sont non recommandés en raison d'une vraie faiblesse sur sol mouillé.

Les pneus de 225 mm de large correspondent à des voitures types Audi A3 ou A4 ou Mercedes Class A, B ou C. Ils franchissent tous l'épreuve, mais les deux derniers sont recommandés avec une réserve car faibles sur sol mouillé. À l'opposé, le Dunlop n'a été pris en défaut sur aucun des critères. || FANNY GUIBERT

Ingénieur : CHARLES BABIN




Bien choisir

Une lampe de luminothérapie



**BON
À SAVOIR**

Comment ça marche ?

En automne et en hiver, les jours sont courts et le ciel est souvent couvert, d'où un déficit de lumière, accentué si vous vivez et travaillez dans des pièces sombres ou sans fenêtre. S'exposer, au réveil, à la lumière vive de la lampe permet au corps de comprendre que le jour s'est levé. Elle aide au déclenchement d'une protéine (la mélanopsine), qui demande ensuite à une glande (l'épiphyse) d'arrêter la production du neurotransmetteur nous tenant endormis (la mélatonine). Une fois la mélatonine stoppée, le corps entre facilement en activité.

Dépression saisonnière, recadrage des phases de sommeil, bien-être à domicile... La lampe de luminothérapie remplit de multiples fonctions. Mais entre les grandes et petites lampes, les modèles bon marché et chers, il y a quelques différences à connaître avant de faire son choix. FLORENT POMMIER

1

Quelle utilisation ?

Le choix d'un modèle dépend d'abord de vos besoins. Si vous recherchez une lampe pour vous réveiller en douceur, il existe des réveils lumineux qui simulent l'aube en éclairant très progressivement avant le déclenchement de la sonnerie. Bien que ces réveils soient vendus dans le même rayon que les lampes de luminothérapie, ils n'ont pas de visée thérapeutique.

La véritable lampe de luminothérapie est destinée à contrer une dépression saisonnière ou les effets néfastes de décalages horaires (suite à un voyage lointain, ou quand vous ne parvenez pas à bien caler vos rythmes de sommeil et d'activité). Il y a peu de modèles, et très peu de marques : Philips, qui domine le secteur en France, Beurer, Dayvia et quelques autres.

2

Quel type de lumière ?

Historiquement, sur ce marché, les lampes ont toujours diffusé de la lumière blanche, issue du mélange des sept couleurs du spectre lumineux (les couleurs de l'arc-en-ciel). Mais de petites lampes à la lumière bleue ont fait leur apparition. Le bleu seul, très bien perçu par la rétine, permet un éveil avec un flux moins puissant que la lumière blanche. Les lampes bleues, tout en étant aussi efficaces d'un point de vue physique, sont plus petites, plus légères et moins intenses.

Les fabricants ont conçu les lampes bleues pour les voyageurs emportant leur lampe partout, mais rien n'interdit aux sédentaires d'en faire l'acquisition... C'est aussi une histoire de préférence et de confort visuel.

LE BON
CONSEIL**Consulter
son médecin
avant l'achat**

La luminothérapie ne convient pas à tout le monde. Elle est ainsi déconseillée aux patients atteints de certaines pathologies oculaires, notamment de la rétine, ou de troubles bipolaires (appelés aussi maniaco-dépressifs) en phase haute. De manière générale, il est préférable d'en parler à son médecin, qui peut recommander l'usage d'une lampe sous certaines conditions.



3

Quelle puissance ?

Le lux est l'unité de mesure de l'intensité lumineuse. Certes, la lampe peut être plus ou moins puissante, mais c'est en fait la distance à laquelle l'utilisateur se place qui importe. Plus il en est proche, plus il est exposé aux 10 000 lux (en lumière blanche) ou aux 200 lux (en lumière bleue) qui finissent par enclencher le processus d'activation du corps et de l'esprit (*lire Bon à savoir*). Des modèles sont équipés d'un variateur pour atténuer ou augmenter la luminosité.

Dans leur notice, les fabricants recommandent une certaine distance (en général 30 à 50 cm), mais aussi un temps approximatif d'exposition (une demi-heure à 1 heure) : le couple distance-durée d'exposition conditionne l'efficacité. « Si vous agrandissez la distance, il faut allonger la durée d'exposition », explique le psychiatre Christian Even, qui a fait partie des premiers en France à constater les bienfaits de la luminothérapie. Dit autrement : si vous restez exposé trop peu de temps ou si vous êtes trop éloigné, l'efficacité est plus faible. De même, si vous réduisez la luminosité avec le variateur.

4

Quelle taille ?

Les modèles à lumière blanche sont plus grands et de fait plus encombrants (plus de 30 cm de haut et jusqu'à 70 cm), les lampes bleues sont plus petites (15 cm de côté) et mobiles. Il existe plusieurs formes (rectangulaire, carrée, ovale). À vous de choisir aussi en fonction de l'esthétique recherchée sur votre table de cuisine, de salon, de chambre ou sur votre bureau.

Quoi qu'il en soit, sachez que vous n'avez pas à fixer la lumière de la lampe pour qu'elle joue son rôle. Vous pouvez être à proximité pour prendre votre petit-déjeuner, téléphoner, lire, consulter votre ordinateur ou téléphone, etc.

5

Quel prix ?

Hors réveils simulateurs d'aube, les références les plus abordables sont vendues entre 70 à 80 €. Ensuite, selon la taille, le design et les petites options, il faut compter au minimum 150 € et jusqu'à 300 €.

SÉCURITÉ

Des jouets qui peuvent faire mal

C'est au rayon jouets que l'on trouve le plus de produits dangereux, selon les statistiques des laboratoires de la Répression des fraudes. Et leur nombre progresse. Voici les quatre principaux dangers, et comment s'en prémunir.

Une poupée de chiffon écorchée, un ours en peluche qui se fait arracher les yeux, un lapin en plastique égratigné... Chaque année, des joujoux sont mis au supplice par les labos de la Répression des fraudes (DGCCRF). Mais la cause est juste : il s'agit de détecter puis, souvent, d'éliminer les jouets dangereux. En 2015, plus de 300 000 ont ainsi été détruits par l'autorité administrative. Une perte nette pour les fabricants qui n'empêche pourtant pas le nombre de jouets dangereux de progresser. En 2015, 43 % des articles analysés étaient non conformes, et 16,1 % présentaient un danger. Le chiffre est important : seul le matériel électrique fait pire. Il est comparable à l'année précédente, mais tend à augmenter depuis quelques années. Et les grandes marques industrielles du secteur ne sont pas forcément les plus à craindre. « Les exigences en matière de sécurité, de fabrication ou d'avertissement réglemen-

taire sont méconnues chez les petits artisans, notamment chez les fabricants de jouets en bois, mais aussi dans les commerces ambulants et les marchés de Noël, explique-t-on à la DGCCRF. Pour ces derniers, s'ajoutent l'absence de traçabilité des jouets, et des factures inexistantes, imprécises, illisibles ou incomplètes. » Régulièrement, des jouets dangereux font l'objet d'un rappel. Cette mesure

prise par l'administration ou le fabricant vise à empêcher l'utilisation du produit par le consommateur et à l'informer du problème s'il l'a déjà utilisé. Notre site 60millions-mag.com les centralise dans une rubrique dédiée. À partir des rappels répertoriés depuis deux ans, nous avons établi l'inventaire des joujoux que le père Noël ne doit pas déposer dans les souliers, si possible.

Risque d'étouffement Petites pièces et rembourrage

C'est un péril qui a suscité une cinquantaine de rappels de jouets depuis deux ans : peluches, poupées, petits trains, jeux de construction, puzzles

en bois, boîtes de peinture, etc. Ils ont été achetés dans les rayons des grandes surfaces alimentaires, les chaînes de magasins, les solderies ou les boutiques éphémères de Noël.

RESTEZ PRÈS DE VOTRE JEUNE ENFANT QUAND IL JOUE

Le risque le plus fréquent avec les jouets reste l'étouffement accidentel de l'enfant. Le drame peut survenir dans l'un de ces deux cas : l'enfant parvient à détacher une petite pièce, qu'il ingère ensuite (17 produits rappelés pour ce motif) ; ou il arrive à défaire les coutures d'une peluche, avant d'absorber la matière qui sert à la rembourrer. Une douzaine de "doudous" ont été épinglés depuis deux ans pour ce motif. Depuis 2015, cinq poupées en tissu ont également

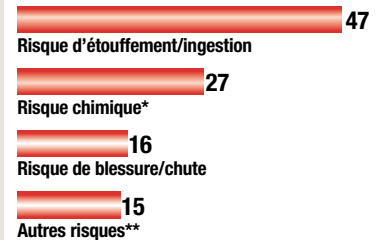
Les coutures de l'ours Kalidou et de la poupée Qweenie Dolls (Maxi Toys) sont très fragiles. Le rembourrage intérieur peut être ingéré par l'enfant et l'étouffer. Le même problème apparaît avec les yeux et les narines du crocodile Selecta (chaîne de landau Crocolini) qui se détachent trop facilement.





LES PRINCIPAUX RISQUES

En deux ans,
105 jouets rappelés



Notre analyse des principaux risques porte sur les jouets ayant fait l'objet d'un rappel pour raison de sécurité entre les 15 octobre 2014 et 2016 (105 rappels, recensés sur notre site 60millions-mag.com). Peluches et accessoires de déguisement sont les plus souvent rappelés.

* Antimoine, plomb, baryum, cuivre...
** Risque électrique, de brûlure, d'étranglement et infectieux...

présenté des coutures trop fragiles. Mais certains produits passent au travers des mailles du filet, comme ce xylophone en bois acheté dans un hypermarché et offert à la fille de Rose, une de nos lectrices. « *La petite boule en bois de la baguette qui permet de frapper sur le xylophone s'est décollée au bout de quelques minutes, raconte-t-elle. Elle a fort heureusement roulé au sol. Le fabricant m'a proposé un nouveau jouet mais il m'a aussi fait comprendre que rien ne serait entrepris pour vérifier la fiabilité des autres lots. Ce jouet aurait pu être mortel. Je suis scandalisée d'une telle réponse.* » Autre danger spécifique, mais moins fréquent : celui qui est lié à la force magnétique des pièces composant certains jeux de construction ou jeux de pêche. Elles peuvent entraîner une occlusion intestinale si elles sont avalées. C'est pourquoi il est primordial de rester aux côtés de l'enfant lorsqu'il s'amuse avec ce type de jouet.

Problème de ces pingouins de bain ? La présence des phtalates interdits DEHP, DBP et BBP.



Risque d'intoxication Phtalates et métaux lourds

Depuis octobre 2014, notre étude montre que 27 jouets ont été rappelés à cause du risque chimique de leurs composants. On a ainsi retrouvé des traces de divers métaux lourds dans un kit de maquillage pour enfants, un hachoir médiéval, des crayons de couleur pour le bain et un bijou. On a détecté aussi un niveau trop important d'organoétain, un composé cancérigène, dans une dinette d'une grande marque. La menace est à prendre au sérieux, si l'on en croit les résultats des essais

menés à Noël dernier par nos confrères allemands de *Test* sur trente peluches.

DES QUANTITÉS IMPORTANTES, MÊME APRÈS TROIS LAVAGES

Dix-neuf contenaient des hydrocarbures aromatiques polycycliques (Hap) dans la fourrure, dont treize du chrysène, cancérigène, et sept du naphthalène, cancérigène suspecté. De plus, les quantités retrouvées ont été jugées importantes, même après trois lavages en machine à 30 °C. Les ingénieurs de *Test* ont égale-



ment détecté des phtalates dans deux autres peluches.

Les phtalates permettent d'assouplir les jouets en PVC (polychlorure de vinyle). Six d'entre eux ont été interdits car ils peuvent perturber le fonctionnement hormonal et les futures capacités reproductives d'un enfant. Neuf autres sont suspects et l'on ne sait pas grand-chose de leurs substituts. « Depuis la naissance jusqu'à l'âge adulte, l'enfant subit des transformations physiologiques importantes, susceptibles de moduler la toxicité potentielle des substances entrant dans son corps », prévient l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Des analyses de composition de jouets et accessoires de puériculture en plastique ont été réalisées.

DES SUBSTANCES QUI MIGRENT DANS LE CORPS PAR LA SALIVE

Parmi les plastifiants retrouvés figurent deux phtalates interdits (DEHP et DINP dans quatre jouets) et certains substituts (ATBC, DEHTP, Dinch, DOIP, TXIB). Et surtout, cette certitude : toutes ces substances migrent dans le corps par la salive. Les résultats ne mettent pas en évidence un risque sanitaire pour les enfants de moins de 3 ans. À une exception, celle du di-2-éthylhexyle isophtalate (DOIP), dont on ne connaît pas les effets. « Le DOIP pourrait entraîner des effets néfastes sur la reproduction », signalent malgré tout les experts de l'Anses, qui trouvent « inquiétant que cette substance ait été retrouvée dans des jouets ». Au point de faire la recommandation de l'éviter jusqu'à en savoir un peu plus. L'agence rappelle que « de nombreuses substances dont l'usage est restreint ou interdit, principalement les phtalates, sont encore présentes dans de nombreux jouets commercialisés en Europe ». Pas de nature à rassurer les parents...



Risque de blessure ou de brûlure Ça peut aller très vite

Parce qu'ils sont mal conçus, défectueux ou fabriqués dans une matière facilement inflammable, certains jouets peuvent se révéler périlleux à l'usage. « Ce produit nous pose problème », affirme par exemple la Répression des fraudes en pointant publiquement la peluche bouillotte Junior et Cos, vendue sur les marchés

Cette trottinette vendue à La Grande Récré a été rappelée en septembre pour un défaut du tube de direction qui peut entraîner des chutes.

de Noël et les pharmacies. « Ces articles peuvent occasionner de graves brûlures sur la peau réputée fine des enfants. »

En octobre dernier, un déguisement de tigre en fausse fourrure a été jugé extrêmement dangereux car hautement inflammable.

Autre risque potentiel : celui de s'étrangler avec le cordon de certains déguisements. Ce risque concerne par exemple une cape de chauve-souris vendue chez Ikea ou le costume d'un chevalier Widmann. Enfin, quatre trottinettes pour enfant ont également été rappelées depuis 2015, leur malfaçon pouvant entraîner une chute.

Risque de vol de données personnelles avec des jouets connectés

Ces nouvelles poupées menacent la vie privée des enfants. Les stars s'appellent Cayla, lancée en France en 2014, Hello Barbie, qui n'a pas encore franchi l'Atlantique, ou encore Smart Toy Bear de Fisher Price. Elles fonctionnent via une application smartphone ou tablette, qui permet d'envoyer la question de la petite fille et d'obtenir une réponse très vite...

perts, a décelé des vulnérabilités chez l'ourson de Fisher Price. Un pirate pourrait accéder aux données personnelles, s'en servir, les manipuler et même prendre contrôle du jouet à distance ! « Certains fabricants qui ajoutent une connectivité à leurs produits ne disposent pas toujours

LES CONFIDENCES DES ENFANTS EXPLOITÉES

Les confidences sont stockées dans le serveur cloud du fabricant et peuvent y être exploitées pour améliorer le produit. Aux États-Unis, une association de parents a demandé l'arrêt de la fabrication de Hello Barbie, ce « produit espion ». Rapid7, un groupe d'ex-

Aux États-Unis, Hello Barbie est accusée par une association de parents d'être une « poupée espion ».





Huit conseils pour les parents

Ce qu'il faut vérifier avant d'acheter ou d'utiliser un jouet :

- Vérifiez la classe d'âge à laquelle est destiné le jouet ;
- Soyez prudent avec l'achat de vieux jouets, pas toujours conformes aux exigences actuelles de sécurité ;
- Évitez les marchés de Noël et leurs boutiques éphémères ;
- Ne laissez pas traîner d'articles conçus pour la décoration, attrayants pour les enfants ;
- Privilégiez les jouets en matériaux naturels : bois brut non verni, laine, coton, etc. ;
- Lavez les poupées et les peluches avant la première utilisation ;
- Évitez le maquillage ou les bijoux "bon marché" pour enfants ;
- Évitez les jouets parfumés.

d'une vraie culture de la "sécurité informatique"», confirme la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Le risque majeur est celui d'actions ciblées de la part de personnes malveillantes (hameçonnage, harcèlement) touchant potentiellement des enfants et leur famille à travers des messages très personnalisés. II

LIONEL MAUGAIN



3 QUESTIONS À...



Vincent Designolle Directeur de cabinet de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)

LA FABRICATION DES JOUETS EST TROP SOUVENT MÉDIOCRE

Sur quelles bases la Répression des fraudes choisit-elle les jouets qui seront testés et analysés ?

Vincent Designolle : *Différents critères sont pris en compte : les résultats des campagnes de contrôles précédentes, les plaintes et les accidents signalés à la Répression des fraudes (DGCCRF) ainsi que la connaissance de nouveaux produits arrivant sur le marché. Ensuite, la décision de réaliser un prélèvement sur un lot en particulier peut être motivée par différents éléments laissant suspecter une non-conformité, voire une dangerosité, comme l'aspect du produit laissant deviner un défaut de fabrication, un étiquetage déficient, une notice peu claire ou au contraire une grande complexité du produit.*

Les risques d'étouffement semblent toujours aussi nombreux : comment expliquer cette tendance ?

V.D. : *Cela peut s'expliquer par le nombre et la diversité des jouets dont une proportion significative s'avère de faible qualité. Or, sur ce point, on note un lien étroit entre non-conformités et une qualité de fabrication médiocre.*

Comment éviter les jouets qui contiennent potentiellement des phtalates ?

V.D. : *Les six phtalates couverts dans le règlement européen REACH sont des substances que l'on trouve*

dans les plastiques en PVC. Ils ne dégagent aucune odeur et ne sont détectables qu'à l'analyse en laboratoire. Il est important, cependant, de vérifier quelques informations avant d'acheter un jouet : la présence du marquage CE, écarter les jouets dont la notice n'est pas rédigée en français, privilégier les circuits commerciaux classiques. Cela permet déjà d'effectuer un premier ciblage sur des produits plus qualitatifs. Les règles de sécurité évoluent. En matière de substances chimiques dangereuses, les seuils de tolérance sont soit revus à la baisse pour les substances déjà reconnues, soit instaurés pour de nouvelles substances en fonction de l'avancée des études scientifiques. Les autorités françaises contribuent à ce mouvement, notamment en s'appuyant sur les travaux de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). II



60

millions de consommateurs

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

Complétez vo

Mensuels

Une mine d'informations utiles pour consommer juste et en parfaite connaissance de cause.

N° 520 (Novembre 2016) 4,60 €

Essais :

- Palmairés des opérateurs mobiles et Internet
- Maquillages et masques pour enfants
- Téléviseurs
- Fournisseurs d'électricité verte
- Robots pâtisseries



N° 519 (Oct. 2016) 4,60 €

Essais :

- Crèmes antirides
- Prothèses auditives low cost



N° 518 (Sept. 2016) 4,60 €

Essais :

- Les molécules toxiques dans les produits ménagers
- Aspirateurs avec ou sans sac
- Sièges auto
- Protections pour l'incontinence

Passez votre commande en ligne

Retrouvez la liste complète des mensuels et hors-séries sur www.60millions-mag.com

Les numéros sont disponibles en version papier et en version numérique.



+ simple, + rapide

Achetez les numéros sur tablette numérique

Téléchargez l'appli 60 sur iTunes et Google Play, vous y trouverez tous les numéros parus depuis janvier 2012.



N° 517 (Juil.-Août 2016) 4,60 €

Essais :

- Sucres cachés
- Lait après-soleil
- Pneus d'été
- Produits anti-moustiques
- Caméras de surveillance



N° 516 (Jun 2016) 4,60 €

Essais :

- VTT
- Sites de locations de vacances
- Déodorants



N° 515 (Mai 2016) 4,60 €

Essais :

- Surimi, Saint-Jacques, sushis, thon en boîte
- 130 produits testés
- Les centrales vapeur



N° 514 (Avril 2016) 4,60 €

Essais :

- Démaquillants : lait, lingettes ou eau micellaire ?
- Les micro-ondes



N° 513 (Mars 2016) 4,60 €

Essais :

- Les protections féminines et les tampons
- Alimentation : à quels labels se fier ?
- Les tarifs des vétérinaires



N° 512 (Fév. 2016) 4,60 €

Essais :

- Les aliments sans gluten
- Lessives liquides et en capsules
- Imprimantes multifonctions
- Brosses à dents électriques



N° 511 (Janv. 2016) 4,60 €

Essais :

- Mutuelles et complémentaires santé
- Intolérance aux sulfites : 116 produits analysés
- Tensiomètres et balances connectés



N° 510 (Déc. 2015) 4,60 €

Essais :

- Fiabilité des marques high-tech - Smartphones
- Champagnes
- Cafetières expresso

tre collection

ACHAT EN LIGNE
CLIQUEZ ICI

Hors-séries

Des guides pratiques et complets sur les sujets de vie quotidienne.



HS 186 (Déc. 2016)
5,90 €



HS 121S (Nov. 2016)
5,90 €



HS 185 (Oct. 2016)
5,90 €



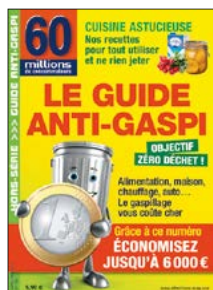
HS 120S (Août 2016)
5,90 €



HS 184 (Juillet 2016)
5,90 €



HS 119S (Mai 2016)
5,90 €



HS 183 (Avril 2016)
5,90 €



HS 118S (Janvier 2016)
5,90 €



HS 180 (Octobre 2015)
5,90 €



HS 179 (Juillet 2015)
5,90 €



HS 116S (Mai 2015)
5,90 €



HS 175 (Octobre 2014)
5,90 €



BON DE COMMANDE

521

à compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à :
60 Millions de consommateurs - Service Abonnements - Autorisation 73405 - 60439 Noailles cedex

Je coche les cases des numéros mensuels ou hors-séries que je souhaite recevoir :

	Prix unitaire	Quantité	Prix total
HORS-SÉRIES : <input type="checkbox"/> HS 186 <input type="checkbox"/> HS 121S <input type="checkbox"/> HS 185 <input type="checkbox"/> HS 120S <input type="checkbox"/> HS 184 <input type="checkbox"/> HS 119S <input type="checkbox"/> HS 183 <input type="checkbox"/> HS 118S <input type="checkbox"/> HS 180 <input type="checkbox"/> HS 179 <input type="checkbox"/> HS 116S <input type="checkbox"/> HS 175	5,90 €		
MENSUELS : <input type="checkbox"/> N° 520 <input type="checkbox"/> N° 519 <input type="checkbox"/> N° 518 <input type="checkbox"/> N° 517 <input type="checkbox"/> N° 516 <input type="checkbox"/> N° 515 <input type="checkbox"/> N° 514 <input type="checkbox"/> N° 513 <input type="checkbox"/> N° 512 <input type="checkbox"/> N° 511 <input type="checkbox"/> N° 510	4,60 €		
POUR RANGER VOS REVUES : <input type="checkbox"/> Reliure(s) pour les mensuels <input type="checkbox"/> Coffret(s) pour les hors-séries	10 € l'unité		
Frais de port	1 € par produit		
Total			

Mes coordonnées :

Mme M.
 Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Téléphone :
 Courriel :@.....

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de 60 Millions de consommateurs
 Carte bancaire : N° :
 Expire fin :
 Je note les 3 derniers chiffres figurant au dos de ma carte :

Date et signature : _____

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 31/03/2017. Conformément à la loi Informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition ou de rectification des données vous concernant et qui sont nécessaires au traitement de votre commande auprès du service Abonnements. Ces données (sauf courriel et numéro de téléphone) peuvent être communiquées à des organismes extérieurs. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case : Vous recevrez votre commande sous un délai de deux semaines, à réception du bon de commande. Pour les achats de numéros à l'unité, vous ne bénéficiez pas du délai légal de rétractation de 14 jours.



BUDGET & DROITS

Fiscalité

Des avantages fiscaux pour les philanthropes



Pour les plus fortunés

Les personnes redevables de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) peuvent imputer 75 % des dons effectués sur le montant de leur cotisation ISF, dans la limite de 50 000 € par an (art. 885-0 V bis A du code général des impôts). Cela correspond à un don maximum de 66 667 €.

Pour les personnes qui donnent de leur temps ou de l'argent, il existe des réductions d'impôts moins connues que celles liées aux dons.

On le sait, les versements aux organismes sans but lucratif ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu. Elle est de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable (article 200 du code général des impôts). Un taux qui grimpe à 75 % pour les dons au profit d'organismes qui aident les personnes en difficulté (plafonné à 530 €, en 2016). Mais donner de l'argent n'est pas la seule façon d'aider. Prêter des locaux à une association caritative permet d'accéder aux mêmes réductions (basées sur le montant du loyer non perçu), tout comme lui abandonner ses droits d'auteurs. Si l'on milite bénévolement, la cotisation est déductible ainsi que les dépenses engagées pour participer aux activités, dès lors

qu'elles apparaissent dans les comptes de l'organisme. Il est ainsi possible d'utiliser le barème fiscal de remboursement des frais kilométriques. On peut également effectuer un don en nature (une voiture, un bijou, etc.) qui permet, là encore, une réduction d'impôt à condition que la valeur du bien soit incontestable : la côte de l'Argus pour une automobile, une expertise ou le prix de vente si le bien est vendu aux enchères...

INUTILE DE JOINDRE LES REÇUS

Les cessions gratuites de titres (actions, obligations...) ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu, et les associations bénéficiaires sont en général exonérées des droits de mutation.

Il n'est plus nécessaire de joindre les reçus aux déclarations de revenus. En revanche, vous devez pouvoir produire un reçu délivré par l'organisme sans but lucratif si l'administration fiscale le demande. II

LIONEL MAUGAIN

Crédit à la consommation

La loi sur le crédit souvent contournée



Pour les achats coûteux, l'obligation de proposer aux consommateurs un crédit non renouvelable, souvent à taux modéré, est peu appliquée sur le terrain.

Pour tout achat supérieur à 1 000 €, les professionnels qui proposent un crédit renouvelable doivent également permettre au consommateur d'opter pour un crédit amortissable, soit un prêt personnel, soit un crédit affecté. L'enjeu est important : le crédit

amortissable est limité dans le temps, alors qu'avec le crédit renouvelable, le consommateur peut payer d'autres achats à crédit.

L'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) a envoyé 200 clients mystère dans 60 enseignes de 33 départements pour vérifier si la loi encadrant la distribution du crédit à la consommation sur les lieux de vente était bien respectée. Le paiement par crédit renouvelable a été prioritairement proposé dans 17,5 % des cas. La possibilité de souscrire un crédit amortissable n'a été évoquée que dans un tiers des cas, même lorsque les enquêteurs ont insisté pour en bénéficier. À 68 %, c'est un crédit gratuit qui a été proposé en premier par le vendeur avec une durée de remboursement assez courte, de trois à douze mois (souvent le « *trois fois sans frais* »). Mais le plus souvent, pour bénéficier de ce crédit gratuit, le client doit souscrire la carte du magasin, qui inclut un crédit renouvelable. **|| L. M.**

EN BREF...

RETRAITES Payables dans les quatre mois

En 2015, le ministère des Affaires sociales a mis en place un droit opposable à la retraite du régime général. Il garantit le paiement des pensions de base dans les quatre mois qui suivent la demande de liquidation. Un décret du 30 août étend cette garantie aux pensions de réversion.

EMPRUNTEURS Bientôt libres de changer

Selon une disposition votée par les députés lors de l'examen de la loi dite Sapin 2, les souscripteurs d'une assurance de prêt – qui couvre en cas de décès et d'invali-

dité – pourront bientôt changer de contrat s'ils le souhaitent.

ASSURANCE-VIE Le nouveau fichier public fonctionne

Depuis le 1^{er} juillet, les assureurs ont connecté leurs réseaux à ceux de l'administration fiscale afin d'alimenter le nouveau fichier des assurances-vie (Ficovie).



Son objectif : retrouver plus facilement les bénéficiaires des contrats. Ce fichier sera actualisé chaque année, notamment en cas de modification de la clause bénéficiaire.

TABLEAU DE BORD

Le gaspillage alimentaire

108 €
par an et
par personne

La répartition des pertes aux différents stades

	EN POIDS
Production	32 %
Transformation	21 %
Distribution	14 %
Consommation	33 %



Chaque année, 10 millions de tonnes de produits alimentaires sont perdues ou gaspillées dont 2 millions sont valorisées comme alimentation animale. La valeur théorique de ce gâchis est évaluée à 16 milliards d'euros, sans compter l'impact carbone, estimé à 15,3 millions de tonnes équivalent CO₂, selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Tout au long de la chaîne, on constate que c'est au stade de la consommation que les pertes et les gaspillages sont les plus importantes (33 %).

VERTUEUX 60 €/an

C'est l'économie réalisée par chaque personne volontaire ayant utilisé les méthodes de l'Ademe de lutte contre le gaspillage.

RESTAURATION +100 g

On gaspille en moyenne 130 g en restauration collective et commerciale contre 30 g par personne et par repas chez soi.



Retraites

Pas de coup de pouce

Avec une inflation quasi nulle depuis un an, la valeur des points de retraite complémentaire Agirc et Arrco n'a pas été modifiée au 1^{er} novembre. En revanche, le prix d'achat des points de retraite, fixé en fonction de l'évolution du salaire moyen des cotisants, est revalorisé de 3,4 %.

Sécurité

La télésurveillance doit protéger du vol

AFFAIRE JUGÉE



L'installateur d'un système de télésurveillance a une obligation de résultat pour détecter des intrusions, le déclenchement et la gestion de l'alerte, explique un arrêt de la Cour de cassation. C'est à l'entreprise d'apporter la preuve que son système a bien fonctionné et que la défaillance est due à une cause étrangère. La Cour de cassation rappelle cependant que le système de télésurveillance n'est pas tenu de rendre toute intrusion impossible. La société n'a pas non plus à indemniser le particulier du vol, car ce n'est pas un assureur. Mais si sa responsabilité est retenue, elle sera susceptible de devoir indemniser

la perte d'une chance d'avoir vu le vol empêché, de même que le préjudice moral et le remplacement de l'alarme si elle n'a pas fonctionné. || L. M.

info+ Arrêt de la première chambre civile du 6 juillet 2016, pourvoi n° 15-21767.

Assurance

J'ai abîmé mon véhicule partagé, qui va payer ?

Autolib', Vélib' et consors séduisent. Mais en cas d'accident avec l'un de ces véhicules partagés, il arrive que, faute d'assurance suffisante, l'utilisateur doive payer...



Faute de preuves, pas de responsable !
L'abonnement au Vélib' ne comprend pas d'assurance. Les conditions générales d'utilisation mentionnent que vous devez être titulaire d'une assurance responsabilité civile. Mais les Vélib' n'étant pas contrôlés visuellement lorsqu'ils sont déposés en station, l'état du vélo ne peut être imputé à son dernier utilisateur...

le coût est compris dans la location. En clair, vous êtes couvert pour les sinistres pour lesquels vous êtes responsable ou partiellement responsable. Attention ! Une franchise reste à votre charge avec des montants variables de 150 à 900 € et il y a des exclusions (pneumatiques, dommages par imprudence...).

VÉRIFIEZ CE QUI EST PRIS EN CHARGE

Par ailleurs, l'assurance dommages, c'est pas automatique ! Ainsi, Mober qui propose des scooters électriques en libre-service sur Paris, assure ses véhicules uniquement au tiers : en cas d'accident responsable et de dégâts matériels, sans assurance *ad hoc*, vous pourrez en être de votre poche. Un conseil, faites-vous remettre les conditions générales et lisez-les avant de vous lancer. Certains loueurs, comme Zipcar et Citiz, proposent un rachat partiel de franchise. À défaut, demandez à votre assureur s'il pourrait vous couvrir et/ou vous proposer un rachat de franchise. || LAURENCE OLLIVIER

Autolib', Vélib', Cityscoot, Citiz... Le développement des nouveaux moyens de locomotion en mode partagé appelle de nombreuses questions sur les droits des consommateurs. Et notamment de savoir qui paie quoi en cas de casse. Les formules, pour la plupart, incluent dans leur offre une assurance dommages, incendie, vandalisme, dont

3 QUESTIONS À...



Corinne Lamoussière-Pouvreau
Juriste à l'Institut national de la consommation (INC)

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE

À quoi sert l'aide juridictionnelle ?

Corinne Lamoussière-Pouvreau : Elle sert à faciliter l'accès au droit. Elle aide les justiciables à financer tout ou partie de leurs frais de procédure devant les tribunaux civils, pénaux et administratifs. Sont concernées les personnes disposant de faibles ressources (jusqu'à 1 000 €/mois pour l'aide totale, de 1 001 à 1 500 € pour l'aide partielle), non-couvertes par un autre dispositif (protection juridique...).

Joue-t-elle uniquement pour les frais de procédure ?

C. L.-P. : Non, elle peut aussi prendre en charge les frais engagés dans le cadre d'une transaction, telle qu'une médiation, ou pour faire exécuter une décision de justice. On entend par frais, les honoraires d'avocat, d'huissier de justice, de notaire, les expertises...

Comment savoir si l'on peut en bénéficier ?

C. L.-P. : Rapprochez-vous de votre mairie ou d'une maison de justice et du droit.

Vous vérifierez que vous remplissez les conditions de ressources. Ensuite, contactez votre(vos) assureur(s) pour savoir si vous pouvez être pris en charge par l'un de vos contrats (scolaire, auto, habitation...). Dans l'affirmative, vous devrez faire jouer votre assurance. Dans la négative, vous demanderez une attestation de non-prise en charge à votre assureur que vous joindrez à votre dossier de demande d'aide juridictionnelle. Le dossier, téléchargeable gratuitement sur Internet, est à déposer au bureau d'aide juridictionnelle du tribunal de grande instance de votre lieu de résidence. ||

info+ Sur vos-droits.justice.gouv.fr, rubrique S'informer, saisir la justice puis Aide juridictionnelle.



CODE DE LA ROUTE

Fourrière et patte blanche

À partir du 1^{er} décembre, pour retirer un véhicule placé en fourrière, il faudra présenter une attestation d'assurance et un permis de conduire. Cette formalité est destinée à lutter contre la conduite sans permis et sans assurance. Plus d'infos : décret 2016-1289 du 30 septembre 2016.

Acheter pour Noël sans attendre

LE COIN DU RADIN

Le radin peut se montrer généreux et ne lésinera pas sur l'achat de cadeaux. Mais s'il peut éviter de les payer au prix fort, c'est mieux. Pour les appareils high-tech, des relevés de «60» datant de quelques années avaient montré que les prix des téléviseurs étaient 7 % moins chers en décembre qu'en novembre. Plus on se rapproche des dates fatidiques, plus les prix semblent baisser dans ces rayons. Pour les jouets, c'est l'inverse. Une étude de l'UFC-Que Choisir montrait l'an dernier que le moment où les tarifs sont les plus bas en fin d'année se situe précisément la dernière semaine de novembre, celle des opérations promotionnelles dans les magasins. Début décembre, les prix repartent à la hausse. Certes, les stratégies commerciales divergent d'une enseigne à l'autre. Certains forcent sur l'étiquette courant décembre, d'autres au contraire se neutralisent en présence d'une forte concurrence...

Travaux

La validité du permis de construire

Une fois délivré, un permis de construire est valable trois ans à compter de la notification d'accord formel ou tacite. La même validité s'applique à un certain nombre d'autorisations d'urbanisme, tels qu'une déclaration préalable de travaux, un permis de démolir ou d'aménager. La durée peut être prorogée deux fois pour une durée d'un an. Seul impératif : les règles applicables à votre projet ne doivent par avoir évolué en votre défaveur depuis votre demande initiale. Toutefois, si les travaux ne débutent pas dans le délai de trois ans, l'autorisation d'urbanisme est périmée. || L.O.

info+ Décret n° 2016-6 du 5 janvier 2016 codifié aux articles R*424-17 et suivants du code de l'urbanisme.



DES ASSOCIATIONS POUR VOUS DÉFENDRE

Associations nationales

Membres du Conseil national de la consommation

ADEIC (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur)

27, rue des Tanneries, 75013 Paris.
Tél. : 01 44 53 73 93.
E-mail : contact@adeic.fr
Internet : www.adeic.fr

AFOC (Association Force ouvrière consommateurs)

141, av. du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 85 85.
E-mail : afoc@afoc.net
Internet : www.afoc.net

ALLDC (Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs)

150, rue des Poissonniers, 75883 Paris Cedex 18.
Tél. : 01.53.09.00.29.
E-mail : consom@leolagrange.org
Internet : www.leolagrange-conso.org

CGL (Confédération générale du logement)

29, rue des Cascades, 75020 Paris.
Tél. : 01 40 54 60 80.
E-mail : info@lacgl.fr
Internet : www.lacgl.fr

CLCV (Consommation, logement et cadre de vie)

59, bd Exelmans, 75016 Paris.
Tél. : 01 56 54 32 10.
E-mail : clcv@clcv.org
Internet : www.clcv.org

CNAFAL (Conseil national des associations familiales laïques)

108, av. Ledru-Rollin, 75011 Paris.
Tél. : 01 47 00 02 40.
E-mail : cnafal@cnafal.net
Internet : www.cnafal.org

CNAFC (Confédération nationale des associations familiales catholiques)

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.
Tél. : 01 48 78 82 74.
E-mail : cnafc-conso@afc-france.org
Internet : www.afc-france.org

CNL (Confédération nationale du logement)

8, rue Mériel, BP 119, 93104 Montreuil Cedex.
Tél. : 01 48 57 04 64.
E-mail : cnl@lacnl.com
Internet : www.lacnl.com

CSF (Confédération syndicale des familles)

53, rue Riquet, 75019 Paris.
Tél. : 01 44 89 86 80.
E-mail : contact@la-csf.org
Internet : www.la-csf.org

Familles de France

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.
Tél. : 01 44 53 45 90.
E-mail : conso@familles-de-france.org
Internet : www.familles-de-france.org

Familles rurales

7, cité d'Antin, 75009 Paris.
Tél. : 01 44 91 88 88.
E-mail : infos@famillesrurales.org
Internet : www.famillesrurales.org

FNAUT (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)

32, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris. Tél. : 01 43 35 02 83.
E-mail : secretariat@fnaut.org
Internet : www.fnaut.asso.fr

INDECOSA-CGT (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés-CGT)

263, rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex. Tél. : 01 48 18 84 26.
E-mail : indecosa@cgt.fr
Internet : www.indecosa.cgt.fr

UFC-Que Choisir (Union fédérale des consommateurs-Que Choisir)

233, bd Voltaire, 75011 Paris.
Tél. : 01 43 48 55 48.
Internet : www.quechoisir.org
E-mail : quechoisir@quechoisir.org

UNAF (Union nationale des associations familiales)

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.
Tél. : 01 49 95 36 00.
Internet : www.unaf.fr

Centres techniques régionaux de la consommation

Chambre de consommation d'Alsace (CTRC)

7, rue de la Brigade-Alsace-Lorraine, BP 6, 67064 Strasbourg Cedex.
Tél. : 03 88 15 42 42.
E-mail : contact@cca.asso.fr
Internet : www.cca.asso.fr

CTRC Aquitaine

89, rue Porte-Dijeaux, 33000 Bordeaux.
Tél. : 05 57 14 26 30.
E-mail : ctrc-aquitaine@wanadoo.fr

CTRC Auvergne

17, rue Richepin, 63000 Clermont-Ferrand.
Tél. : 04 73 90 58 00.
E-mail : u.r.o.c@wanadoo.fr

CTRC Basse et Haute Normandie

Maison des solidarités, 51, quai de Juillet, 14000 Caen.
Tél. : 02 31 85 36 12.
E-mail : ctrc@consonormandie.net
Internet : www.consonormandie.net

CTRC Bourgogne

Boîte NN7, 2 rue des Corroyeurs, 21068 Dijon Cedex.
Tél. : 03 80 74 42 02.
E-mail : ctrc.bourgogne@wanadoo.fr

Maison de la consommation et de l'environnement Rennes (MCE)

48, bd Magenta, 35200 Rennes.
Tél. : 02 99 30 35 50.
Internet : www.mce-info.org

CTRC Centre

10, allée Jean Amrouche 41000 Blois
Tél. : 02 54 43 98 60.
E-mail : ctrc.centre@wanadoo.fr

CTRC Corse (UROC)

les Salines 1, Tour I, rue François Pietri, 20290 Ajaccio.
Tél. : 04 95 22 24 39.
E-mail : ctrc.corse@wanadoo.fr

CTRC Franche-Comté

37, rue Battant, 25000 Besançon.
Tél. : 03 81 83 46 85.
E-mail : ctrc.fc@wanadoo.fr

CTRC Île-de-France

100, boulevard Brune, 75014 Paris.
Tél. : 01 42 80 96 99.
Internet : www.ctr-cidf.asso.fr

CTRC Languedoc-Roussillon

31, allée Léon-Foucault, résidence Galilée, 34000 Montpellier.
Tél./Fax : 04 67 65 04 59.
Internet : www.conso-languedocroussillon.org

CTRC-Uroc Limousin

Maison des associations, 40, rue Charles Silvestre, 87100 Limoges.
Tél. : 05 55 77 75 56.
E-mail : ctrc-uroc-limousin@wanadoo.fr
Internet : www.ctr-c-uroc-limousin.asso.fr

CTRC Lorraine

58 bis, rue Raymond-Poincaré, 54000 Nancy. Tél. : 03 83 28 02 68.
E-mail : ctrc.lorraine@laposte.net

CTRC Midi-Pyrénées

1, av. Maurice-Hauriou, résidence Port Garaud, 31000 Toulouse.
Tél. : 05 61 62 37 41.
E-mail : contact@ctr-c-mp.fr
Internet : www.ctr-c-mp.fr

CTRC Nord-Pas-de-Calais (UROC)

6 bis, rue Dormagen, 59350 Saint-André-lez-Lille. Tél. : 03 20 42 26 60.
E-mail : uroc-5962@wanadoo.fr
Internet : www.uroc5962.fr

CTRC Poitou-Charentes

23, av. Robert-Schuman, 86000 Poitiers. E-mail : ctrc.poitoucharentes@wanadoo.fr

CTRC Provence-Alpes-Côte d'Azur

23, rue du Coq, 13001 Marseille.
Tél. : 04 91 50 27 94.
E-mail : contact@ctr-c-paca.org
Internet : www.ctr-c-paca.org

Départements d'outre-mer

CNL Région Réunion-

9513 Immeuble Europe, 1, rue Raymond Barre, 97470 Saint-Benoît.
Tél. : 02 62 58 40 35
E-mail : cnl97470@gmail.com

UDAF (Guadeloupe)

2, rue Lardenoy, 97100 Basse-Terre.
Tél. : 05 90 81 12 80.

- Quinze associations de consommateurs, régies par la loi de 1901, sont officiellement agréées au niveau national pour représenter les consommateurs et défendre leurs intérêts.
- La plupart de leurs structures locales tiennent des permanences pour informer les consommateurs, les aider à résoudre leurs problèmes de consommation. Pour le traitement de vos dossiers, une contribution à la vie de l'association sous forme d'adhésion pourra vous être demandée. Renseignez-vous au préalable.
- Pour connaître les coordonnées des associations les plus proches de chez vous, interrogez les mouvements nationaux ou le Centre technique régional de la consommation (CTRC) dont vous dépendez. Vous pouvez aussi consulter l'annuaire, rubrique Associations de consommateurs.

DÉCRYPTAGE

Les mesures fiscales qu'il faut retenir

Le gouvernement a présenté le projet de loi de finances pour 2017. Voici les principales nouveautés qui concernent les particuliers. Elles doivent encore être adoptées par les députés et les sénateurs.

LE CRÉDIT D'IMPÔT TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (CITE) PROLONGÉ

Le Cite a été institué en 2014 pour inciter les ménages à améliorer la performance énergétique de leur logement. En 2016, la mesure a coûté 1,7 milliard d'euros aux finances publiques, un chiffre supérieur à ce qui était prévu, démontrant le succès du dispositif selon le gouvernement. La loi de finances prévoit de proroger la période d'application du Cite jusqu'au 31 décembre 2017. De plus, il n'existe plus de conditions de ressources pour cumuler le Cite et l'éco-prêt à taux zéro, pour les offres émises depuis le 1^{er} mars 2016.

LE DISPOSITIF "PINEL", ÉGALEMENT DANS LE NEUF

Les réductions d'impôt dites "Pinel" (investissement locatif) et "Censi-Bouvard" (pour les résidences étudiants et seniors) sont prolongées pour un an, dans des conditions inchangées. Une réduction d'impôt sur des travaux de rénovation énergétique, de ravalement ou d'adaptation aux personnes handicapées va, de plus, être instituée pour les résidences de tourisme. Selon le projet de loi, elle s'élèverait à 20 % des travaux, dans la limite de 22 000 €.

GÉNÉRALISÉ, LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'EMPLOI À DOMICILE

Avec l'embauche d'un salarié à domicile, le particulier employeur bénéficie d'un crédit d'impôt de 50 % des dépenses engagées, dans une certaine limite. Jusqu'à présent

seules les personnes exerçant une activité professionnelle et les demandeurs d'emploi pouvaient en bénéficier. Les autres contribuables, notamment les retraités, ne bénéficiaient que d'une réduction d'impôt. Et s'ils étaient non imposables, ils n'avaient droit à rien... Parce que l'allongement de la durée de la vie entraîne des besoins croissants d'aide à domicile, le gouvernement veut étendre le crédit d'impôt à tous les contribuables, et surtout aux retraités non imposables. Cette mesure, si elle est adoptée par le Parlement, pourrait bénéficier à 1,3 million de ménages. Selon Bercy, plus de la moitié des bénéficiaires de la mesure sont âgés de plus de 80 ans, et la mesure coûterait un milliard d'euros.

SUPPRESSION D'UN AVANTAGE LIÉ À UNE TRANSMISSION

L'héritier ayant une famille nombreuse profite actuellement d'une réduction de droits de 610 € par enfant à partir du troisième enfant en cas de transmission en ligne directe, ou entre époux, et de 305 € dans les autres cas de figure (frères, sœurs...). Le projet de loi de finances supprime cet avantage fiscal pour les successions ouvertes et les donations effectuées à partir de janvier 2017. Selon le gouvernement, cette réduction « ne profite structurellement qu'aux patrimoines les plus aisés pour lesquels elle est la moins nécessaire ». || LIONEL MAUGAIN



Baisse de l'impôt sur le revenu

Le gouvernement propose en 2017 une réduction d'impôt de 20 % pour 5 millions de foyers ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 18 500 € pour un célibataire et 37 000 € pour un couple, augmenté de 3 700 € par demi-part. Seront donc bénéficiaires les célibataires touchant jusqu'à 1,6 Smic, et les couples avec deux enfants percevant jusqu'à 3,8 Smic. Si cette mesure est votée telle quelle par le Parlement, le gain moyen s'élèvera à près de 200 € par foyer. Le coût de la mesure est évalué à 1 milliard d'euros.



ACHATS EN LIGNE

Mais où sont passés nos colis ?

La part des cadeaux de Noël achetés en ligne ne cesse de progresser. Encore faut-il que le colis survive aux aléas de la livraison et arrive entier au pied du sapin. Les plaintes contre Chronopost, Colissimo, UPS... affluent.

Passera ? Passera pas ? À l'approche de Noël, nombre d'entre vous guettent, anxieux, l'arrivée du livreur de colis. C'est vrai que ce dernier se fait trop souvent désirer, comme le montrent les témoignages reçus presque chaque jour à «60». Fabrice a rencontré des problèmes avec ses quatre dernières livraisons par Chronopost: « À chaque fois, on m'informe d'un horaire de passage, à chaque fois, personne ne passe et je reçois un SMS: "livreur passé, personne absente, veuillez nous contacter pour établir un nouveau rendez-vous". » Si bien qu'il a fini par se poster devant chez lui à l'heure dite: « Personne n'est passé. Enfin, personne qui ressemble à un livreur Chronopost. »

Certains bourrent des cartons trop grands dans la boîte aux lettres, quitte à la bloquer ou la casser. Plus cocasse, l'avis de passage reçu par courrier ou même la lettre, déposée par le facteur, qui explique au destinataire que l'autre facteur qui distribue les colis n'a pas trouvé l'adresse! Les plaintes concernent surtout Chronopost ou Colissimo, les leaders (de très loin) du marché. Mais aucun transporteur, que ce soit Mondial Relay, Colis privé, GLS, TNT, UPS ou encore DHL, n'est épargné par la grogne des consommateurs. Certes, sur les 450 millions de colis expédiés chaque année, la plupart arrivent à destination !

Mais une certaine proportion - dont les professionnels se gardent bien de donner le chiffre - prend des chemins de traverse et n'arrive parfois jamais à bon port.

LE "DERNIER KILOMÈTRE", MAILLON FAIBLE DU E-COMMERCE

Alors que de plus en plus de consommateurs font leurs courses de Noël en ligne, ces incidents pourraient bien en dissuader une partie d'entre eux. Tandis que GLS rejette la faute de la plupart de ses échecs de livraison sur le destinataire ou le vendeur qui ne fourniraient pas les renseignements suffisants

COLIS LAISSÉ N'IMPORTE OÙ, VOIRE À N'IMPORTE QUI

Dans d'autres cas, le livreur passe mais sans sonner, en déposant (ou pas) un avis de passage dans la boîte aux lettres, ou - plus gênant - en laissant le colis n'importe où, voire à n'importe qui. À trois reprises, Catherine a ainsi retrouvé son colis jeté par-dessus le portail de son jardin, dont une fois un jour de tempête: « Le colis a dû rester deux ou trois heures sous la pluie, jusqu'à ce que voulant sortir ma voiture, je trouve le portail bloqué... par le colis coincé dans le rail! » Carton détrempé et déchiré, une des poêles Tefal écaillée...



Le livreur n'a pas sonné

Ma cafetière devait être livrée chez moi entre 9 heures et 11 heures. J'ai posé une demi-journée de RTT pour ça. J'ai attendu toute la matinée pour rien : le livreur n'a pas sonné...



FOTOLIA - THINKSTOCK

au transporteur, la porte-parole du groupe la Poste, Stéphanie Fraisse, relativise : « Comme dans toute entreprise, il existe des personnes qui ne font pas bien leur travail. » TNT, lui, ne nie pas les difficultés : « Même si ces problèmes ne concernent qu'une petite minorité de colis, cela peut représenter des milliers de litiges quand on distribue des millions de colis chaque mois », constate

Antoine Caby, directeur marketing et expérience clients chez TNT.

Les difficultés se concentrent autour de la dernière portion du voyage, coûteuse et complexe, que les professionnels appellent "le dernier kilomètre". Véritable maillon faible du e-commerce, cette portion se situe entre l'arrivée au centre de tri local et la remise au client. Transporteurs comme vendeurs assurent qu'ils peuvent identifier les anomalies jusqu'en bout de chaîne grâce à des outils de suivi du colis (scannés plusieurs fois tout au long de son parcours) et des indicateurs de qualité. Mais ce n'est pas si simple, car ce dernier kilomètre est pris en charge, dans la très grande majorité des cas, par des

40 millions de colis passés au crible

Depuis mars 2015, les professionnels du e-commerce, réunis au sein de la Fevad, décryptent les données anonymisées de plus de 40 millions de colis distribués par une vingtaine de transporteurs. Grâce à cet observatoire, on apprend, par exemple, que 21 % des colis ne sont pas remis à la première présentation à domicile, que les transporteurs français livrent en moyenne en 1,6 jour ouvré (toutes prestations confondues) et que les délais de livraison sont plus longs dans les départements du Sud-Ouest que dans ceux de la région parisienne ou du Nord.



sous-traitants, souvent de petites structures. C'est le cas de 100 % des colis Mondial Relay, 90 % des Chronopost et 15 % des Colissimo.

« Les conditions de travail sont intenable », raconte Jean, un chauffeur qui a travaillé pour un sous-traitant de Chronopost. « J'avais parfois plus de 100 colis à livrer avant 13 heures. Je faisais entre 17 et 20 clients à l'heure en

Le colis a été abîmé

Le livreur a carrément forcé ma boîte aux lettres pour y faire entrer le colis trop grand. Résultat : impossible de faire sortir le carton sans l'abîmer, et désormais ma boîte aux lettres ne ferme plus.





Le colis laissé à un inconnu

Je n'étais pas à mon domicile le jour de la livraison. Grâce au suivi en ligne, j'ai vu que le colis avait été remis à quelqu'un qui avait signé en mon nom. Mais je n'ai jamais su qui !

comptant le temps de transport, détaille-t-il. On roulait comme des fous sans respecter le code de la route, parfois dans des camions en mauvais état. Déposer un avis de passage est une perte de temps énorme. Le sous-traitant n'est pas payé s'il livre après l'heure convenue. Pour être dans les temps, le patron nous demandait, par exemple, de scanner le colis avant la remise au client ». Horaires à rallonge, salaire minimum, pressions... Un marathon auquel peu résistent. En quatre ans, Jean a vu l'ensemble des chauffeurs Chronopost de ce sous-traitant partir.

LA SOUS-TRAITANCE IMPOSE UN RYTHME D'ENFER AUX SALARIÉS

« Le turn-over est très important, confirme un délégué syndical CFDT à Chronopost, ce qui implique de reformer sans cesse des chauffeurs. Or, il faut au minimum trois semaines pour qu'un livreur maîtrise sa tournée et les process ». Le groupe La Poste affirme ne travailler qu'avec des entreprises qui ont l'envergure pour assurer les tournées. « Tous les candidats à nos appels d'offres doivent apporter un certain nombre de garanties, assure Stéphanie Fraisse. Et respecter également une charte. »

Or cette charte dans laquelle le sous-traitant s'engage à respecter les règles du droit social est loin d'être pleinement appliquée, selon la CFDT. « Certains chauffeurs font jusqu'à 70 heures par semaine. Tout ça, pour le Smic, sans heure supplémentaire payée. » On comprend que la motivation ne soit guère au rendez-vous. Les trans-

porteurs affirment pénaliser les sous-traitants avec lesquels ils rencontrent des difficultés. TNT précise ainsi qu'il peut lui arriver de rompre un contrat. Mais la CFDT estime que le donneur d'ordre n'a pas les moyens juridiques d'intervenir sur les conditions que le sous-traitant impose à ses salariés.

TOUJOURS PLUS VITE, TOUJOURS MOINS CHER... MAIS À QUEL PRIX ?

Les livreurs - et avec eux, les consommateurs qui se désespèrent de voir arriver leurs colis - paient la facture de la concurrence entre les sites. « L'un des problèmes provient de l'agressivité commerciale de certaines enseignes qui proposent la livraison gratuite. Or, le transport a un coût », considère Olivier Theulle, président de la Commission Transport et logistique à la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (Fevad), et par ailleurs directeur des opérations à la Fnac.

Le sous-traitant qui employait Jean, notre livreur, était rémunéré par Chronopost 2,40 € pour chaque adresse livrée, un tarif renégocié tous les deux ans avec la filiale de La Poste et qui se situait dans

la fourchette basse des tarifs du marché dans cette zone géographique.

Jacques-Antoine Granjon, PDG et fondateur du Groupe vente-privée, se fait plus explicite : « Amazon, en s'engageant à livrer gratuitement et de plus en plus vite, met une pression terrible sur le secteur, et cela rejaille sur tous les acteurs du e-commerce, qui doivent se mettre au diapason. Chez vente-privée, la livraison est payante et affichée en sus du prix, nous sommes transparents. Car le transport n'est jamais gratuit. »

Toujours plus vite, toujours moins cher... Le système atteindrait-il ses limites? La plupart des acteurs affirment que le marché du "dernier kilomètre" se modernise et s'améliore grâce aux données et outils de traçabilité. En attendant, les litiges continuent. Ainsi, Églantine a découvert dans son colis Chronopost à la place de son nouvel iPhone 7... une télécommande de décodeur télé! Sur les conseils de l'expéditeur, Orange, elle est allée déposer plainte pour vol. Au commissariat, une autre dame avait subi exactement la même mésaventure. Une enquête est en cours. ||

FABIENNE LOISEAU

Emballages et caméras

Lutter contre la casse et le vol

La casse fait partie des plaies du transporteur. Les grands opérateurs expliquent travailler avec les vendeurs en ligne pour que les emballages soient plus résistants. « Mais il existe encore des sites marchands qui envoient, par exemple, des bouteilles dans de simples cartons », déplore Antoine Pottier, directeur général de Mondial Relay. Chez TNT, des mesures ont été prises pour diminuer le taux de dommages. Outre une sensibilisation des salariés, la société a mis en place des "hôpitaux à colis" dans sa centaine de centres de tri: des films et adhésifs supplémentaires sont appliqués sur les

emballages qui présentent de petits dommages afin d'éviter que ces derniers ne s'aggravent. Elle aurait constaté une baisse de 30 % du taux de colis endommagés.

Autre danger qui guette le colis: le vol. Mondial Relay explique avoir mis en place un système de vidéo-tracking dans ses centres de tri. Une caméra photographie le colis tous les mètres sur les bandes de convoyage afin de pouvoir tracer ce dernier de son arrivée sur le site jusqu'à sa sortie en camion. Ensuite? Contrôler le colis jusque chez le client relève de la mission impossible. ||

Cinq conseils pour être bien livré à Noël

Le colis qui se perd, arrive trop tard ou bien en mauvais état, n'est pas une fatalité. Suivez nos conseils pour acheter ou commander en toute tranquillité. Et si malgré cela, vous rencontrez des problèmes lors de la livraison, vous avez encore des recours...

1 DATE, LIEU... REPROGRAMMEZ LA LIVRAISON

De plus en plus, les transporteurs informent par courriel et/ou SMS de l'horaire de passage. Chronopost envoie, par exemple, un courriel la veille et permet de reprogrammer la livraison jusqu'au matin, même via Internet. Vous pouvez ainsi choisir une autre date ou un autre lieu, communiquer un lieu sûr (cabane de jardin, niche du chien...) ou désigner un voisin. Les livraisons en soirée se développent.

2 NE PERDEZ PAS VOTRE TEMPS, ALLEZ DANS UN POINT RELAIS

Vous pouvez opter pour la livraison dans un point relais : Kiala (bientôt Relais UPS Access Point), PickUp, Relais Colis, Mondial Relay. Vérifiez au moment de choisir si les horaires d'ouverture vous conviennent et téléphonez pour savoir s'il n'envisage pas une fermeture pour congés ou travaux.

3 CHOISISSEZ LE "CLICK AND COLLECT" OU LA CONSIGNE

Commander en ligne et récupérer le produit en magasin, c'est possible dans beaucoup d'enseignes (Darty, Fnac, Ikea...). Même les vendeurs sans magasins physiques proposent le dépôt dans des consignes sécurisées situées dans les gares, centres commerciaux, stations-service... Vous êtes averti par courriel ou SMS quand le colis est déposé. Un code permet de le retirer 24 h/24 et 7 j/7 quand le distributeur est situé en extérieur. Trois réseaux de consignes se développent : PickUp, Packcity et Abricolis.

4 ADRESSEZ-VOUS AU VENDEUR SI LE COLIS N'ARRIVE PAS

Juridiquement, c'est le vendeur qui est responsable de la prestation, et non le transporteur. Mettez-le en demeure de vous livrer dans un délai supplémentaire "raisonnable",

huit jours par exemple. Passé ce délai, vous pouvez dénoncer la vente par une seconde lettre recommandée avec avis de réception. Le professionnel doit rembourser au plus tard dans les quatorze jours suivant l'envoi du courrier.

5 COLIS ABÎMÉ ? CONTACTEZ TRANSPORTEUR ET VENDEUR

Refusez-le et indiquez vos motifs de refus sur le bon de livraison. Si vous gardez le colis, vous avez trois jours pour renvoyer vos remarques au transporteur. Si le livreur ne vous a pas laissé vérifier l'état du colis, vous avez dix jours pour informer sa société des défauts constatés. En parallèle, mettez le vendeur en demeure de vous livrer un produit non abîmé. Les démarches se font par lettre recommandée avec avis de réception. Les frais de retour et d'envoi d'un nouveau produit sont à la charge du vendeur. || F. L.



Méfiance avec les colis lourds

Attention à la livraison « gratuite » pour les objets encombrants ou lourds. Si vous optez pour cette prestation, votre colis sera-t-il livré jusque chez vous, si vous habitez au cinquième sans ascenseur, ou laissé au bas de l'immeuble ? Amazon propose une livraison gratuite sur certains gros colis mais « au pied du domicile ». À moins que vous n'habitez une maison de plain-pied, préférez l'option payante... ou un site qui assurera la livraison jusque dans votre salon.

La marche à suivre

Contester la hausse de son loyer

Votre propriétaire a augmenté votre loyer, ou il vous annonce son intention de le faire ? N'acceptez pas n'importe quelle hausse. Les règles en la matière sont strictes. Voici ce qu'il faut savoir pour défendre vos droits si vous avez loué votre logement vide (non meublé).

LAURENCE OLLIVIER. Juriste : LAURINE CARACCHIOLI

1

Assurez-vous que votre bailleur est en droit d'augmenter votre loyer

Une hausse de loyer peut survenir à deux moments très précis de la vie de votre contrat de location.

→ **Tous les ans.** Votre propriétaire peut réviser votre loyer en fonction de l'indice de référence des loyers si cela est prévu au bail.

→ **Au moment du renouvellement de votre bail** (soit au terme des trois ou six ans de votre contrat). Votre bailleur peut réévaluer le montant de votre loyer s'il démontre qu'il est manifestement sous-évalué. En pratique, six mois avant la date du renouvellement, il doit formuler une proposition chiffrée dans un courrier vous précisant vos droits et recours. Celle-ci doit être envoyée par lettre recommandée avec avis de réception (AR), ou remise en main propre contre récépissé (ou émargement) ou par acte d'huissier.

2

Vérifiez si le montant de la hausse est légal

La marche à suivre diffère suivant la nature de la révision.

→ **Révision annuelle.** Rendez-vous sur le site de l'Insee (insee.fr) pour connaître l'indice de référence des loyers (IRL). Au troisième trimestre 2016, il autorisait 0,06 % de hausse seulement !

→ **Réévaluation en fin de bail.** Votre bailleur doit justifier la hausse proposée en accompagnant sa demande de trois références (six en région parisienne, Lyon et Marseille) de loyers de logements comparables au vôtre et situés dans votre voisinage. Pour contrer sa demande, à vous de rassembler des contre-références dans les annonces immobilières, de voisins ou de l'observatoire local des loyers si votre zone est couverte (*voir sur observatoires-des-loyers.org*).

→ **Cas particulier : Paris.** Dans la capitale, les loyers ne peuvent être réévalués lors du renouvellement que s'ils sont inférieurs au « *loyer de référence minoré* » de votre quartier, fixé par arrêté préfectoral. Et le nouveau loyer proposé ne peut être supérieur à cette référence. En cas de doute, contactez l'Agence départementale d'information pour le logement (Adil) via son service dédié, joignable au 01 42 79 50 49.

3

Répondez à votre bailleur

→ **Révision annuelle.** Si la hausse appliquée est supérieure à celle autorisée, rédigez un courrier explicatif rappelant le calcul qui vous est applicable. Payez votre loyer revalorisé de l'indice de référence des loyers et pas un euro de plus. Vous avez le droit pour vous !

→ **Réévaluation en fin de bail.** Répondre n'est pas obligatoire ! En effet, ici, le silence vaut refus. Cependant, il est préférable de se manifester afin d'écrire noir sur blanc en quoi la demande de votre bailleur vous paraît illégale (hors délai, non-respect des formes prescrites) ou exagérée. Vous pouvez aussi négocier si vous acceptez le principe d'une hausse, mais pas son montant.

Pour vous faire aider, contactez une association de consommateurs (liste page 60) ou l'Adil de votre département (coordonnées sur anil.org).

4

Préparez votre passage devant la Commission départementale de conciliation (CDC)

Dans le cadre d'une demande de réévaluation en fin de bail, si votre propriétaire veut augmenter le loyer malgré votre désaccord (ou votre absence de réponse quatre mois avant le terme du contrat), il doit saisir la Commission départementale de conciliation de votre département (CDC). Résultat, vous serez convoqué avec votre bailleur pour que chacun de vous fasse valoir ses arguments. Notre conseil : préparez-vous et montez un solide dossier. Apportez tous les documents susceptibles d'éclairer les membres de la commission : vos propres références de loyers, vos échanges de correspondance avec le bailleur, des photos attestant du standing de votre immeuble... Et n'hésitez pas à vous faire accompagner d'une personne de votre choix, un ami, un avocat, une association...



Des hausses sous surveillance

Si votre propriétaire a le feu vert pour vous appliquer une hausse de loyer ou si vous ne vous opposez pas à sa demande, pas de panique. La hausse négociée entre vous ou fixée par le juge sera répartie sur la durée de votre bail (trois ou six ans) et sur six ans si elle dépasse 10 %. Quant aux locataires vivant dans les agglomérations listées par le décret n° 2016-1040 du 29 juillet 2016, seule la moitié de la différence entre l'ancien loyer et les loyers pratiqués dans les biens comparables du voisinage peut leur être appliquée, avec un étalement sur trois ou six ans. Pour savoir si vous êtes concerné, téléphonez à votre mairie ou à votre Adil.

Modèle de conclusions à communiquer au juge le jour de l'audience

Affaire (nom du bailleur) c/ (nom du locataire) (augmentation du loyer)
Audience du (date)
du Tribunal d'instance de (lieu)

Conclusions de (nom), locataire

Arguments à développer en fonction de votre situation. Par exemple

- **L'immeuble n'a pas le standing décrit dans l'assignation**
La description qui est faite dans l'assignation donne une image faussée de notre immeuble : (énumérer les différences)
- **Les références produites par le bailleur ne sont pas probantes**
(Dites en quoi ce n'est pas probant et présentez ici vos propres références)
- **Mon loyer n'est pas « manifestement » sous-évalué**
(si le pourcentage constaté par rapport à vos propres références vous semble peu élevé)
- **La demande de la condamnation à payer... € au titre de l'article 700 est indécente**
(si votre bailleur prétend mettre ses frais d'avocat à votre charge)

En conséquence, je demande au tribunal :
- de rejeter la totalité de la demande de mon bailleur ;
- s'il jugeait mon loyer manifestement sous-évalué, de limiter la hausse à... €

Pièces jointes :

- 1) Références de loyers de logements comparables au mien ;
- 2) Photos de mon immeuble ;
- 3) Etc.

Signature

5

Soyez prêt pour l'audience au tribunal

La conciliation a échoué ? Votre bailleur va certainement saisir le tribunal d'instance de votre domicile. Si vous souhaitez vous faire assister par un avocat (ce n'est pas obligatoire) mais que vos moyens ne vous le permettent pas, sollicitez l'aide juridictionnelle (renseignements en mairie ou au tribunal). Si vous vous défendez seul ou accompagné d'un proche, constituez un dossier dans lequel vous mettrez vos « conclusions » à la façon d'un avocat ; c'est-à-dire votre argumentaire (voir exemple ci-contre) accompagné de vos pièces justificatives numérotées. Cela vous permettra d'être concis et de remettre vos documents au juge en fin d'audience.

COMMERCE

Ne laissez pas perdre vos cartes-cadeaux !

Combien de cartes et chèques-cadeaux expirent avant d'être utilisés par leurs bénéficiaires ? Et pour quelle somme ? Les enseignes se font plutôt discrètes... Au-delà de nos frontières, les cartes sont parfois valables cinq ans, voire de façon illimitée. Un exemple à suivre.

L'argent restant en sommeil sur les cartes et chèques-cadeaux après leur date d'expiration n'est pas perdu pour tout le monde ! C'est en règle générale un bonus pour l'entreprise qui a vendu le produit, puisqu'aucune règle ne lui impose de reverser l'argent.

Nous avons contacté une douzaine d'entreprises commercialisant des cartes valables uniquement dans leurs réseaux de magasins (cartes mono-enseignes), et des émetteurs de titres-cadeaux valables dans une multitude d'enseignes (cartes multi-enseignes).

ENTRE 5 ET 15 % DES CARTES RESTERAIENT INUTILISÉS

Aucune n'a dévoilé son taux de non-utilisation... Quelques études et indiscretions permettent toutefois d'estimer entre 5 et 15 % les titres-cadeaux inutilisés parce que perdus, oubliés ou jugés pas assez attractifs. Ainsi, les consommateurs font une croix sur des dizaines, voire des centaines de millions d'euros dans un secteur pesant entre 1,5 et 3 milliards d'euros - là encore, le chiffre est flou tant les acteurs sont discrets.

Le phénomène n'est pas à prendre à la légère. Des consommateurs nous écrivent, désespérés face à une enseigne qui refuse tout geste commercial. Exemple avec Jean-Baptiste qui, à l'occasion d'un déménagement, a retrouvé plusieurs mois après leur date d'expiration des cartes-cadeaux : « La Fnac est restée sourde à mes demandes de compensation.



J'ai perdu 350 €, une somme qui peut donc fructifier au bénéfice de... La Fnac ! » C'est bien le nœud du problème. Les cartes mono-enseignes expirées ne sont pas remboursables.

ON S'Y PERD UN PEU DANS LA RÉGLEMENTATION !

En effet, il n'y a pas de loi protégeant le consommateur en la matière, le contrat passé avec l'enseigne fait donc loi. Pour connaître ses (maigres) droits, le consommateur doit se reporter aux conditions générales de vente ou d'utilisation (CGV/CGU).

Certaines enseignes sont plus conciliantes et acceptent au moins d'étendre le délai de validité. Par exemple, JouéClub, la plus généreuse, permet une extension d'un mois puis de douze mois sous conditions ; pour La Fnac (si l'on ne se réveille pas trop tard), c'est trois mois (*lire notre*

ISTOCK - THINKSTOCK



CARTES

	CA DO CARTE ⁽¹⁾
Durée de validité	1 à 24 mois
Extension possible (durée d'extension)	Non
Remboursement du solde non utilisé	Oui ⁽³⁾

(1) Informations valables pour les cartes achetées tée, valable douze mois. (3) Au cas par cas, une Des frais sont appliqués pour un remboursement

tableau ci-dessous). En revanche, Darty ne propose aucune extension.

Les cartes multi-enseignes ont en général un statut différent : c'est de la « monnaie électronique » au sens de la réglementation bancaire. Le détenteur a le droit de récupérer son dû, sous conditions, et moyennant parfois des frais (17,50 € pour Ca Do Carte pendant la période de validité).

Il n'en va pas de même pour les chèques-cadeaux multi-enseignes offerts par les comités d'entreprise (CE) : c'est encore une autre réglementation. On ne rembourse rien aux salariés, mais aux CE, et encore, sous certaines conditions.

Où vont les sommes non utilisées et non récupérées par les consommateurs ? « Dans nos bénéficiaires... », nous a glissé un employé de Sephora souhaitant rester anonyme. Même réponse pour La Redoute qui ne craint pas, elle, de le dire officiellement.

LES GRANDES ENSEIGNES «COMPTEAIENT» SUR CES OUBLIS

« Les cartes non utilisées représentent moins de 5 % de la totalité et le solde contribue à couvrir les frais de packaging, etc. », explique de son côté Darty. Est-ce à dire que ce secteur compte en partie sur nos oublis pour fonctionner ? « Les sommes non utilisées permettent de financer notamment la fabrication des cartes et des chèques », reconnaît Pierre-Jean Fossat, président de l'A3C, association professionnelle regroupant six grands émetteurs de cartes et chèques-cadeaux

multi-enseignes (Cadhoc, Kadéos, etc.). Aujourd'hui, les CE paient parfois moins que la valeur faciale inscrite sur les cartes ou les chèques. » Si la loi contraignait les émetteurs à reverser l'argent non utilisé à des organismes caritatifs, par exemple, ils devraient faire payer les vrais coûts de fabrication.

POURQUOI NE PAS S'INSPIRER DE CE QUI SE FAIT AILLEURS ?

Pour beaucoup d'acteurs du secteur, les sommes non dépensées sont un sujet mineur. A3C assure : « Le fond du business et notre intérêt, c'est que les clients dépensent l'argent. » « Très peu de clients oublient leur carte », veulent croire plusieurs enseignes. JouéClub, réseau de 300 magasins indépendants fonctionnant en coopérative, n'a pas la même vision. « Près de 80 % des cartes sont utilisées dans les trente jours », explique son PDG, Alain Bourgeois-Muller. Malgré tout, environ 35 000 € sont restés non dépensés en 2015. L'argent appartient au client, pas au magasin, alors nous faisons en sorte de le satisfaire. » Par exemple par l'édition d'une nouvelle carte avec le solde de l'ancienne, le tout valable douze mois de plus.

Aux États-Unis, les cartes sont valables au moins cinq ans et sont parfois illimitées. Plusieurs provinces canadiennes ont instauré la validité illimitée et l'Irlande y songe également sérieusement. En France, cette solution résoudrait déjà une partie du problème. Il resterait à

PlaceDesCartes.fr, un site d'échange

Vous souhaitez revendre vos cartes et chèques-cadeaux. Ou, à l'inverse, vous êtes prêt à acheter des titres-cadeaux avec une validité très courte. Le site PlaceDesCartes.fr, plateforme d'échanges de la plupart des titres-cadeaux existant en France, achète les titres ayant encore deux mois de validité au moins, à un prix un peu moins élevé que la valeur faciale, pour les revendre en conservant quelques euros. La transaction passe par le site, qui vérifie l'authenticité des titres cadeaux.



régler le sort de l'argent cumulé sur les cartes égarées ou celles dont les détenteurs se désintéressent.

Pourquoi ne pas envisager une solution comme celle de l'Agence nationale des chèques-vacances (ANCV) qui « réinvestit [les sommes non utilisées] dans des programmes d'action sociale dédiés aux jeunes, seniors et personnes en situation de handicap ». L'ANCV est un établissement public avec une mission de service public, certes, mais est-ce une raison suffisante pour que les émetteurs de cartes et chèques-cadeaux du secteur privé conservent l'argent des consommateurs ? II

FLORENT POMMIER

MULTI-ENSEIGNES		CARTES MONO-ENSEIGNES								
ILICADO	SPIRIT OF CADEAU	CONFORAMA	DARTY	FNAC	IKEA	JOUÉCLUB	LA REDOUTE	MARIONNAUD	SEPHORA	YVES ROCHER
12 mois	12 à 24 mois	12 mois	12 mois	12 mois	Illimitée	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Pas de réponse	Non	Oui (1 mois)	Non	Oui (3 mois)	—	Oui (1 mois) ⁽²⁾	Oui ⁽³⁾	Non	12 mois ⁽⁴⁾	Pas de réponse
Pas de réponse	Oui ⁽⁵⁾	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Sous conditions	Non	Non

en grande distribution et dans les bureaux de poste, pas celles offertes par les comités d'entreprise. (2) Au-delà d'un mois après l'expiration, si le solde est supérieur à 15 €, une nouvelle carte est éditée. (3) La validité est prolongée d'un an quand la carte a expiré il y a moins d'un mois. (4) Gratuitement pendant un an après la date d'expiration, pendant la période de validité, et à partir du 13^e mois après la date d'expiration.

Courriers

Coups de gueule

Courriels

Cette rubrique est composée de lettres choisies parmi les quelque 2 000 courriers que nous recevons chaque mois par voie postale ou électronique. Notre sélection reflète les problèmes les plus fréquents que vous rencontrez.

Pour plus d'informations et de conseils, consultez notre site **www.60millions-mag.com** ou une association de consommateurs (adresses page 60).

Vente par correspondance

L'abus de faiblesse a encore frappé

Ma voisine de 91 ans vient de m'informer des multiples colis que les diverses sociétés Le Coin des délices, Vital Beauty, Délices & Gourmandises, et autres lui envoient depuis quelques semaines. Je suis atterré.

Dans le dernier paquet, on lui a facturé 29,80 € deux boîtes de blanquette de veau Raynal & Rocquelaure (400 g), qu'on peut

trouver à moins de 3 € pièce au supermarché ! Le Coin des délices rajoute plus de 13 € de « frais de traitement express ». Sur les mois de juillet et août, c'est près de 300 € qui se sont évaporés en échange de livres sans intérêt, de biscuits bas de gamme et de pilules miracles !

Christian Moulin,
par courriel

Automobile

Le cordonnier se substitue au garagiste

J'ai dû changer ma clé de voiture (c'est une clé centralisée). Il suffisait simplement de changer la coque, qui était en fin de vie, et de transférer la carte mémoire ainsi que la puce électronique.

Je me suis rendue chez le concessionnaire Peugeot. Prix : 145 € ! Je suis allée chez mon cordonnier de quartier. Prix : 25 € ! Autant dire que le choix a été vite fait...

Chrystelle Martin/
77 Montevrain

La Poste

Le prix fort pour promouvoir la culture

Dans un récent article sur les tarifs des colis, vous évoquez le tarif « Livres et brochures » pour les envois vers l'étranger. Je me suis présentée au bureau de poste croyant envoyer au Québec un livre en tarif brochures « pour faire connaître la culture française », comme ils disent. On m'a refusé cet envoi (je suis un particulier) : ce tarif serait réservé aux professionnels, m'a-t-on dit. Qui ment ?

Danièle K./64 Anglet



Ce tarif, méconnu et très économique, est bien accessible aux particuliers, et pas seulement aux professionnels. Hélas, La Poste ne fait pas vraiment d'efforts pour le faire connaître ! Avec ce tarif, l'envoi d'un livre de moins de 500 g vers un pays d'Europe coûte 1,28 € contre 8 € en tarif lettre (applicable si l'envoi ne dépasse pas 3 cm d'épaisseur) et 12,15 € en Colissimo. Destiné à « promouvoir la culture française dans le monde », il ne s'applique que pour l'envoi de « documents à caractère éducatif, scientifique et culturel ne comportant aucune publicité » et rédigés en langue française. Sont concernés : les livres, brochures, annales, thèses, cours par correspondance, devoirs d'élèves, partitions de musique... L'envoi doit comporter la mention visible « Livres et brochures ». Le dépôt doit se faire en bureau de poste : n'hésitez pas à insister pour obtenir ce tarif !

Énergie

Le compteur ne comptera plus

J'ai dans ma cuisine, sous l'évier, un compteur à gaz que je n'ai jamais utilisé depuis 2003, date d'achat de mon appartement. Il est fermé au moins depuis cette date car l'ancien propriétaire ne l'utilisait apparemment pas non plus. Je veux le faire retirer par GRDF. Je voudrais savoir si je dois payer les travaux.

Carlos L., par courriel



Location

Le chat avait sorti ses griffes, le bailleur est retombé sur ses pattes

Je souhaiterais avoir votre avis suite à un état des lieux de sortie d'un appartement. Quand j'ai rendu mon logement, il a été précisé qu'il y avait à différents endroits des griffures de chat sur la toile de verre. N'ayant pas pu réaliser les réparations, je me doutais que ma caution (500 €) serait retenue pour couvrir les réparations.

Un mois et demi après avoir rendu le logement, l'agence immobilière m'annonce qu'en plus de garder l'intégralité de la caution, il y en a pour environ 700 € de plus. Le montant des travaux me paraissant très importants, j'ai demandé à voir le devis de l'artisan afin d'en proposer un autre de mon choix, moins cher. L'agence m'a répondu qu'il était trop tard, puisque l'artisan était déjà intervenu. Est-ce légal ?

Vincent F./31 Toulouse

Les frais de remise en état du logement incombent au locataire, même s'ils dépassent le montant du dépôt de garantie. Toutefois, les sommes retenues ou facturées au locataire doivent absolument être justifiées (facture, devis...) et dans un délai raisonnable. La Cour de cassation l'a rappelé dans un arrêt du 15 février 2012 (Cass. Civ. 3, 15 février 2012, numéro de pourvoi 11-13014). Vous pouvez donc exiger la présentation de justificatifs. Vous pouvez aussi contester le montant des réparations, en mettant en demeure votre bailleur. Si vous ne trouvez pas un terrain d'entente, vous pourrez saisir la Commission départementale de conciliation. Il s'agit d'une instance où siègent à parité les représentants des locataires et des bailleurs. Pour la saisir, il faut s'adresser, selon les départements, à la préfecture ou à la direction des territoires.

60 millions Les règles prévues par le catalogue des prestations de GRDF,

le gestionnaire du réseau de distribution de gaz naturel, sont les suivantes : les consommateurs qui disposent d'un contrat de gaz en cours peuvent obtenir le retrait gratuit du compteur. Ils doivent le demander à leur fournisseur en même temps que la clôture de l'abonnement. Sinon, l'intervention est payante : 55,31 € la prestation de « dépose du compteur ». Ce coût couvre le retrait du compteur seul : si vous souhaitez retirer le branchement, c'est-à-dire les tuyaux qui arrivent au compteur, il faut contacter le service clients de GRDF (joignable au 0969 36 35 34) qui fera intervenir un prestataire pour estimer l'éventuel coût supplémentaire. À noter que seules les équipes mandatées par GRDF sont autorisées à intervenir sur un compteur de gaz. Cela vaut autant pour une suppression que pour un simple déplacement du compteur dans le cadre de travaux dans le logement.

Transports

Pas tous les billets sur les mêmes rails

Est-il normal de ne pas pouvoir se faire rembourser un billet de train Prems deux heures après son achat ? Pourquoi la SNCF peut-elle faire cela alors qu'il est normalement possible de se rétracter pendant quatorze jours lorsqu'on a acheté sur Internet ?

Pjk, via le forum de 60millions-mag.com

60 millions Le droit de rétractation qui s'applique pour les achats en ligne connaît un certain nombre d'exceptions, parmi lesquelles les billets de train et d'avion (article L.221-2 9° du code de la consommation). En l'absence d'obligation légale, la SNCF est donc dans son droit lorsqu'elle refuse que l'acheteur change d'avis, même seulement quelques heures après qu'il ait payé. Parmi les autres biens ou services qui ne bénéficient pas du droit de rétractation lié aux achats en ligne, citons les produits périssables, les produits confectionnés sur mesure ou encore les CD et DVD dont l'emballage a été ouvert.

Vous pouvez nous écrire à
60 Millions
de consommateurs
18-24, rue Tiphaine,
75732 Paris cedex 15
ou par courriel à
redactionweb@inc60.fr

Personnes handicapées

Pincez-moi, je rêve !

Je suis handicapé à 80 % (je suis paraplégique) et ne reçois aucune aide, étant considéré comme trop riche ! J'attire votre attention sur les tarifs des objets et matériels dont ont besoin les handicapés. Voyez les catalogues spécialisés.

Un exemple : j'ai acheté chez Lidl un objet muni d'un manche de 60 à 80 cm avec une pince à une extrémité et une gâchette pour actionner la pince à l'autre extrémité. Elle permet de saisir à distance des objets

difficilement accessibles en fauteuil roulant ou depuis son lit. Dans cette grande surface je l'ai payée 3 €. Sur un catalogue venant d'un magasin d'articles médicaux, elle était proposée à 19,90 € !

Personne ne bouge, il faut dire que la plupart des handicapés ont la chance de recevoir des aides financières lorsqu'ils achètent un matériel utile ou qu'ils font des travaux dans la maison pour s'adapter.

Armand G./88 Neufchâteau

Téléphonie

En mer, la facture est salée

J'ai besoin d'une aide concernant des factures de téléphone portable. Après avoir navigué sur un paquebot et avoir demandé à mon opérateur les appels et textos illimités en Europe, j'ai constaté que mes factures avec des SMS n'avaient pas été prises en charge. Mon opérateur m'a répondu qu'en mer cela peut arriver. Je n'ai retrouvé aucune information à ce sujet.

W. P., par courriel

60 millions

À bord des ferries, en s'éloignant des côtes, les téléphones mobiles ne captent plus les réseaux de téléphonie mobile terrestres. Ils peuvent, en revanche, se connecter au réseau propre du bateau, capable d'assurer une couverture en mer. Ces communications (appels, SMS, trafic Internet) sont donc facturées par l'opérateur de réseau maritime, via votre opérateur. Or les tarifs sont souvent exorbitants :

3 € ou 3,50 € la minute d'appel ! Contrairement aux tarifs depuis les pays de l'Union européenne, désormais très abordables, ceux appliqués par les réseaux maritimes ne sont pas limités par la réglementation européenne.

Plus surprenant, ces facturations peuvent s'appliquer même sur le ferry entre la Corse et le continent...



Entretien de la maison

Pour bien nettoyer, pourquoi anticiper ?

Dans votre magazine (voir le hors-série Entretien sa maison au naturel, mai 2016), vous dites à plusieurs reprises que l'on peut préparer des produits nettoyeurs en mélangeant du vinaigre et du bicarbonate de sodium, pour faire du liquide vaisselle, faire briller les robinets, assouplir le linge...

Sauf que lorsqu'on mélange du vinaigre (CH₃COOH) et

du bicarbonate de sodium (NaHCO₃), ça donne du dioxyde de carbone (CO₂, gaz qui s'échappe immédiatement), de l'acétate de sodium (CH₃COONa, qui ne nettoie rien du tout) et de l'eau. Alors, quel est l'intérêt de préparer à l'avance ce mélange ? En quoi est-il utile, sinon à faire de la mousse pendant quelques secondes ?

Vincent A., par courriel

60 millions

En théorie, mélanger à l'avance du bicarbonate de soude et du vinaigre tend à annihiler leurs effets actifs. L'idéal pour cumuler les effets des deux ingrédients est donc soit de faire le mélange juste avant l'emploi ; soit de les utiliser séparément, l'un après l'autre. Toutefois, il y a un intérêt à préparer certaines recettes à l'avance, avec les proportions adéquates. Le bicarbonate peut diminuer l'agressivité du vinaigre. Il est aussi finement abrasif : il facilite le nettoyage sans rayer.

Énergie

Eni souscrit ? Que nenni

Ma maman de 85 ans a été démarchée par une personne se faisant passer pour Gaz de France qui voulait réviser son contrat. Elle lui a dit qu'elle ne signerait rien et l'a fait sortir en lui demandant de laisser un document. Un mois plus tard, elle reçoit une lettre de bienvenue chez Eni pour le contrat qu'elle a « souscrit ». Comment faire pour qu'elle revienne à son fournisseur Engie ?

Yves Colombet, 42 Firminy

60 millions

Votre mère peut contester cette « souscription » auprès d'Eni par lettre recommandée avec avis de réception dans le cadre d'une procédure à l'amiable. Elle doit demander à Eni de faire le nécessaire pour qu'il rétablisse sans délai son contrat aux conditions initiales chez son ancien fournisseur, Engie. Dès lors qu'il aura reçu cette lettre de contestation, Eni aura vingt-cinq jours pour s'exécuter. Votre mère peut par ailleurs signaler cet abus auprès de la Répression des fraudes du département du siège social d'Eni, à savoir les Hauts-de-Seine.

Internet

Pas de cadeau sur les migrations

En voulant passer de l'offre à 19,99 € par mois de Free Mobile vers l'offre à 2 €, j'ai constaté que Free appliquait des « frais de migration » de 10 €. Cette pratique est-elle légale ?

Hélène D./92 Levallois-Perret

60 millions Appliquer de tels frais n'est pas une pratique très commerciale, mais elle n'est pas illégale pour autant. L'opérateur est seul décideur de ce type de frais qu'il doit toutefois mentionner

dans les conditions générales et/ou particulières de ses contrats. Pour éviter ces frais, une solution serait de changer d'opérateur, si vous n'êtes pas lié par une durée d'engagement. En effet, plusieurs concurrents proposent des offres pas forcément à 2 € par mois, mais en-dessous de 5 €. Toutefois, pour économiser 10 €, il n'est pas certain que le jeu en vaille la chandelle...



Santé

Un centre qui a tout en mémoire

Un centre dermatologique esthétique et laser à Grenoble refuse de me donner un rendez-vous parce qu'ils gardent un historique des patients et que je ne m'étais pas présentée à un rendez-vous en mai 2015 (je ne sais plus pourquoi ni si j'avais prévenu). Au moment de mon appel, avec mon nom et mon numéro de téléphone, ils ont eu ces infos qu'ils conservent dans leur base de données, m'ont-ils dit. N'est-ce pas de la discrimination ? Ont-ils le droit de conserver ces données sur moi ?

Véronique A., par courriel

VOILÀ...
COMME ÇA, LA
PROCHAINE FOIS, VOUS
NOUBLIÉREZ PAS LE
RENDEZ-VOUS!



60 millions Cette pratique est effectivement surprenante, notamment au regard de la législation sur l'informatique et les libertés. Un fichier qui contient des données permettant l'exclusion d'un droit doit faire l'objet d'une autorisation et la personne fichée doit être informée. Vous pouvez saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Elle pourra vérifier si les informations contenues dans le fichier ne dépassent pas la finalité du fichage (à savoir la gestion "clients") et si les clients sont correctement informés de ce fichage. Pour adresser votre plainte, rendez-vous sur le site <https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou envoyez un courrier à la Cnil, 3, Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07.

Commerce

Des règles très particulières

J'ai fait un achat auprès d'un particulier, celui-ci m'a juste donné le montant du total de l'achat, mais je n'ai jamais eu de facture en retour. Pour lui, on vend de l'électroménager, des voitures et des photos sans facture entre particuliers. Est-ce normal ? Existe-t-il un article de loi sur la vente entre particuliers qui oblige à produire une facture ?

Olivier François/66 Saleilles

60 millions La remise d'une facture n'est pas obligatoire lors d'une vente entre particuliers. Toutefois, si la transaction dépasse 1 500 €, la rédaction d'un document écrit est obligatoire (nouvel article 1359 du code civil ; décret n° 80-533 du 15 juillet 1980) : il ne s'agit pas forcément d'une facture, il peut s'agir d'un contrat signé entre l'acheteur et le vendeur pour formaliser la transaction. De façon plus générale, le consommateur n'est pas protégé de la même façon lorsqu'il achète à un particulier : certaines règles concernant la garantie du bien vendu ou encore la possibilité de se rétracter pour un achat en ligne ne s'appliquent qu'en cas d'achat à un vendeur professionnel.



Chaque mois, Madame 60 nous livre son histoire, ses humeurs, ses galères de consommatrice. Ce mois-ci, elle laisse la parole à une consommatrice victime d'un vol plané dans les allées de son magasin de sports Decathlon.



Le bloc-notes de Madame 60

Mes loupinets, j'ai décidé ce mois-ci de prêter la plume à l'espiègle et estropiée Hélène qui m'a adressé une copie de la lettre qu'elle a envoyée au directeur de son Decathlon. « Fidèle cliente depuis de nombreuses années, j'ai pratiqué, ainsi que mes enfants, de nombreux sports grâce à votre large gamme de produits : tennis, voile, ski, randonnée, basket, natation, tennis de table, vélo, etc. En revanche, il en est un que je n'avais jamais testé et que j'ai essayé mardi après-midi à mon corps défendant dans les allées de votre grande surface : le vol plané suivi de chute libre au sol, et en public s'il vous plaît. Le fait de placer, dans la zone de passage des clients, un tendeur à piquet de tente de couleur verte, sur une moquette verte, le rendant ainsi invisible, a considérablement favorisé mon exploit. Ma performance n'aurait certainement pas eu lieu si vous aviez attaché des rubans de couleur, comme le font tous les campeurs. Malgré son originalité, ce nouveau sport ne me tente guère, ce sera

mon premier et dernier essai. En effet, les conséquences sur ma santé (hospitalisation aux urgences, atelles, dent cassée, rotule abîmée, séquelles...) rendent sa pratique régulière difficile pour une mère de deux adolescents. L'employé qui a bien voulu ramener ma voiture laissée sur votre parking m'a précisé que vous alliez sans doute m'appeler. Ce serait fort aimable. Car je n'ai hélas pas pu vous joindre, aucune coordonnée d'un responsable ne m'ayant été fournie au magasin lors de mon "évacuation". J'aurai ainsi



eu l'occasion de vous dire que mon fils s'est demandé pourquoi personne ne lui avait prêté la moindre attention, ni proposé son aide. Il a cependant noté, comme moi, l'efficacité de vos vendeurs qui se sont empressés, juste avant que je ne parte aux urgences, de me demander un chèque pour l'achat de ses chaussures de sport, alors que j'étais toujours allongée.

Heureusement, mon sac se trouvait par terre à côté de moi. Il aurait été catastrophique de rater cette vente d'une vingtaine d'euros pour une malheureuse chute. Mon poignet droit me faisant trop mal pour écrire, ils ont eu la courtoisie de me préciser que je n'avais pas besoin de remplir le chèque, une signature suffisant. La brève perte de connaissance et la douleur ont créé une certaine confusion. Ai-je déliré ou est-ce bien la société Securitas (que je croyais chargée des alarmes et autres vigiles) qui m'a prise en charge, a établi une fiche médicale et dont les agents (infirmier, médecin ?) m'ont posé des questions sur mes antécédents médicaux et traitements en cours ? Je ne pourrai me rendre dans votre magasin pendant quelque temps car les conséquences de mon exploit ont chargé mon emploi du temps de nombreux rendez-vous médicaux, et m'empêchent de conduire. Comptant sur votre compréhension, cordialement, Hélène. » En résumé, Hélène, tu es entrée au Decathlon à fond la forme, et tu en es ressortie à fond déformée. Je t'embrasse bien fort et te souhaite un prompt rétablissement.

Par courrier : 60 Millions de consommateurs, Madame 60, 18-24 rue Tiphaine, 75732 Paris, Cedex 15. Par courriel : redactionweb@inc60.fr

À propos de 60 Millions de consommateurs

→ 60 Millions de consommateurs et son site www.60millions-mag.com sont édités par l'Institut national de la consommation (INC), établissement public à caractère industriel et commercial, dont l'une des principales missions est de « regrouper, produire, analyser et diffuser des informations, études, enquêtes et essais » (article R. 531-2 du code de la consommation).

→ L'INC et 60 Millions de consommateurs informent les consommateurs, mais ne les défendent pas individuellement. Cette mission est celle des associations agréées, dont la liste figure en page 60.

→ Le centre d'essais comparatifs achète tous les produits de façon anonyme, comme tous les consommateurs. Les essais de produits répondent à des cahiers des charges complets, définis par les ingénieurs de l'INC, qui s'appuient sur la norme des essais comparatifs NF X 50-005. Ces essais ont pour but de comparer objectivement ces produits et, le cas échéant, de révéler les risques pour la santé ou la sécurité, mais pas de vérifier la conformité des produits aux normes en vigueur. Les essais comparatifs de services et les études juridiques et économiques sont menés avec la même rigueur et la même objectivité.

→ Il est interdit de reproduire les articles, même partiellement, sans l'autorisation de l'INC. Les informations publiées dans le magazine, en particulier les résultats des essais comparatifs et des études, ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire.

60 millions de consommateurs

60 est aussi sur tablettes

Téléchargez sur l'Android Market ou l'App Store l'application 60 Millions de consommateurs pour acheter et lire sur votre tablette les mensuels et les hors-séries.

Dans le prochain numéro

En kiosque le mardi 27 décembre et en version numérique, dès le vendredi 23 décembre sur www.60millions-mag.com

ÉQUIPEMENT



ESSAI

Les lampes qu'il vous faut

Fluocompactes, halogènes, LED... quelles sont les ampoules les plus efficaces ? Présentent-elles des risques pour la santé ? Nos tests.

SANTÉ



ENQUÊTE

Le vrai prix des cliniques

Le remboursement des mutuelles va baisser à partir du 1^{er} janvier. Nous avons étudié le coût des principales opérations dans vingt-cinq grandes villes de France.

LOISIRS

ESSAI

Services de musique en ligne

Que proposent les sites de streaming ? Sont-ils pratiques à utiliser ? Et à quel prix ? Nous avons testé les dix principaux acteurs.



SANTÉ



ESSAI

Médicaments pour le transit

Nous avons analysé l'efficacité et les risques de 31 médicaments de trois familles vendus sans ordonnance : constipation, diarrhée et ballonnement.

Devenez geek avec notre hors-série

60
millions
de consommateurs

Notre guide d'achat
**LES PRODUITS
STARS DE "60"**



**SOS
INFORMATIQUE**

**PLUS JAMAIS
BLOQUÉ !**



PC, Mac, smartphones, Internet,
albums photo, antivirus...

**80 FICHES POUR ÊTRE
(PRESQUE) GEEK !**

**ACHAT EN LIGNE
CLIQUEZ ICI**

DÉCEMBRE
N° 186

5,90 €

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION www.60millions-mag.com

En kiosque le jeudi 10 novembre et en version numérique
sur www.60millions-mag.com et sur tablettes

